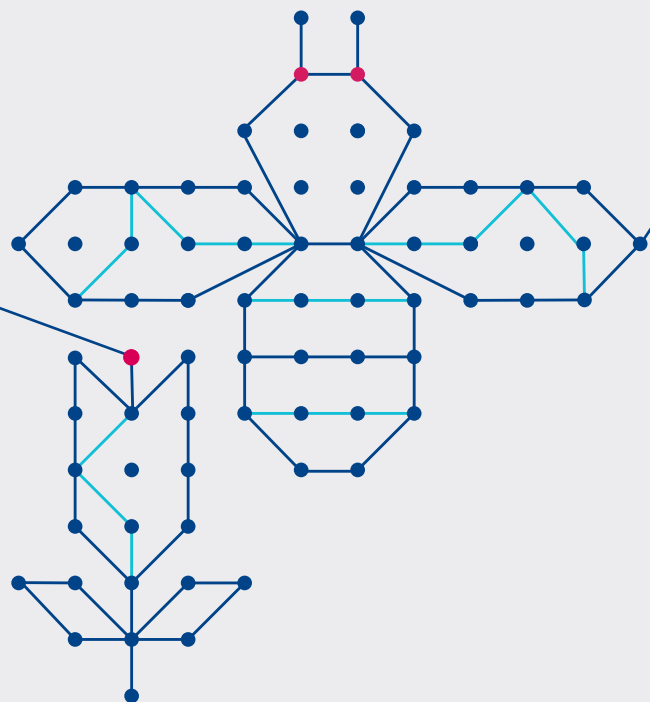


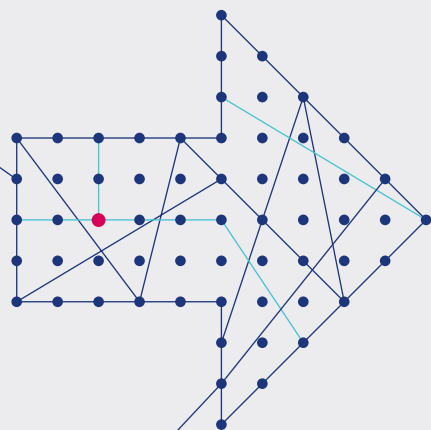
Cadre CDSB

Recommandations d'application du cadre pour la présentation des informations relatives à la biodiversité



CDSB technical guidance will form part of the evidence base as the ISSB develops its IFRS Sustainability Disclosure Standards. CDSB's Framework and technical guidance on Water, Biodiversity, and Social disclosures will remain useful for companies until such time as the ISSB issues its IFRS sustainability disclosure standards.

À propos du Climate Disclosure Standards Board



Le CDSB (Climate Disclosure Standards Board) est un consortium international d'entreprises et d'ONG environnementales. Nous nous engageons à promouvoir et à harmoniser le modèle mondial de présentation des rapports annuels d'entreprise, afin qu'ils accordent la même place au capital naturel et social qu'au capital financier.

Pour ce faire, nous proposons aux sociétés un [cadre permettant de présenter les informations sociales et environnementales](#) avec la même rigueur que les informations financières. En échange, ce cadre aide à transmettre aux investisseurs des informations environnementales utiles aux prises de décision via le rapport annuel de l'entreprise, améliorant ainsi l'efficacité de l'allocation des capitaux. Les régulateurs ont également bénéficié du matériel élaboré par le CDSB, puisqu'il répond d'emblée aux exigences de conformité.

Conscients du fait que, pour bien comprendre la performance de l'entreprise, les informations relatives au capital naturel et au capital social ont autant d'importance que les informations concernant le capital financier, nos travaux permettent d'instaurer la confiance et la transparence nécessaires pour favoriser la résilience des marchés de capitaux. Collectivement, notre but est de contribuer à la mise en place de systèmes économiques, sociaux et environnementaux plus durables.

Pour obtenir davantage d'informations, visitez le site cdsb.net, suivez-nous sur [Twitter](#), [LinkedIn](#) et [YouTube](#) et abonnez-vous à notre newsletter. Rendez-vous sur le [Hub de connaissance de TCFD](#) ; vous y trouverez des cours de formation en ligne gratuits.

Vos idées et vos réflexions sont les bienvenues. Si vous souhaitez nous faire part de vos commentaires sur ce document, merci de nous les adresser à info@cdsb.net.

Copyright © 2021 Climate Disclosure Standards Board (CDSB) et CDP Worldwide.
Tous droits réservés.

Nous vous encourageons à diffuser le contenu de ce rapport. Merci de bien vouloir indiquer la source en détail lors de la reproduction d'extraits dans d'autres publications. Les informations fournies dans ce rapport ne sont assorties d'aucune garantie expresse ou implicite de quelque sorte qu'elle soit. Les auteurs déclinent toute responsabilité relative aux informations ou conclusions exposées dans le présent rapport. Les auteurs déclinent toute responsabilité en cas de perte résultant d'une prise de décision ou de son absence sur la base des informations contenues dans le présent rapport.

Le CDSB souhaite remercier les membres du groupe de travail technique du CDSB sur la présentation des informations relatives à la biodiversité pour leurs recommandations et leur avis concernant le contenu de la présente publication.

- Robert Adamczyk, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)
- Jonas Aechter, WWF
- Louise Amand, Capitals Coalition
- Alexandra Antsuga, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)
- Simon Armstrong, Simon Armstrong & Associates
- Faye Bennett-Hart, Rio ESG
- Scarlett Benson, SYSTEMIQ/Food and Land Use Coalition
- Sam Bower, Balfour Beatty
- Lyndall Bull, PhD, Indépendante
- Maria Ana Campos, WBCSD
- Rodrigo Cassola, UNEP-WCMC
- Siobhan Cleary, Science Based Targets Network (SBTN)
- Celia Cole, Sainsbury's
- James Dalton, PhD, UICN
- Paul Dhillon, NetZero Globe Ltd
- Charlie Dixon, Vivid Economics
- Rosie Dunscombe, Indépendante
- Rob Evans, Earth Active
- John Finisdore, Point Advisory
- Charlotte Gardes, Université Paris II-Assas
- Marcelo Gonçalves de Lima, Indépendant
- Mark Gough, Capitals Coalition
- Annelisa Grigg, Global Balance
- Stephanie Hime, PhD, Little Blue Research
- Joel Robert Houdet, Endangered Wildlife Trust
- Andre Jakobs, ABN AMRO
- Gemma James, UN PRI
- Johan Lammerant, Arcadis
- Joanne Lee, WWF International
- Linda Lowson, Esq., Global ESG Financial Regulatory Institute
- Thomas Maddox, CDP
- Nadine McCormick, WBCSD
- Samantha McCraine, Science Based Targets Network
- Emily McKenzie, équipe Dasgupta Review indépendante
- Rebecca Nohl, PhD, SYSTEMIQ
- Amy O'Dwyer, Davy
- Matt Orsagh, CFA Institute
- Ellen Osborne, Rio ESG
- Jo Paisley, Global Association of Risk Professionals
- Rajat Panwar, PhD, Appalachian State University
- Nicole Pasricha, Deep Science Ventures
- Tim Polaszek, Capitals Coalition
- Juliette Pugliesi, Science Based Targets Network
- Jonas Rooze, BloombergNEF
- Oscar Sabag, Science Based Targets Network
- Leah Samberg, Rainforest Alliance
- Marta Santamaria, Capitals Coalition
- Kim Schumacher, PhD, Institut de technologie de Tokyo
- Robyn Seetal, IkTaar Sustainability
- Viera Ukropcova, CDP
- Gabriel Thoumi, CFA, FRM, Certified Ecologist, Planet Tracker
- Caroline van Leenders, The Netherlands Enterprise Agency
- Varun Vats, Syngenta Group
- Yann Verstraeten, ICF
- Thomas Viegas, Indépendant
- Ellie Walshe, Davy Horizons
- Lucy Watkinson, HM Treasury, UK

Le CDSB tient également à remercier les organisations et les individus qui ont participé à la consultation publique.

Sommaire

À propos du Climate Disclosure Standards Board (CDSB)

03

Chapitre 1

À propos de ces recommandations

1.	Structure des recommandations d'application en matière de biodiversité	08
2.	Le cadre CDSB et le contexte des recommandations d'application en matière de biodiversité	09
2.1	Le cadre CDSB	09
2.2	Contexte des recommandations d'application en matière de biodiversité	09
3.	Inclusion de la biodiversité dans le reporting annuel	10

Chapitre 2

La biodiversité et l'entreprise

1.	L'importance de la biodiversité pour les entreprises et la société	14
2.	Interactions entre les entreprises et la biodiversité	17
2.1	Impact et dépendances	17
2.2	Risques et opportunités	18
3.	Caractéristiques clés	20

Chapitre 3

Recommandations d'application du cadre pour la présentation des informations relatives à la biodiversité

1.	Attentes en matière de reporting et aspects importants	24
1.1	Application de l'importance relative	24
1.2	Communication d'informations relatives à la biodiversité contextualisées et spécifiques à l'entreprise	25
1.3	Présentation des informations dans un paysage en pleine évolution	26
1.4	Périmètre et période de reporting	26
1.5	Utilisation des publications d'informations et des ressources préexistantes, et garantie de connectivité	27
2.	Feuille de route et liste de contrôle des présentations d'informations relatives à la biodiversité	27
3.	Recommandations d'application en matière de biodiversité	30
REQ-01	Gouvernance	30
1.	Dispositions en matière de gouvernance et justification	30
2.	Flux d'informations et supervision	30
3.	Engagement et coopération des parties prenantes	31
4.	Incitation	32
5.	Spécificité de la gouvernance en matière de biodiversité	32
REQ-02	Politiques, stratégies et objectifs environnementaux de la direction	33
1.	Présentation du contexte de la politique, de la stratégie et des objectifs en matière de biodiversité	33
2.	Politiques et stratégies	39
3.	Réponses de gestion	40
4.	Objectifs et calendrier	43

5.	Ressources	44
REQ-03	Risques et opportunités	48
1.	Détail des risques et des opportunités	52
2.	Quantification des risques et opportunités dans le domaine financier	53
3.	Connexion des informations	54
REQ-04	Sources d'impacts environnementaux	57
1.	Indicateurs et mesures	57
2.	Contextualisation des mesures liées à la biodiversité	64
3.	Informations utiles à la prise de décision	64
4.	Désagrégation et catégorisation	64
5.	Justification du choix et détails méthodologiques	65
REQ-05	Performance et analyse comparative	68
REQ-06	Perspectives	71
1.	Analyse de scénarios	72
2.	Méthodes, hypothèses et incertitudes	72
3.	Itération et apprentissage	73
4.	Fondement des conclusions	74

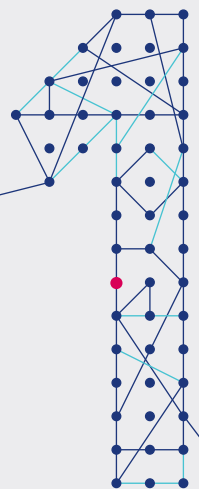
Chapitre 4

Annexes

1.	Cadre CDSB – Principes directeurs et exigences de reporting	76
2.	L'approche du CDSB basée sur l'importance relative	77
3.	Cartographie du cadre CDSB sur la base des recommandations de la TCFD et des normes de publication d'informations sur la biodiversité	79
4.	Définitions	80
5.	Ressources clés du CDSB	82
6.	Exemples courants de vecteurs d'impact sur la biodiversité et de changements d'état de la biodiversité	83
7.	Initiatives clés	84
8.	Outils, modèles et cadres aidant à évaluer et à quantifier les impacts sur la biodiversité	86
9.	Bases de données potentiellement utiles pour identifier les zones à risque (REQ-03), mesurer l'impact (REQ-04) ou suivre les performances (REQ-05)	88
10.	Cartographie de l'approche par cheminement et cadre DPSIR	88

Chapitre 1

À propos de ces recommandations



Le CDSB a élaboré ses recommandations pour l'application du cadre CDSB en matière de présentation des informations relatives à la biodiversité (les « recommandations d'application en matière de biodiversité ») afin d'aider les entreprises à présenter les informations importantes relatives aux risques et aux opportunités que présente la biodiversité pour leur stratégie, leurs performances financières et leur situation dans leur rapport annuel (la « [présentation d'informations financières liées à la biodiversité](#) »).¹ Elles sont conçues pour compléter le cadre CDSB destiné à communiquer les informations sur l'environnement et le changement climatique aux investisseurs (le cadre CDSB)¹ (voir l'[Annexe 1](#)).

1. Structure des recommandations d'application en matière de biodiversité

Les recommandations d'application en matière de biodiversité s'articulent autour des six premières exigences de reporting du cadre CDSB ([Annexe 1](#)) :

- **REQ-01** Gouvernance
- **REQ-02** Politiques, stratégies et objectifs environnementaux de la direction
- **REQ-03** Risques et opportunités
- **REQ-04** Sources d'impacts environnementaux
- **REQ-05** Performance et analyse comparative
- **REQ-06** Perspectives

Les six premières exigences de reporting définissent les éléments clés de contenu pour la présentation des informations environnementales importantes dans le rapport annuel. Les recommandations d'application en matière de biodiversité fournissent, pour chacune des exigences de reporting :

- Une [liste de contrôle](#) incluant des suggestions visant à optimiser les présentations d'informations relatives à la biodiversité ;
- Des suggestions et des recommandations de reporting détaillées concernant les questions liées à la biodiversité, en complément des exigences de reporting CDSB ;
- Une sélection de ressources externes pour aider les sociétés à élaborer leurs rapports annuels sur la biodiversité (voir Ressources utiles sous chaque exigence et les [Annexes 5 à 9](#)) ; et

- Des exemples expliqués de bonnes pratiques en matière de reporting annuel sur la biodiversité.

De plus, les recommandations d'application en matière de biodiversité fournissent une vue d'ensemble de l'importance de la biodiversité pour les entreprises. Elles expliquent la portée des risques et opportunités qui y sont liés et soulignent ses caractéristiques clés ainsi que son importance pour le reporting d'entreprise (voir [Les entreprises et la biodiversité](#)).

Pour garantir la pertinence et la cohérence des recommandations d'application en matière de biodiversité par rapport aux cadres et normes de reporting existants, il convient d'adopter des définitions communément acceptées pour les principaux termes et concepts. Les définitions suivantes s'appliquent dans l'ensemble des recommandations :

- **Biodiversité** : la diversité de la vie sous toutes ses formes, y compris la diversité des espèces, des variations génétiques au sein des espèces et des écosystèmes.²
- **Espèce** : un groupe d'individus qui se reproduisent, réellement ou potentiellement, entre eux et produisent des descendants fertiles.³
- **Écosystème** : un complexe dynamique constitué de plantes, d'animaux et de micro-organismes, et de leur environnement non vivant.⁴
- **Services écosystémiques** : les flux d'avantages que les écosystèmes apportent aux personnes.⁵ Voir l'[Encadré 1](#) pour en savoir plus sur la définition des services écosystémiques, y compris des [services écosystémiques finaux](#).
- **Capital naturel** : le stock de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables (par ex. plantes, animaux, air, eau, sols, minerais) qui, une fois associées, apportent un flux d'avantages aux personnes (services écosystémiques).⁶
- **Impact sur la biodiversité** : un changement de la **diversité** des écosystèmes et/ou des espèces potentiellement dû aux activités de l'entreprise. Les changements d'**état** des écosystèmes (par ex. étendue et situation/intégrité) et des espèces (par ex. habitat, taille de la population) peuvent être utilisés pour indiquer des changements de la biodiversité.
- **Dépendance envers la biodiversité** : une dépendance vis-à-vis de la biodiversité ou de son utilisation, notamment envers les ressources biologiques (par ex. matériaux, liquides, ressources génétiques) de la

¹ Les rapports annuels (par ex. rapport financier général et rapport financier grand public) sont les déclarations annuelles dans lesquelles les sociétés doivent fournir leurs résultats financiers audités en vertu des législations en vigueur sur les sociétés, la conformité ou les portefeuilles de titres dans le pays au sein duquel elles opèrent, par exemple le rapport annuel au Royaume-Uni et le 10-K aux États-Unis.

part des espèces et de leurs interactions avec divers processus et services écosystémiques (par ex. pollinisation, filtration de l'eau, protection des cultures contre les nuisibles/les maladies ou régulation du débit de l'eau).⁷

- **Chaîne de valeur** : les opérations directes et les activités en amont et en aval d'une organisation. Les opérations directes englobent les activités sur lesquelles l'organisation a un contrôle direct, les activités en amont englobent les activités des fournisseurs et les activités en aval englobent les activités telles que les achats, l'utilisation, la réutilisation, la récupération, le recyclage et la mise au rebut définitive des produits et services de l'organisation.ⁱⁱ

L'[Annexe 4](#) contient la liste complète des définitions des termes clés utilisés dans l'ensemble des recommandations d'application en matière de biodiversité.

Les recommandations d'application en matière de biodiversité tiennent compte de la biodiversité terrestre et aquatique aux niveaux des espècesⁱⁱⁱ et des écosystèmes, ainsi que des services écosystémiques sous-tendus par la biodiversité.

2. Le cadre CDSB et le contexte des recommandations d'application en matière de biodiversité

2.1 Le cadre CDSB

Le cadre CDSB est axé sur la communication des informations environnementales importantes (voir l'[Annexe 2](#)) dans les rapports annuels destinés aux investisseurs. Il repose directement sur le cadre conceptuel de l'International Accounting Standard Board (IASB ou Bureau international des normes comptables) et applique ses principes de présentation des informations financières aux informations liées à l'environnement et au changement climatique. Avec le temps, le cadre CDSB a évolué. La première version, le Climate Change Reporting Framework (cadre de présentation d'informations sur le changement climatique), publié en 2010, se concentrait sur les risques et opportunités que le changement climatique représentait pour la stratégie, la performance financière et la situation d'une organisation. En 2013, le conseil d'administration du CDSB a convenu d'étendre le champ d'application du cadre au-delà du changement climatique et des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour y intégrer des informations sur l'environnement et le capital naturel. Cette révision a été publiée en 2015. À la date de la rédaction du

présent document, le CDSB s'efforce d'étendre encore le champ d'application du cadre afin qu'il englobe les informations environnementales et sociales. Le cadre CDSB révisé, actuellement en cours d'examen, n'apporte pas de modification majeure aux principes et exigences de reporting, et sa version finale n'en apportera pas non plus. Ces recommandations d'application devraient par conséquent rester totalement complémentaires aux modifications éventuelles apportées au cadre CDSB.

Le cadre CDSB est l'une des principales ressources dont la Task Force on Climate-related Disclosure (TCFD, ou groupe de travail sur la présentation d'informations financières relatives au climat)⁸ s'est inspirée dans ses recommandations publiées en 2017. Dès lors, le cadre CDSB et ses principes et exigences en matière de présentation des informations ([Annexe 1](#)) sont alignés sur les recommandations de la TCFD ([Annexe 3](#)). La TCFD a fait évoluer la communication d'informations sur les aspects organisationnels au niveau du conseil d'administration, de la gestion financière et du risque des impacts environnementaux pour l'activité, en particulier de ceux qui résulteront vraisemblablement du changement climatique.

2.2 Contexte des recommandations d'application en matière de biodiversité

Les recommandations d'application en matière de biodiversité font partie d'une série de recommandations pour l'application du cadre CDSB, qui a pour objectif d'étendre les recommandations de la TCFD et leurs éléments fondamentaux à la nature. Elles sont conçues pour aider les utilisateurs à qui elles s'adressent à appliquer le cadre CDSB aux composantes changement climatique, eau et biodiversité du capital naturel. Suite aux recommandations relatives à la présentation d'informations sur [le climat](#) et sur [l'eau](#), les recommandations d'application en matière de biodiversité sont le troisième document supplémentaire du cadre CDSB élaboré pour améliorer la qualité des informations présentées sur ces questions importantes. Établi en accord avec les principes et exigences de reporting du cadre CDSB, chaque recommandation d'application aide les sociétés à élaborer des présentations fournissant des informations claires, concises, cohérentes et comparables (comparabilité entre des périodes de la même entité et comparabilité entre des entités), qui, en améliorant les rapports sur les aspects financiers liés à la durabilité, seront plus utiles aux investisseurs. Étant donné que les thèmes environnementaux sont par nature interconnectés, les recommandations d'application du cadre recourent certains sous-thèmes ([Figure 1](#)).

ii Adaptation de : Capitals Coalition (2016) Natural Capital Protocol (Protocole pour le capital naturel). Disponible (en anglais) sur : <https://naturalcapitalcoalition.org/natural-capital-protocol/>

iii En incluant la diversité au sein des espèces (génétique) et entre les espèces

Les recommandations d'application en matière de biodiversité ont pour objectif d'aider les organisations à élaborer des présentations d'informations de haute qualité permettant aux utilisateurs des rapports annuels d'analyser les informations financières importantes liées à la biodiversité. En veillant à ce que les investisseurs reçoivent les informations importantes liées à la biodiversité

(Annexe 2) nécessaires à une allocation efficace des capitaux, les recommandations d'application en matière de biodiversité visent à favoriser la transition vers une économie durable et résiliente. Elles s'adressent aux organisations, qu'il s'agisse de sociétés ou de groupes d'entreprises, et aux responsables de la communication des informations sur les finances, la gouvernance et le développement durable.

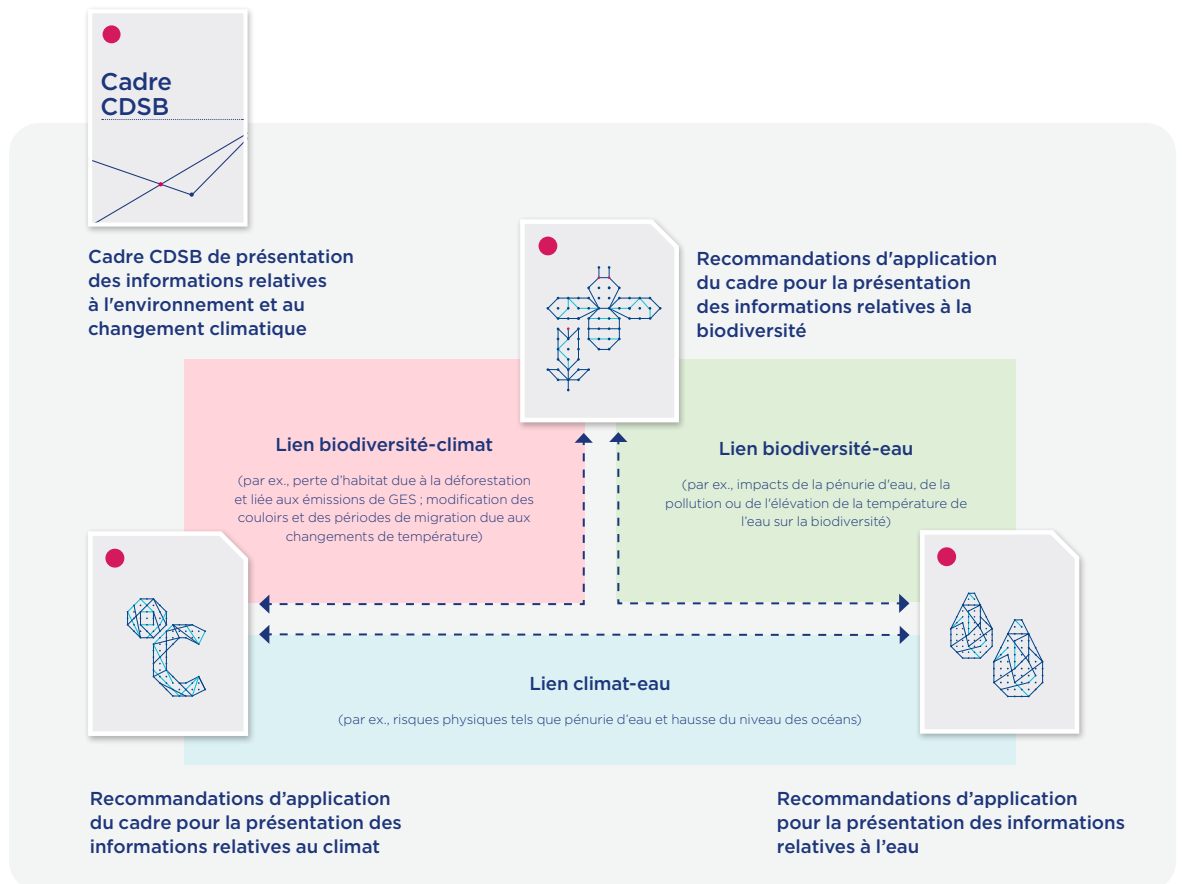


Figure 1. Liens entre le cadre CDSB pour la présentation des informations relatives à l'environnement et au changement climatique, les recommandations d'application en matière de biodiversité et autres recommandations de la série. Les lignes pointillées entre les documents de recommandations pour l'application du cadre indiquent les interconnexions et la présence de recouvrements entre ces thèmes.

3. Inclusion de la biodiversité dans le reporting annuel

De plus en plus conscients des risques significatifs que les changements apportés au capital naturel peuvent poser pour la stabilité du système financier et la société en général, un nombre croissant de régulateurs accordent la priorité à la communication d'informations environnementales.^{iv} Même si la plupart des publications traitant des risques

financiers liés au capital naturel se concentrent sur le changement climatique, nous assistons à une prise de conscience quant aux risques liés à d'autres aspects du capital naturel, comme le stress hydrique et la perte de biodiversité.^{9, 10, 11}

Les risques découlant d'une perte de capital naturel peuvent perturber la société et la stabilité du système financier. En effet plus de 50 % du produit intérieur brut mondial (44 trillions USD) dépend,

^{iv} Par exemple, les initiatives de l'UE liées : à la [Directive concernant les rapports sur le développement durable des entreprises](#) ; au [Règlement de l'UE relatif à la taxonomie](#) et au [Règlement sur la publication d'informations en matière de financement durable](#) ; à l'annonce de l'adoption obligatoire par des régulateurs nationaux (par ex., Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Hong Kong, Suisse) des recommandations de la TCFD ; aux développements et aux publications de l'IFRS et du [FASB \(Comité des normes comptables et financières\)](#).

modérément ou beaucoup, de la nature et des biens et services qu'elle fournit, et plus de 2,1 milliards d'emplois reposent sur une gestion efficace des écosystèmes et leur durabilité.^{12,13} Par exemple, le déclin avéré des populations d'insectes met en péril les 235 à 577 milliards USD de production agricole qui dépendent de la pollinisation ;¹⁴ Le coût de la déforestation et de la dégradation des terres s'élève à 6,3 trillions USD par an, en raison de leur impact sur la productivité forestière et agricole.¹⁵ Comme l'explique clairement le rapport du professeur Dasgupta sur l'économie de la biodiversité (« Dasgupta Review on the Economics of Biodiversity »), toutes les activités humaines dépendent en réalité des écosystèmes. Nos économies sont intégrées à la nature, et non extérieures à la nature.¹⁶

Le secteur financier est exposé aux risques liés à la biodiversité de manière indirecte, par le biais des activités de prêt, d'investissement et de souscription,^{17,18} mais il joue aussi un rôle essentiel, et de plus en plus important, dans la réalisation des objectifs de biodiversité en catalysant les changements comportementaux et en influant sur les trajectoires économiques, les modèles commerciaux et les pratiques des entreprises.¹⁹ En réaction, les investisseurs s'engagent de plus en plus auprès des sociétés émettrices en matière de risques liés à la biodiversité.^{20,21} Par exemple, de nombreuses banques appliquent des processus de diligence raisonnable renforcés lorsqu'il s'agit de financer des actifs situés dans des zones protégées ou sensibles, les institutions financières étudient comment mesurer l'impact de leurs portefeuilles sur la biodiversité^{22,23, 24,25} et les agences de notation évaluent de plus en plus les questions environnementales et les capacités de gestion des risques des entreprises. Par conséquent, les entreprises doivent impérativement intégrer la biodiversité à leurs rapports annuels pour suivre leurs performances et prouver aux investisseurs qu'elles font des efforts dans le domaine de l'écologie.

D'après les études, les présentations d'informations sur la biodiversité sont nettement moins courantes que les présentations d'informations sur d'autres thèmes environnementaux, notamment sur le climat. Le CDSB a examiné les rapports publiés en 2020 par 50 grandes entreprises européennes en vertu de la Directive européenne sur les rapports non financiers (DRNF).²⁶ Il a constaté que 100 % des entreprises ont communiqué sur le changement climatique dans leurs rapports, mais que seules 46 % ont communiqué sur la biodiversité. Et les informations présentées par ces dernières étaient souvent moins spécifiques et moins matures que les informations relatives au changement climatique. Les présentations d'informations sur la biodiversité se résument à des

approches de management génériques et à de vagues engagements généraux. En outre, seules 10 % des entreprises ont publié des mesures liées à la biodiversité dans leurs rapports, contre 100 % pour les émissions de GES et 90 % pour l'eau. D'autres analyses similaires font écho à ces observations^{27,28}. Par exemple, dans son étude du reporting sur le développement durable effectuée en 2020, KPMG constate que moins d'un quart des entreprises « à risque » au niveau mondial font état des risques liés à la perte de biodiversité.²⁹

Les rapports des entreprises sur la biodiversité sont un domaine en développement. Des efforts sont menés en continu pour arriver à une certaine harmonisation, notamment en ce qui concerne les mesures et la présentation des informations. Par exemple, le [Science Based Targets Network](#) (SBTN) a publié des [recommandations initiales pour la nature](#) avant de publier des objectifs scientifiques complets englobant tous les aspects de la nature, y compris la biodiversité (publication prévue en 2022). Le projet [Align](#) vise à aider les entreprises et les autres parties prenantes à élaborer une approche standardisée des mesures de la biodiversité, et le projet [Transparent](#) est en train de mettre au point une méthodologie standardisée de comptabilisation et d'évaluation du capital naturel. La [TNFD](#) (groupe de travail sur le reporting financier lié à la nature) travaille à l'élaboration de recommandations applicables à tous les secteurs pour les rapports annuels, comme les recommandations de la TCFD pour les risques et opportunités financiers liés au climat, mais ces recommandations ne devraient pas être publiées avant 2023. En novembre 2021, la Fondation IFRS (International Financial Reporting Standards) a annoncé la création d'un nouveau conseil ISSB (International Sustainability Standards Board) chargé d'élaborer une base de référence mondiale complète regroupant les meilleures normes de présentation des informations, sur le climat et sur d'autres questions liées au développement durable, pour répondre aux besoins d'information des investisseurs, en capitalisant sur le travail déjà accompli par les initiatives de reporting axées sur les investisseurs. À la lumière de cette annonce, on peut s'attendre à ce que la Fondation IFRS et ses conseils constitutifs promeuvent une présentation complète, cohérente et exhaustive des informations importantes liées au développement durable dans les rapports annuels, y compris dans les états financiers.

Les entreprises font des progrès et les grandes multinationales s'engagent de plus en plus à intégrer la biodiversité dans leurs opérations et leurs prises de décision,³⁰ à intégrer des informations importantes sur la biodiversité dans leurs rapports annuels* et à démontrer et partager leurs ambitions dans ce

* Par exemple, Walmart s'est engagé à contribuer à la protection, la gestion ou la réhabilitation d'au moins 20 millions d'hectares de terres et de 2,6 kilomètres carrés d'océan d'ici 2030. Voir : <https://corporate.walmart.com/newsroom/2020/09/21/walmart-sets-goal-to-become-a-regenerative-company>

domaine.^{vi} Cependant, un travail supplémentaire est nécessaire pour s'assurer que le reporting sur les questions importantes liées à la biodiversité dans les rapports annuels est d'une qualité adéquate et comporte un niveau de détail suffisant pour soutenir la prise de décision des investisseurs et autres parties prenantes, comme l'illustrent les recommandations de la TCFD pour le climat. De plus, les initiatives actuelles des politiques, des parties prenantes et des industriels sur les interactions entre l'entreprise et le capital naturel et la présentation d'informations par les entreprises dans ce domaine^{vii} laissent entrevoir la possibilité d'une réponse politique forte sous la forme d'une présentation obligatoire, de la part des entreprises, d'informations relatives à la biodiversité

comme élément fondamental et de processus d'évaluation et de reporting plus standardisés.³¹

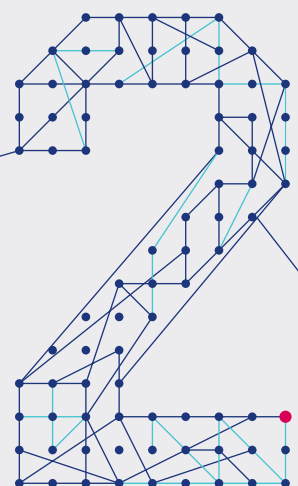
Ces recommandations visent à combler les lacunes en matière d'information et à préparer les sociétés aux nouvelles réglementations et aux exigences des investisseurs. En montrant comment le cadre CDSB peut être appliqué au reporting sur la biodiversité dans les rapports annuels, grâce à l'intégration d'éléments provenant des normes et cadres existants de présentation d'informations relatives à la biodiversité ([Annexe 3](#)) ainsi qu'à un alignement sur les recommandations de la TCFD, ces recommandations devraient contribuer au travail de la Fondation IFRS via la création de l'ISSB.

^{vi} Par exemple, les 900 entreprises membres de l'initiative « Business for Nature » (représentant un chiffre d'affaires cumulé de 4,3 trillions USD) encouragent les gouvernements à adopter des politiques visant à inverser la perte de capital naturel au cours de cette décennie. Voir : <https://www.businessfornature.org/advocate>

^{vii} Par exemple : [L'International Sustainability Standards Board \(ISSB\) de la Fondation IFRS](#), la [Directive européenne relative aux rapports sur le développement durable des entreprises](#) et les [normes de l'UE relatives aux rapports sur le développement durable](#), la [TNFD](#) et le [Science-Based Target Network](#).

Chapitre 2

La biodiversité et l'entreprise



1. L'importance de la biodiversité pour les entreprises et la société

Des initiatives internationales telles que les Objectifs de développement durable³² (ODD) et les Limites planétaires³³, ainsi que le « Dasgupta Review »,³⁴ soulignent que la biodiversité est essentielle à la durabilité des systèmes naturels et socio-économiques. Les points directement liés à la biodiversité inclus dans les ODD comprennent (entre autres) la vie aquatique (ODD 14) et la vie terrestre (ODD 15). De plus, la biodiversité sous-tend de nombreuses actions requises pour atteindre les autres ODD. Par exemple, elle joue un rôle central dans l'éradication de la faim (ODD 2), la santé et le bien-être (ODD 3), la promotion d'une consommation et d'une production responsables (ODD 12) et les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13). La biodiversité est

fondamentale pour la limite planétaire d'intégrité de la biosphère, mais aussi en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, le changement des systèmes terrestres et l'acidification des océans.³⁵

La biodiversité apporte de la valeur aux entreprises et à la société. Elle est partie intégrante des entreprises, des économies et de la société en général. Elle est la composante vivante du capital naturel et sous-tend les services écosystémiques fournis par la nature (voir l'[Encadré 1](#) et la [Figure 2](#)). La biodiversité est par exemple essentielle pour préserver l'intégrité des écosystèmes et des services tels que la fourniture de ressources essentielles, la résilience face aux inondations et aux sécheresses ainsi que les processus fondamentaux tels que les cycles du carbone, les cycles de l'eau et la formation des sols, qui sont nécessaires au maintien de bonnes conditions de vie sur terre.^{36, 37}

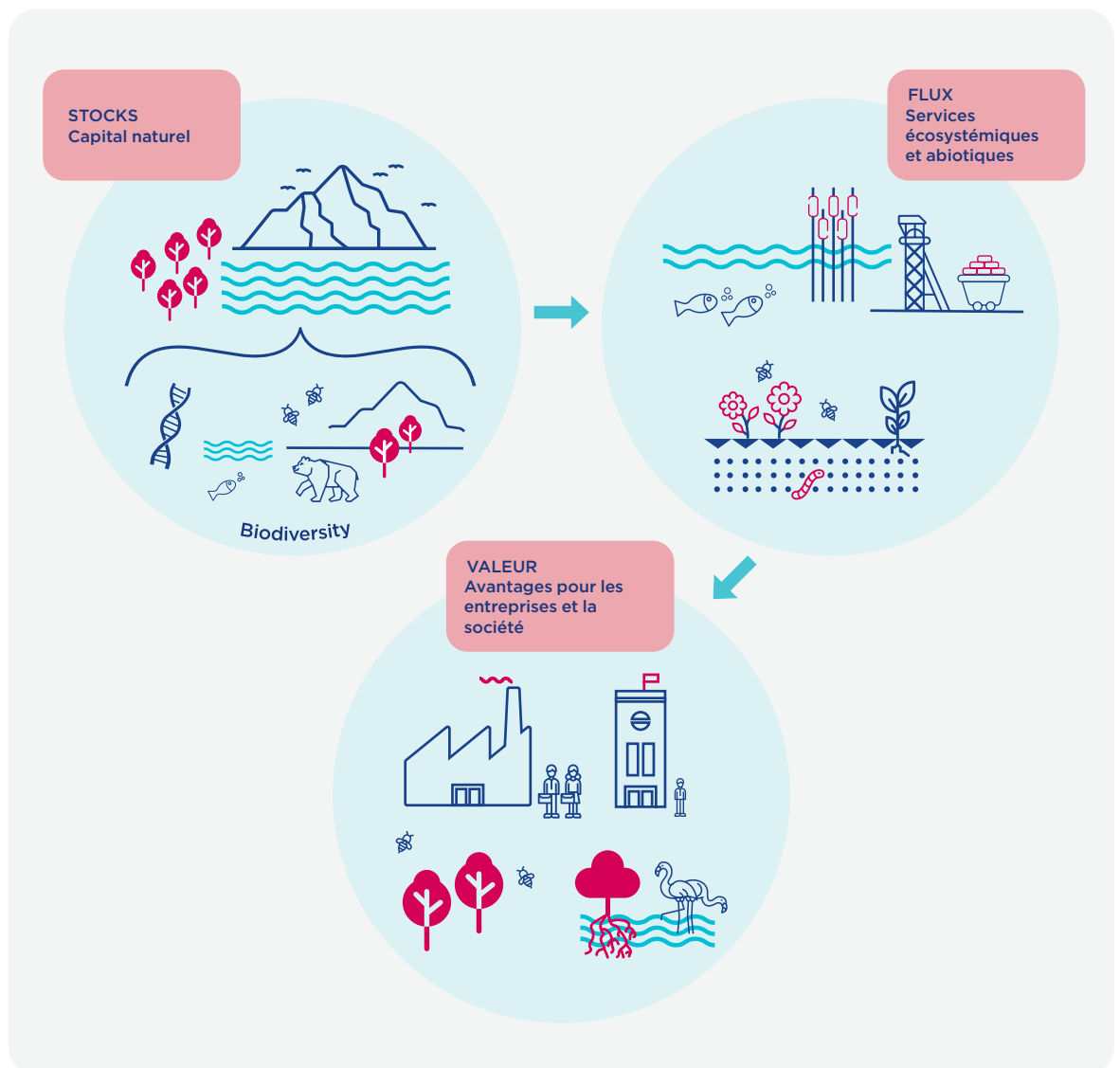


Figure 2. Liens entre la biodiversité et les stocks de capital naturel, les flux et les valeurs. Adaptation de Capitals Coalition et Cambridge Conservation Initiative. 2020. Integrating biodiversity in natural capital assessments. Disponible (en anglais) sur : https://capitalscoalition.org/wp-content/uploads/2020/10/Biodiversity-Guidance_COMBINED_single-page.pdf

Encadré 1 : Services écosystémiques et biodiversité

Les services écosystémiques désignent les flux d'avantages que les écosystèmes offrent aux personnes (par ex. bois, fibres, pollinisation, régulation de l'eau, régulation du climat, loisirs, bienfaits pour la santé mentale),³⁸ en permettant de mener à bien les activités humaines, y compris le fonctionnement des entreprises. Les services écosystémiques sont le fruit du fonctionnement des écosystèmes, c.-à-d. le flux d'énergie et de matériaux transféré d'un écosystème aux hommes et aux autres écosystèmes.³⁹ Il existe diverses définitions et classifications applicables aux services écosystémiques,^{viii} y compris la catégorisation courante par types, par exemple :⁴⁰

- Les services d'approvisionnement, notamment l'approvisionnement en bois, en nourriture, en fibres, en énergie et en eau douce, pouvant être utilisés pour la fourniture de produits ou dans le cadre des opérations des entreprises.
- Les services de régulation/maintenance, y compris l'atténuation et/ou la régulation des phénomènes naturels, par ex. filtration de l'air, purification de l'eau, contrôle de l'érosion des sols et contrôle des inondations.
- Les services culturels, par ex. loisirs, activités spirituelles et religieuses, esthétique, patrimoine culturel et tourisme.

Certains parlent également de **contribution de la nature à l'humain**^{41, 42} (par ex. dans l'évaluation mondiale de l'[Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services \(IPBES\)](#) et dans le [cadre de travail mondial sur la biodiversité post-2020](#)), une expression dont le sens est similaire à celui des « services écosystémiques ».⁴³

Quand un produit final écologique devient un avantage économique ou quelque chose qui peut être directement utilisé ou apprécié par les personnes, on le définit comme un service écosystémique final.^{44, 45} Par exemple, des services de nourricerie de la population de poissons (une fonction écologique parfois appelée « service écosystémique intermédiaire ») sont généralement requis pour qu'un pêcheur puisse avoir un stock de poissons disponible (service écosystémique final).

La biodiversité influe sur le fonctionnement et la productivité des écosystèmes,⁴⁶ en agissant comme un promoteur essentiel aux services écosystémiques finaux.⁴⁷ De manière générale, une biodiversité plus riche entraîne une amélioration de la qualité, de la quantité et de la résilience des écosystèmes et des services qu'ils fournissent.⁴⁸ Par exemple, l'abondance des espèces, leur diversité ou la présence d'espèces clés dans un écosystème donné peuvent contribuer à maintenir le fonctionnement et la résilience de cet écosystème, et donc la fourniture des services écosystémiques associés.^{49, 50, 51, 52} Le « Dasgupta Review » distingue trois caractéristiques significatives de diversité : richesse (le nombre de formes de vie uniques), uniformité de répartition des formes de vie et différences entre les formes de vie (hétérogénéité).⁵³

À des fins de reporting et d'évaluation des entreprises, se concentrer sur les services écosystémiques finaux permet de mieux différencier la biodiversité (stocks), les services écosystémiques (flux) et leurs valeurs. Par conséquent, les évaluations et les rapports doivent être plus précis, en évitant les doublons, entre autres inexactitudes.^{54, 55} Les recommandations d'application en matière de biodiversité font référence aux services écosystémiques finaux dans l'ensemble du document. Toutefois, les recommandations restent applicables et pertinentes à toute définition des services écosystémiques qu'une organisation choisit d'adopter.

Malgré le rôle critique que joue la biodiversité, les [vecteurs](#) liés aux activités humaines (y compris celles des entreprises) entraînent une perte accélérée et sans précédent de celle-ci à l'échelle mondiale.⁵⁶ C'est notamment le cas pour des espèces de plantes, de mammifères, de poissons et d'autres êtres vivants, dont le taux d'extinction est approximativement 1 000 fois supérieur aux taux d'extinction historiques⁵⁷. Les effectifs totaux de

mammifères sauvages (mesurés en biomasse) sont en baisse de 82 % par rapport aux données historiques,⁵⁸ et les scientifiques parlent désormais « d'annihilation biologique » ou encore de sixième extinction massive.⁵⁹ De plus, les écosystèmes mondiaux ont perdu en superficie et leur état s'est dégradé de 47 % par rapport aux données de référence estimées. Plus de 85 % des habitats en zone humide, par exemple, ont été perdus entre

viii Exemples de définitions et de regroupements existants : [Millennium Assessment](#), [IPBES](#). Systèmes de classification : [CICES](#), [National Ecosystem Services Classification System](#). Pour de plus amples informations, voir Finisdore, J., et al. (2020). The 18 benefits of using ecosystem services classification systems. *Ecosystem Services*, 45, 101160. Disponible (en anglais) sur : https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2212041620301029?casa_token=XPfVCTyH4t4AAAAA:IL9clmZshq28sQ4rLmFE2bXT805-HDF-EWY1wlrBxqHYFSZfpUkcTa_bQcTmVcRO53iBi4NFw

1700 et 2000.^{60,61} Reflétant ce phénomène, il semble que la limite planétaire « intégrité de la biosphère » ait été franchie (ce qui signifie qu'il existe un risque élevé de changements environnementaux dévastateurs ou catastrophiques). La perte de

biodiversité est considérée comme le deuxième risque en termes d'impact et le troisième risque en termes de probabilité de la décennie à venir.^{62,63} L'Encadré 2 fournit un aperçu des vecteurs de perte de biodiversité.

Encadré 2 : Vecteurs de perte de biodiversité liés aux entreprises

Outre les pressions exercées sur la nature identifiées par le SBTN et les vecteurs directs identifiés par l'IPBES, les principales causes de perte de biodiversité sont, entre autres (Figure 3) :

- **La modification de l'utilisation des terres, de l'eau douce et de la mer (zones)** entraîne une perte, une dégradation et une fragmentation des habitats et des écosystèmes, et peut provoquer l'extinction d'espèces et la perte de fonctions écosystémiques et des services écosystémiques associés. **La modification de l'utilisation des terres est le premier vecteur de perte de biodiversité terrestre et aquatique**, l'expansion agricole étant la forme la plus répandue de modification de l'utilisation des terres. La limite planétaire de modification du système terrestre est considérée comme franchie.⁶⁴
- **L'exploitation des ressources** désigne l'exploitation des animaux, des plantes et d'autres organismes (par ex. stocks de poissons), mais aussi des ressources naturelles telles que le bois, les sols et l'eau (principalement en raison des activités de récolte, d'abattage, de chasse et de pêche). Le taux d'exploitation des ressources dépasse souvent leur capacité de régénération, ce qui entraîne des conséquences écologiques comme l'extinction des espèces, des dérives génétiques (modification du patrimoine génétique d'une population) et la dégradation des habitats. **L'exploitation des ressources est le premier vecteur de perte de biodiversité marine.**
- **Changement climatique** - et ses effets (par ex. changements de température, modification des modèles de précipitations et du niveau des mers). Le changement climatique a des effets directs et indirects sur la répartition des espèces, sur leur physiologie et sur leurs comportements, ainsi que sur la modification des habitats. Il exacerbe et aggrave l'impact des autres vecteurs.
- **Pollution** - y compris les polluants agricoles (par ex. engrais et pesticides), les émissions industrielles et la pollution des océans par les plastiques. La pollution modifie l'environnement, notamment l'état physique et chimique des sols, de l'air et de l'eau, ce qui entraîne une dégradation de la qualité des écosystèmes et met en danger les espèces animales et végétales. La pollution lumineuse et la pollution sonore qui résultent de l'activité des entreprises impactent également la biodiversité en modifiant le comportement et la répartition des espèces.
- **Espèces envahissantes** - elles peuvent être introduites volontairement ou accidentellement par les organisations et représentent une menace pour les écosystèmes, les habitats et les espèces natives, mais aussi pour la santé humaine et l'économie, en raison de leur implantation et de leur propagation.

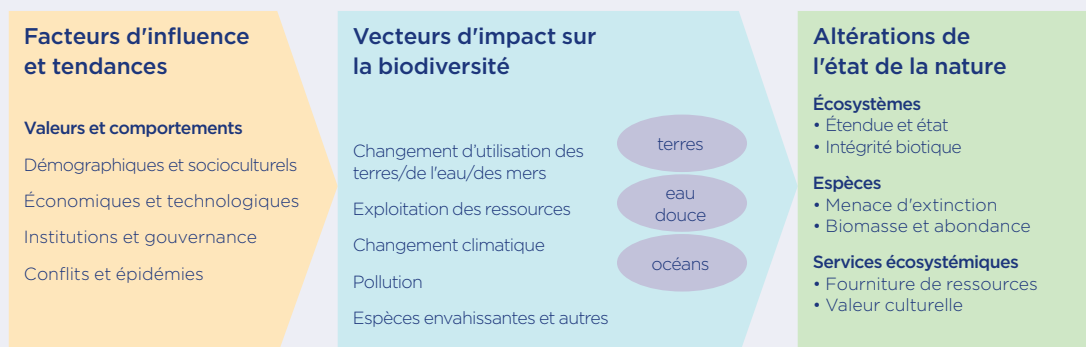


Figure 3. Vecteurs de perte de biodiversité (voir Encadré 2). D'après les recommandations initiales du SBTN et le rapport d'évaluation mondial de l'IPBES sur la biodiversité et les services écosystémiques. Disponibles (en anglais) sur : <https://sciencebasedtargetsnetwork.org/wp-content/uploads/2020/09/SBTN-initial-guidance-for-business.pdf> et <https://ipbes.net/global-assessment>

(Encadré 2 - suite)

Les organisations contribuent à ces vecteurs via leurs opérations directes et les activités de la chaîne de valeur en amont et en aval. Les impacts identifiés sont les suivants : (1) baisse de l'étendue et dégradation de l'état des écosystèmes, (2) risque d'extinction des espèces, (3) modifications des communautés écologiques (par ex. perte d'espèces naturellement abondantes), (4) modification de la biomasse et de l'abondance des espèces et (5) détérioration des éléments naturels pour les populations et les communautés autochtones. Les entreprises peuvent aussi avoir un impact positif en contribuant à l'atténuation des pertes et des dégradations de la biodiversité/nature, et à la conservation et la réhabilitation des écosystèmes naturels et de la biodiversité en adoptant des pratiques écoresponsables et en finançant/soutenant des projets positifs pour la nature.

Références :

- IPBES (2019). Rapport d'évaluation mondiale de l'IPBES sur la biodiversité et les services écosystémiques. Disponible (en anglais) sur : <https://ipbes.net/global-assessment>
- Science-based targets for nature (2020). Recommandations initiales aux entreprises. Disponible (en anglais) sur : <https://sciencebasedtargetsnetwork.org/wp-content/uploads/2020/09/SBTN-initial-guidance-for-business.pdf>
- Comité français de l'UICN (2014). Le reporting biodiversité des entreprises et ses indicateurs. État des lieux et recommandations. Paris, France. ONCFS, 2011. Les vertébrés terrestres introduits en outre-mer et leurs impacts : Guide illustré des principales espèces envahissantes. Disponible sur : https://www.uicn.fr/wp-content/uploads/2016/09/UICN-Etude_Reporting_Biodiversite_.pdf

La perte de biodiversité entraîne des risques significatifs pour le secteur privé (voir [Risques et opportunités](#))^{65, 66} et les entreprises sont de plus en plus confrontées à des impacts financiers importants associés à ces risques.^{67, 68}

Pourtant, les entreprises peuvent jouer un rôle crucial dans l'atténuation des risques liés à la biodiversité en menant des actions via leurs opérations et/ou leurs chaînes d'approvisionnement et en promouvant des améliorations par le biais de leurs stratégies et politiques en matière de biodiversité.

2. Interactions entre les entreprises et la biodiversité

2.1 Impact et dépendances

Toutes les entreprises ont un impact sur la biodiversité et dépendent de la biodiversité.^{ix}

Une dépendance envers la biodiversité est la dépendance d'une organisation vis-à-vis de la biodiversité ou de son utilisation, notamment envers les ressources biologiques (par ex. matériaux, liquides, ressources génétiques) provenant d'espèces et de leurs interactions avec divers processus et services écosystémiques (par ex. pollinisation, filtration de l'eau, protection des cultures contre les nuisibles/les maladies ou régulation du débit de l'eau). Ces dépendances sont liées aux impacts sur la biodiversité des opérations directes et des activités de la chaîne de valeur.

Un impact sur la biodiversité est un changement de la diversité des écosystèmes et/ou des espèces potentiellement dû aux activités de l'entreprise. Les changements d'état des écosystèmes (par ex. étendue et situation/intégrité) et des espèces (par ex. habitat,

taille de la population) peuvent être utilisés pour indiquer des changements de la biodiversité. Les impacts peuvent être positifs (un gain potentiel de biodiversité, par ex. réhabilitation des milieux naturels ou aquaculture régénérative) ou, le plus souvent, négatifs (une perte potentielle de biodiversité). Les impacts des entreprises sur la biodiversité sont véhiculés par des vecteurs d'impact (voir l'[Encadré 2](#)) et peuvent être [directs](#), se produisant immédiatement à la suite d'actions directes comme le défrichage, ou [indirects](#), se produisant en raison d'un autre facteur ayant un lien de causalité indirect, comme les émissions de GES qui contribuent au changement climatique ou une activité d'abattage illégale menée dans le cadre de la construction d'une route dans une forêt. Les impacts peuvent également s'accumuler en raison des actions combinées de différentes parties (par ex. autres organisations, gouvernements, collectivités locales) et d'autres pressions et tendances de fond ([impacts cumulés](#)). Les impacts sur la biodiversité peuvent être causés par les intrants^x et les extrants^{xi} de production.

Les impacts sur la biodiversité sont interconnectés aux dépendances en raison des boucles de rétroaction, par ex. les opérations d'une organisation peuvent

^{ix} Dans le contexte des écosystèmes, des espèces et des services écosystémiques finaux sous-tendus par la biodiversité.

^x Les matières premières telles que le bois, l'huile de palme, les produits bovins, le soja, le cacao, le café et le caoutchouc figurent parmi les causes majeures de perte d'écosystèmes naturels comme les forêts.

^{xi} Les émissions polluantes (par ex. utilisation de pesticides ou d'engrais) et les déchets provoquent la dégradation des écosystèmes naturels et affectent par conséquent la biodiversité.

dépendre d'une espèce de poisson particulière (dépendance), pourtant, si l'organisation pêche conformément aux principes de la pêche responsable, la population de l'espèce en question peut décliner (impact sur la biodiversité), entraînant ainsi une perte de productivité opérationnelle et des pertes de revenus et/ou une hausse des coûts associés. Les dépendances et les impacts des entreprises en matière de biodiversité varient en fonction des secteurs, des chaînes de valeur et des régions géographiques. Par exemple, les secteurs qui dépendent lourdement des ressources naturelles, comme l'agriculture, l'exploitation forestière et la pêche, ont des impacts directs significatifs, tandis que les secteurs tertiaires ont le plus souvent des impacts indirects via leurs chaînes d'approvisionnement.⁶⁹

Les dépendances et les impacts génèrent des coûts et des bénéfices économiques pour les entreprises et la société, et entraînent des risques et des opportunités pour les entreprises qui peuvent affecter la situation et les performances financières actuelles et/ou futures des organisations (voir [Figure 4](#)).

Les conséquences financières comprennent les coûts de nettoyage et/ou de remise en état, les sanctions, l'élaboration de plans visant à atténuer ou compenser les impacts écologiques négatifs, les pertes de revenus dues à une dégradation de l'image de l'entreprise en raison de sa mauvaise gestion de la biodiversité, ou la perturbation des chaînes d'approvisionnement agricoles en raison du déclin des populations des espèces dont dépend l'organisation (par ex. pollinisateurs).

2.2 Risques et opportunités

Les organisations peuvent se trouver confrontées à différents types [d'opportunités et de risques financiers liés à la biodiversité](#), par exemple le risque physique (biologique, écologique, chimique, etc.), le risque juridique (ou réglementaire), technologique, d'atteinte à l'image de marque et de marché.^{xii}

[Les risques physiques](#) sont liés aux changements subis par la biodiversité, les écosystèmes et leur fonctionnement, et comprennent notamment les risques qui pèsent sur les entreprises en raison des impacts sur la biodiversité. Les risques physiques englobent donc les conséquences financières liées à la perte et à la dégradation des écosystèmes et de la biodiversité, et les conséquences associées, comme la réduction de la fertilité des sols, la réduction de la pollinisation des cultures, la réduction de la disponibilité des stocks de poissons, mais aussi l'augmentation de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques extrêmes, par ex. en raison de l'érosion des écosystèmes côtiers (voir [REQ-03](#) pour obtenir plus d'informations et consulter des exemples de risques physiques, biologiques, chimiques et autres liés à la biodiversité).

De plus, il est possible que les entreprises subissent les conséquences financières de la transition vers une économie positive pour la biodiversité, notamment : durcissement des réglementations concernant la protection et la conservation de la biodiversité (**risque réglementaire**), changements des préférences des marchés (**risque des marchés**), évolution de la perception des parties prenantes vis-à-vis de l'impact de l'organisation sur la biodiversité et les écosystèmes naturels (**risque pour l'image de marque**) et impact des nouvelles technologies (**risque technologique**). Voir le [Tableau 3](#) pour obtenir des exemples de risques financiers.

Les opportunités liées à la biodiversité et les avantages financiers associés sont souvent liés à un gain d'efficacité, à la création de nouveaux produits et services, à l'accès à de nouveaux flux de financement, à une réduction des coûts d'exploitation grâce à l'adoption de solutions naturelles et à un engagement et une collaboration accrus avec les parties prenantes.

Les risques et opportunités liés à la biodiversité peuvent être causés par (1) le secteur et les activités spécifiques de l'organisation, notamment les activités inhérentes à la chaîne de valeur et/ou (2) par le contexte géographique⁷⁰ dans lequel les activités sont exécutées. Par exemple, les risques liés à une mauvaise gestion de la biodiversité/des écosystèmes de la part d'autres parties prenantes, y compris les organisations, et aux conditions socio-économiques présentes dans le bassin d'exploitation, telles qu'un manque de gouvernance en matière de biodiversité ou une instabilité politique. Ils sont liés à d'autres altérations du capital naturel (qui partagent des vecteurs communs) (voir [Caractéristiques clés](#)). Par exemple, les changements apportés à la biodiversité, comme la modification des comportements saisonniers, de la répartition et de l'abondance des espèces, ou la modification de la répartition, de la composition et du fonctionnement des écosystèmes⁷¹, peuvent être associés à des sécheresses prolongées, à la désertification, à l'érosion côtière et à l'élévation du niveau de la mer⁷² dues au changement climatique.⁷³ De plus, la biodiversité joue un rôle crucial dans l'atténuation du changement climatique et dans l'adaptation au changement climatique, car elle assure la résilience de puits de carbone majeurs tels que les océans et les forêts. Pour assurer la continuité des activités et la résilience dans les scénarios du futur, il est indispensable de tenir compte du cumul de ces risques, y compris des interconnexions entre les risques liés à la biodiversité et d'autres risques environnementaux et socio-économiques.

Les risques et opportunités peuvent être directement liés aux opérations des entreprises ou bien générés indirectement via les cycles de rétroaction résultant des coûts/avantages subis par la société.^{74, 75} Par conséquent, pour bien comprendre les risques et opportunités d'ordre financier à court et à long

xii Ces catégories de risques sont alignées sur les catégories de risques de la TCFD.

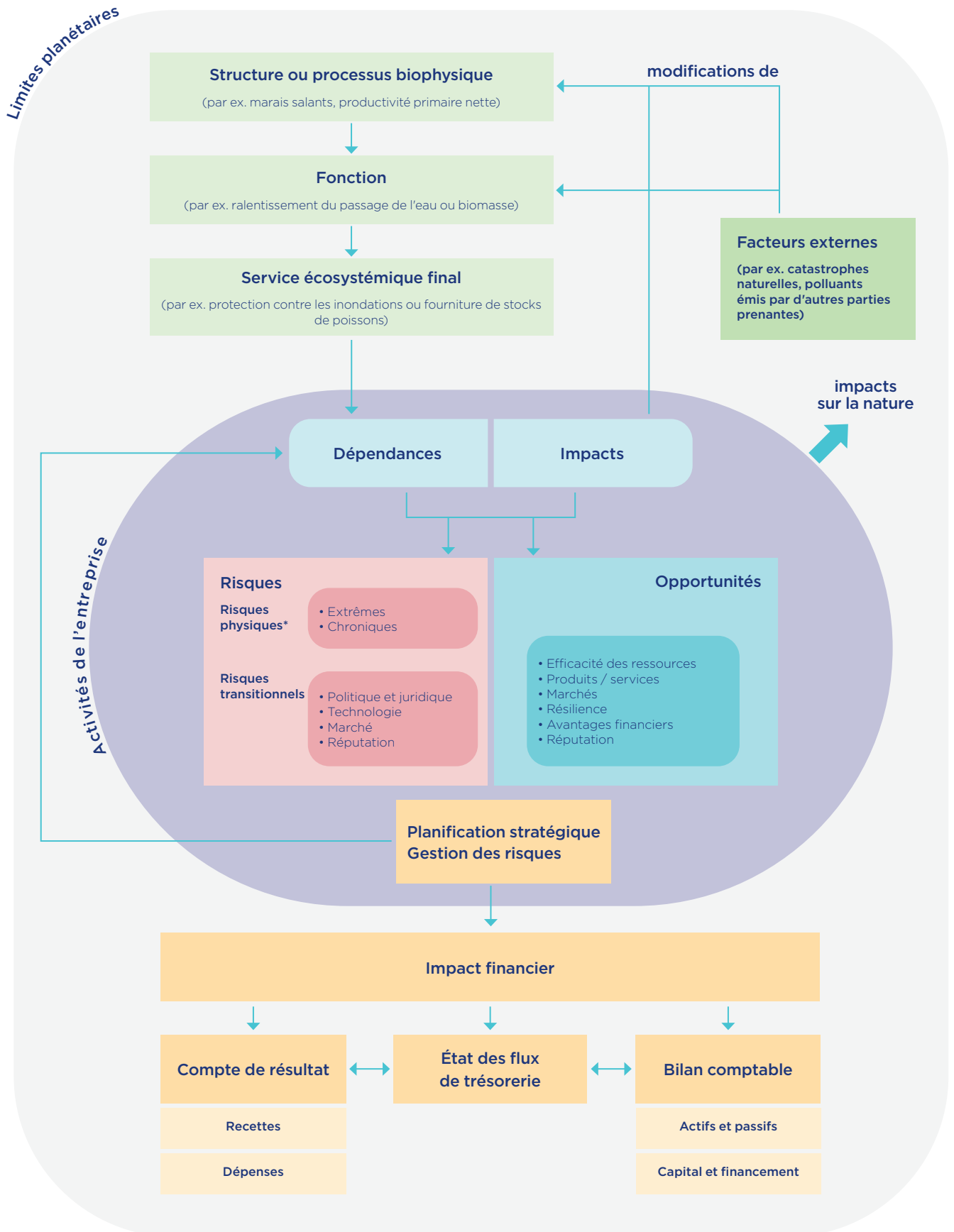


Figure 4. Les impacts et les dépendances des entreprises vis-à-vis de la biodiversité et des services écosystémiques finaux sont des sources de risques et d'opportunités pour la situation et les performances financières futures de l'organisation (adapté des [Recommandations de la TCFD](#) et du « [Dasgupta Review](#) »). *Les risques (et opportunités) physiques décrits dans le présent document englobent non seulement les risques (et opportunités) physiques mais aussi les risques biologiques, écologiques, chimiques et autres risques et opportunités (voir [REQ-03](#) pour obtenir plus d'informations et consulter des exemples).

terme associés à la biodiversité, il faut analyser en quoi la nature peut impacter (positivement ou négativement) les performances financières immédiates de l'organisation (« influence venant de l'extérieur »), mais aussi les impacts significatifs actuels et futurs des activités de l'entreprise sur la société (« influence venant de l'intérieur »).^{76, 77} Par exemple, une baisse de la disponibilité des services écosystémiques finaux due aux activités de l'entreprise (par ex. consommation d'eau, déforestation) peut avoir des conséquences pour les parties prenantes locales (par ex. pénuries d'eau/de bois), qui entraînent des risques pour l'entreprise (par ex. dégradation de l'image de marque, perte de permis social d'exploitation), et finissent par affecter le modèle économique de l'organisation et sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie.

3. Caractéristiques clés

Les interactions entre la biodiversité et les entreprises présentent des caractéristiques clés (Figure 5) que les organisations doivent impérativement prendre en compte lors de l'élaboration de leurs présentations d'informations en matière de biodiversité.

1. La dimension spatiale : les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités liés à la biodiversité sont localisés. Le contexte géographique qui entoure les questions relatives à la biodiversité dans un lieu donné concerne non seulement l'état de la biodiversité locale pour les espèces et les écosystèmes existants, le statut de [zone protégée](#) et la valeur de la zone pour la biodiversité, mais aussi

(1) les infrastructures ; (2) la situation sociale, notamment les traditions des communautés et leurs moyens de subsistance ; (3) les conditions économiques, telles que la productivité, l'emploi et les revenus liés à la nature ; (4) la gouvernance et les réglementations ; (5) les facteurs géopolitiques (ex. : dans les bassins transfrontaliers) ; et (6) les initiatives de coopération en cours. Par exemple, les risques associés à la surpêche dans une zone donnée sont spécifiques aux emplois et aux revenus qui dépendent de cet écosystème au niveau local, mais aussi aux traditions communautaires, aux infrastructures et aux techniques de pêche, aux réglementations et initiatives de coopération (par ex. entre les sociétés de pêche) qui sont en place.

Les zones impactées par les activités de l'entreprise peuvent être vastes et s'étendre au-delà des localités à proximité immédiate des activités en raison des liens écologiques existants et des espèces migratoires ou à habitat étendu. Les zones impactées diffèrent également en fonction du vecteur de perte de biodiversité (par ex. les émissions de GES ont un effet mondial, tandis que l'exploitation des organismes peut être localisée).^{78, 79}

2. La dimension temporelle : les impacts sur la biodiversité et les vecteurs de perte liés aux activités

des entreprises varient sur une même année et d'une année à l'autre (par ex. saisonnalité des processus naturels vs. saisonnalité des processus agricoles, des migrations d'espèces, etc.). Les futurs vecteurs et impacts peuvent être difficiles à prévoir et décalés dans le temps. Par exemple, il peut y avoir un décalage entre la perte de biodiversité liée aux activités des entreprises et la perte consécutive de services écosystémiques finaux. De même, les efforts de gestion peuvent mettre du temps avant de porter leurs fruits. Il est donc important de surveiller l'évolution de l'état de la biodiversité sur la durée. En conséquence, il convient de prendre ce point en compte lorsqu'on applique des échéances comptables aux concepts de biodiversité, par exemple pour fixer des objectifs, déterminer des intervalles de mesure appropriés pour les indicateurs clés de performance (ICP) et pour les analyses comparatives.

3. Des qualités multi-facettes : la biodiversité présente diverses dimensions, échelles géographiques et groupes d'impacts à prendre en compte. Les diverses dimensions incluent la diversité génétique au sein des espèces, la diversité entre les espèces et la diversité des écosystèmes. Le « Dasgupta Review » distingue trois caractéristiques significatives de diversité : la richesse (le nombre de formes de vie uniques), l'uniformité de la répartition des formes de vie et les différences entre les formes de vie (hétérogénéité).⁸⁰ Les échelles géographiques comprennent la biodiversité sur un site, entre plusieurs sites et parmi les sites d'un paysage donné. Les divers groupes d'impacts comprennent, entre autres, le risque d'extinction des espèces, la perte d'intégrité écologique, la perte et la fragmentation des écosystèmes, la perte de diversité génétique, les modifications des périodes et des itinéraires de migration, et la dégradation des écosystèmes.

4. Interconnectivité : la perte de biodiversité est étroitement interconnectée aux autres modifications du capital naturel et aux questions socio-économiques. Les modifications du capital naturel comme la dégradation des terres, la dégradation de l'eau et le changement climatique partagent des vecteurs communs avec la perte de biodiversité, notamment les changements [d'utilisation des terres](#) (par ex. déforestation et urbanisation), d'utilisation de l'eau douce et de la mer, la consommation des ressources et la pollution. La perte de biodiversité est intrinsèquement liée à la crise du changement climatique, qui provoque des changements d'écosystèmes rapides et de grande ampleur et qui exacerbe les vecteurs de perte de biodiversité.⁸¹ Toutefois, des écosystèmes biodiversifiés peuvent aussi constituer une solution potentielle au changement climatique (par ex. les écosystèmes fournissent des services d'adaptation climatique, notamment en atténuant les dégâts dus aux tempêtes).⁸² La biodiversité fait aussi partie intégrante d'autres questions mondiales, comme le bien-être sociétal et le bien-être économique. En conséquence, l'IPCC (Intergovernmental Panel on



Figure 5. Les caractéristiques clés de la biodiversité à prendre en compte pour préparer les informations destinées à être publiées dans les rapports annuels

Climate Change) et l'IPBES insistent sur la nécessité de trouver des solutions environnementales globales, multi-résultats, multi-actions et multi-acteurs,⁸³ plutôt que des solutions qui se focalisent sur la résolution d'un seul problème au détriment des autres. C'est pourquoi le développement de stratégies efficaces et résilientes dans le domaine de la biodiversité exige que les sociétés prennent en compte un grand nombre de systèmes dynamiques interconnectés.^{xiii}

La corrélation entre la perte de biodiversité et les autres modifications du capital naturel entraîne des risques d'inexactitude et de redondance en matière de reporting. Par exemple, selon la manière dont les bénéfices sont mesurés, les activités de gestion telles que l'achat de crédits carbone pour compenser les émissions peuvent avoir des effets collatéraux sur la biodiversité, à travers des activités comme la reforestation ou la réhabilitation des terres.^{84, 85}

5. Engagement et collaboration : vu la mondialisation des chaînes de valeur, des flux commerciaux et des flux économiques, les dépendances et les impacts liés à la biodiversité sont souvent plus significatifs en dehors des opérations directes de l'entreprise, et résultant des activités en amont (par ex. conversion de l'utilisation des terres pour les matières premières agricoles) ou en aval (par ex. pollution des eaux par les produits cosmétiques et ménagers, ou gestion des déchets plastiques issus des emballages). C'est pourquoi, de plus en plus souvent, les investisseurs institutionnels posent des questions détaillées sur la gestion de la biodiversité dans les chaînes de valeur.^{86, 87, 88} Il est donc plus important que jamais d'inclure la chaîne de valeur dans les évaluations et les stratégies de biodiversité.^{89, 90}

Les parties prenantes peuvent avoir des dépendances spécifiques vis-à-vis de la biodiversité, y compris les communautés locales et autochtones, les agriculteurs/pêcheurs locaux, les régulateurs, les institutions financières et les sociétés/experts civils.⁹¹ Comme la biodiversité est « partagée » avec les parties prenantes locales d'une même zone, les actions d'une partie ayant des impacts pour les autres parties locales, les actions isolées au niveau opérationnel (par ex. améliorer la biodiversité en restaurant une partie d'une zone humide/forêt ou réduire les impacts négatifs en réduisant les émissions polluantes) n'améliorent pas l'état de la biodiversité si d'autres acteurs situés dans la même zone géographique dégradent les écosystèmes et/ou si les régulateurs n'appliquent pas des plans pour la biodiversité ou ne régulent pas les impacts sur la biodiversité. L'engagement des parties prenantes, à la fois au niveau opérationnel et au niveau de la chaîne de valeur (notamment dans les zones de grande valeur pour la biodiversité) et leur participation à des actions collaboratives sont des aspects fondamentaux pour gérer efficacement la biodiversité.

6. Méthodologies : en raison de la complexité des impacts et des dépendances liés à la biodiversité, plusieurs techniques de mesure peuvent être requises pour capturer entièrement les divers changements possibles. Même s'il existe de nombreuses méthodologies de mesure de la biodiversité, dont certaines sont largement utilisées (par ex. mesures de superficie ajustées en fonction de l'état/intégrité de l'écosystème), il s'agit d'un domaine en pleine expansion. Certaines approches ne sont pas encore complètement abouties ou standardisées. L'évaluation des dépendances, par exemple, est

^{xiii} L'IPCC et l'IPBES favorisent des solutions globales multi-résultats et multi-actions, par exemple en trouvant un équilibre entre solutions pour le climat et solutions pour la nature, en tenant également compte des contextes spatiaux et sociaux.

actuellement très difficile en raison de la nature indirecte des bénéfices générés par la biodiversité.^{xiv} De plus, même s'il existe de nombreuses méthodologies de mesure, il n'existe actuellement qu'une seule approche de comptabilisation.⁹²

Pour choisir une méthodologie et une mesure, il faut tenir compte de l'accessibilité, de la disponibilité et de l'exactitude des données. Les mesures de biodiversité classiques quantifiant les informations, par ex. via des « approches par proxy » basées sur des bases de données ou des estimations modélisées pour évaluer l'effet sur la biodiversité, peuvent être utiles pour calculer les impacts et les performances en fonction des vecteurs de perte de biodiversité. Cependant, elles ne sont pas toujours adéquates et sont parfois moins précises qu'une mesure directe de l'état de la biodiversité sur les sites d'exploitation d'une entreprise. Pourtant, les données primaires ne sont pas toujours accessibles, car la collecte des données coûte cher et prend du temps. Il peut aussi être difficile d'accéder aux données de la chaîne de valeur car de nombreuses entreprises n'ont qu'un contrôle limité sur leurs chaînes d'approvisionnement.

La nature complexe et évolutive de la mesure et de la comptabilisation de la biodiversité pose des difficultés lorsqu'il s'agit de comparer les performances au sein d'une organisation et entre les organisations,^{xv, 93, 94} Cependant, il existe des outils et des recommandations de référence^{xvi} et des travaux d'harmonisation sont en

cours dans ce domaine, notamment via des initiatives comme le projet Align,⁹⁵ le projet Transparent⁹⁶ et la TNFD.⁹⁷ La valorisation financière de la biodiversité et des [services écosystémiques finaux](#) peut également être utile, en utilisant des unités monétaires comme unités communes à comparer (à condition d'appliquer des techniques de valorisation cohérentes, d'utiliser les mêmes chiffres de conversion économique/monétaire et de reconnaître que la valeur totale de la biodiversité peut être dissimulée ou incomplète en raison des difficultés d'évaluation,⁹⁸ voir l'[Encadré 7](#) pour en savoir plus à ce sujet).

Un autre élément à prendre en compte pour mesurer la biodiversité est l'équivalence écologique (c.-à-d. la notion d'équité, de réciprocité), une notion essentielle pour mesurer l'impact, pour évaluer l'empreinte sur la biodiversité, pour comptabiliser la biodiversité, pour élaborer des stratégies de compensation et pour mener à bien des activités de gestion de la biodiversité. En raison de la variabilité de la biogéographie et des types/intensités d'activités, les modèles de biodiversité varient considérablement selon les espèces/les écosystèmes et les lieux. Par conséquent, il convient, dans la mesure du possible, de regrouper (lors du processus d'évaluation des impacts) les mêmes types d'écosystèmes (par ex. forêts boréales, mangroves) ou d'espèces (par ex. koala, coyote) et d'obtenir le meilleur taux d'équivalence écologique possible à des fins de compensation des pertes de biodiversité.^{xvii, xviii}

^{xiv} Autres exemples : tenir compte de certaines spécificités du secteur, évaluer les interactions au sein de la chaîne de valeur, mesurer les impacts sur les ressources génétiques, cartographier la biodiversité marine (et les impacts humains sur cette biodiversité), comprendre les impacts positifs et négatifs, et établir une cartographie spatiale.

^{xv} Le cadre comptable fourni par le Protocole pour la diversité biologique visait à surmonter cet obstacle en permettant de comparer les performances. Voir : Endangered Wildlife Trust (2020). Protocole pour la diversité biologique (The Biological Diversity Protocol, BD Protocol). Disponible (en anglais) sur : https://www.nbbndp.org/uploads/1/3/1/4/131498886/biological_diversity_protocol_bd_protocol.pdf

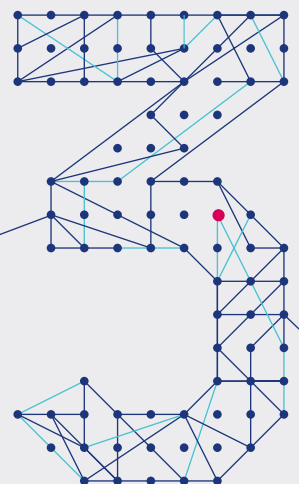
^{xvi} Par exemple, le [Dasgupta Review](#), la [norme BSI](#), l'outil [WCMC ENCORE](#) et l'élaboration d'objectifs scientifiques pour la nature ([Science-Based Targets for Nature](#))

^{xvii} Pour en savoir plus sur l'équivalence écologique, consultez les documents [Biological Diversity Protocol \(Protocole pour la diversité biologique\)](#), [BBOP Guidance Notes to the Standard on Biodiversity Offsets](#), [DEFRA Biodiversity metrics 3.0 - User Guide](#).

^{xviii} La compensation des pertes de biodiversité doit suivre les principes hiérarchiques d'atténuation. Voir [REQ-02](#) pour en savoir plus sur la hiérarchie d'atténuation.

Chapitre 3

Recommandations d'application du cadre pour la présentation des informations relatives à la biodiversité



Ce chapitre constitue l'élément fondamental des recommandations d'application en matière de biodiversité. Tout d'abord, il définit les attentes en matière de reporting et les aspects importants que les organisations doivent prendre en compte pour sélectionner et préparer les informations relatives à la biodiversité à inclure dans leurs rapports annuels. Cela implique d'appliquer la notion d'importance relative aux aspects couverts par les exigences de reporting. Deuxièmement, il fournit aux organisations une liste de contrôle et une feuille de route pour les aider à intégrer les informations relatives à la biodiversité dans leurs rapports annuels. Troisièmement, en classant les exigences de reporting du CDSB de un à six, il fournit des recommandations, des ressources et des exemples de pratiques pour les rapports annuels.

1. Attentes en matière de reporting et aspects importants

Cette section illustre l'application des six premières exigences de reporting du cadre CDSB à la présentation des informations relatives à la biodiversité. Voici un certain nombre d'éclaircissements sur les attentes en matière de reporting et les résultats qui en découlent. Les principes d'orientation et les exigences restantes de reporting du cadre CDSB sont également abordés ci-dessous.

1.1 Application de l'importance relative

Les informations relatives à la biodiversité doivent être communiquées lorsqu'elles sont jugées importantes par l'organisation (voir le Principe 1 du [cadre CDSB](#) et l'[Annexe 2](#) pour plus de renseignements). Dans la pratique, cela signifie que seules les pratiques de reporting décrites dans les recommandations d'application en matière de biodiversité concernant les informations jugées importantes par l'organisation doivent être incluses dans les rapports annuels. Pour préparer ces informations, les rédacteurs doivent également prendre en compte les points suivants : (1) les impacts de l'organisation sur la société et sur l'environnement qui affectent la trésorerie de l'entreprise à court, moyen et long terme (on parle aussi de « circularité »), et (2) la **nature dynamique de l'importance relative des informations liées au développement durable**, c.-à-d. que les informations jugées importantes par une entreprise peuvent changer rapidement en réaction à des vecteurs tels que la pression des parties prenantes, les attentes des consommateurs et des investisseurs, les réglementations, les progrès scientifiques et l'amélioration de la compréhension (voir l'[Annexe 2](#) pour en savoir plus).⁹⁹

Évaluer l'importance relative de la biodiversité pour une organisation spécifique peut être difficile en raison des liens complexes entre les entreprises et la biodiversité, des spécificités locales et des qualités

multi-facettes de la biodiversité. Les évaluations d'importance relative doivent :

1. favoriser la compréhension des risques et opportunités liés à la biodiversité ;
2. favoriser une sélection et une priorisation efficaces des informations relatives à la biodiversité ;
3. être solides sur le plan scientifique ;
4. s'assurer que les présentations d'informations sur la biodiversité restent concises, pertinentes et utiles aux prises de décision ; et
5. s'assurer que les résultats soutiennent effectivement la gestion des risques et opportunités financiers liés à la biodiversité qui ont des conséquences pour l'entreprise (c.-à-d. opérations, chaîne de valeur, modèle économique et résultats financiers).

Pour effectuer l'évaluation de l'importance relative, l'organisation doit **se concentrer sur les informations liées à la biodiversité qui peuvent affecter le modèle économique de l'entreprise et l'exécution de sa stratégie** en raison des risques et opportunités identifiés (en tenant compte des différentes catégories de risques, voir le [Tableau 3](#)), et sur la manière dont le modèle économique et la stratégie de l'entreprise peuvent contribuer aux risques et opportunités identifiés. Une étape préliminaire indispensable est l'évaluation des dépendances et des impacts de l'organisation en matière de biodiversité (voir [Évaluation des dépendances et des impacts liés à la biodiversité](#) dans [REQ-02](#)). Cette évaluation permet ainsi d'explorer les risques (par ex. exposition ou responsabilité vis-à-vis d'impacts négatifs) ainsi que les opportunités liées à la biodiversité (par ex. accès à des financements et des prêts grâce à d'éventuelles contributions en faveur des objectifs de biodiversité locaux, nationaux ou internationaux).

L'évaluation de l'importance relative doit se concentrer sur les domaines les plus pertinents pour l'organisation (par ex. continuité d'activité). Par exemple, pour évaluer les écosystèmes, une organisation doit envisager la perte de fonctionnalité des opérations de l'entreprise si un écosystème était perdu/se dégradait et/ou si son service écosystémique final était perturbé. Pour évaluer les espèces, il faut se concentrer sur les espèces qui (1) peuvent perturber les opérations de l'entreprise, (2) sont légalement protégées par des lois et des conventions (par ex. les espèces qui figurent sur le [Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction](#)) et qui peuvent donc donner lieu à des amendes, et (3) jouent un rôle culturel ou économique important pour les parties prenantes et qui peuvent entraîner des risques pour la réputation de l'entreprise (par ex. chasse, récolte, services de pollinisation, services pédagogiques et récréatifs). L'étude de la valeur sociétale peut mettre en lumière les risques liés à un durcissement de la réglementation et à la pression émanant des institutions

financières et des consommateurs qui s'inquiètent de plus en plus des pertes de biodiversité causées par la société.

Des outils servant à évaluer l'importance relative des questions liées à la biodiversité sont en train d'émerger,^{xix} mais pour le moment, ils sont surtout destinés à favoriser la compréhension des services écosystémiques finaux ou des espèces ou habitats spécifiques et ne représentent pas la diversité des espèces et des écosystèmes, ni la diversité génétique. De plus, l'évaluation de l'importance relative nécessite une connaissance du contexte géographique lié à la biodiversité (des écosystèmes aux espèces). À cette fin, (1) les bases de données publiques et/ou privées sur l'occurrence des espèces ou l'intégrité des écosystèmes, par exemple, peuvent constituer une solution utile et économique, et (2) les experts en biodiversité et les écologistes peuvent appuyer le processus (par ex. en l'absence de bases de données disponibles, à jour et complètes).

Les détails concernant l'approche et les facteurs adoptés pour déterminer l'importance relative et pour sélectionner les informations relatives à la biodiversité incluses dans le rapport annuel, constituent une information utile pour les investisseurs, mais aussi une explication des raisons pour lesquelles des éléments de biodiversité spécifiques ont été jugés importants ou non importants (voir Figure 6). Ces informations sont importantes pour le processus décisionnel des investisseurs car elles démontrent le niveau de compréhension de la direction quant à la pertinence de la biodiversité pour l'entreprise. Elles aident également à identifier les risques et les opportunités liés à la biodiversité qui sont importants pour le modèle économique et les performances financières de l'organisation. Cela est crucial pour la biodiversité, car il s'agit d'un nouveau domaine de reporting, souvent mal étudié et mal compris, et donc sous-évalué par les organisations.¹⁰⁰ En outre, la REQ-11 du [Cadre CDSB](#) encourage les sociétés à inclure une déclaration de conformité précisant dans quelle mesure les principes et les exigences de reporting du cadre CDSB ont été appliqués. Dans cette déclaration, il est attendu des sociétés qu'elles énoncent le résultat de l'application du principe de pertinence et d'importance relative.

1.2 Communication d'informations relatives à la biodiversité contextualisées et spécifiques à l'entreprise et méthodes de clarification

Les présentations d'informations relatives à la biodiversité doivent apporter au lecteur des informations contextuelles succinctes, concises et spécifiques à l'organisation qui les communique. L'organisation doit :

- présenter des informations relatives à la biodiversité spécifiques à l'entreprise, en évitant les considérations génériques et les lieux communs ;
- souligner et exposer des détails sur [les espèces, les écosystèmes, les zones géographiques et les produits/services prioritaires](#) (voir REQ-02). La présentation des informations doit expliquer comment l'organisation priorise les risques et opportunités liés à la biodiversité en fonction de ces éléments prioritaires. Il peut être particulièrement utile de détailler ce que l'entreprise fait différemment pour s'occuper des zones géographiques prioritaires par rapport aux autres zones. Cela peut constituer des informations utiles à la prise de décision pour les utilisateurs du rapport, en montrant que l'organisation a :^{xx}
 - compris la spécificité géographique des risques et opportunités liés à la biodiversité,
 - analysé et évalué la situation en matière de biodiversité et les risques pour les espèces, les écosystèmes et les zones où se trouvent ses opérations et sa chaîne de valeur, et qu'elle les a classés en fonction des différents niveaux de risques et opportunités pour l'entreprise (voir [Outils d'évaluation de la situation et des risques liés à la biodiversité](#) sous REQ-03 pour en savoir plus).

Les détails géographiques de telles présentations d'informations doivent être définis en fonction de l'évaluation de l'importance relative réalisée par l'organisation et peuvent couvrir des régions, des pays ou des sites spécifiques (par ex. les détails spécifiques au site peuvent notamment être présentés pour de grands sites d'exploitation minière car ils sont importants pour l'ensemble de l'organisation, par exemple pour des questions de productivité ou d'image de marque) ;

- contextualiser les informations en clarifiant les connexions avec les autres questions environnementales exposées, comme le changement climatique, l'utilisation de l'eau ou des terres ; et
- décrire clairement les méthodes d'évaluation utilisées (par ex. pour l'évaluation des risques, pour mesurer les dépendances et les impacts sur la biodiversité), et définir les hypothèses et les raisons de l'inclusion des informations dans le rapport annuel. Par ailleurs, la terminologie relative à la biodiversité n'étant pas uniformisée et évoluant dans le temps, il est de bonne pratique de définir les termes utilisés concernant la biodiversité dans le rapport annuel et de fournir les références des ressources externes.

^{xix} Par exemple, les Annexes techniques des recommandations initiales du SBTN (disponibles - en anglais - sur : <https://sciencebasedtargetnetwork.org/resources/>) fournissent des questions directrices pour l'évaluation de l'importance relative, en tenant compte des spécificités du secteur, de la chaîne de valeur et de l'entreprise. L'outil d'évaluation et les recommandations spécifiques aux différents secteurs du SBTN seront mis à la disposition du public en mars 2022.

^{xx} Conformément à : UNEP-WCMC, Conservation International and Fauna & Flora International (2020). Biodiversity Indicators for Site-based Impacts. Cambridge, UK. Disponible (en anglais) sur : https://www.unep-wcmc.org/system/comfy/cms/files/files/000/001/902/original/202102_Biodiversity_Indicators_Report_06.pdf

1.3 Présentation des informations dans un paysage en pleine évolution

En raison de la nature évolutive des évaluations et des présentations d'informations liées à la biodiversité, les organisations peuvent avoir des doutes ou des incertitudes au moment d'identifier les risques et opportunités importants (par ex. en raison de l'absence d'une méthodologie adéquate pour mesurer un impact ou une dépendance).

Ces incertitudes ne doivent pas empêcher les organisations de présenter les informations. Dans ce cas, dans son rapport annuel, l'organisation doit présenter les limites de l'évaluation et expliquer comment elle compte résoudre ce problème à l'avenir (par ex. en travaillant à l'élaboration de la technique de mesure la plus appropriée), conformément au Principe 1.4 du Cadre CDSB.

Certaines sociétés ont déjà intégré la biodiversité dans leur stratégie d'entreprise, tandis que d'autres doivent encore adopter des mesures substantielles et n'en sont qu'aux prémices de leur parcours vers la bonne gestion de la biodiversité. Si les organisations essaient encore de comprendre ou de mettre en forme les éléments à présenter (par ex. lorsqu'elles sont en train d'établir les politiques, les objectifs et les réponses de gestion en matière de biodiversité, ou en train d'analyser les impacts et les dépendances et d'élaborer une réponse), cela doit être souligné dans le rapport annuel. La description doit inclure un résumé des actions entreprises pour pouvoir présenter des informations complètes dans les années à venir, en précisant des délais de réalisation. Les rapports portant sur la gouvernance (REQ-01) et la gestion des risques (REQ-03) liés aux questions de biodiversité peuvent constituer une base utile pour les organisations qui essaient encore de comprendre et de mettre en forme les éléments, comme le suggère la TCFD pour les questions liées au climat.

1.4 Périmètre et période de reporting

La REQ-07 du Cadre CDSB stipule que les informations importantes relatives à la biodiversité qui sont présentées doivent être rédigées conformément aux limites de reporting utilisées pour le reste du rapport annuel.^{xxi} Il est toutefois possible qu'il convienne d'inclure dans le rapport annuel des informations relatives à la biodiversité qui ne relèvent pas du périmètre de reporting, telles que les informations concernant les fournisseurs et les activités externalisées au sein de la chaîne de valeur qui exposent l'organisation à des

risques ou des opportunités. Comme les dépendances et les impacts liés à la biodiversité peuvent s'étendre bien au-delà du voisinage immédiat d'un site d'exploitation ou du site d'un fournisseur (par ex. en raison de la migration de la faune sauvage ou d'autres facteurs liés au paysage), une organisation peut avoir intérêt à adopter une approche basée sur la chaîne de valeur^{xxii} et à tenir compte de limites spatiales élargies.

Les organisations doivent expliquer la chaîne de valeur (en rapport avec la biodiversité) et les limites spatiales prises en compte, en décrivant les limitations le cas échéant. Par exemple, quelles parties de la chaîne de valeur sont prises en compte (les accords contractuels, comme les locations, les opérations externalisées et les franchises peuvent être inclus)^{xxiii} et les zones à risque associées (par ex. bassin hydrographique, paysage, zone tampon).

La REQ-09 préconise que les informations importantes relatives à la biodiversité incluses dans le rapport annuel suivent la période de reporting du reste du rapport (c.-à-d. fréquence annuelle minimum). L'alignement de la période de reporting des informations relatives à la biodiversité sur celle du rapport annuel permet de mieux établir le lien entre celles-ci et d'autres informations communiquées, comme les performances financières et les données environnementales. Cela a pour effet d'améliorer la comparabilité, comme stipulé respectivement par les Principes 3 et 4. Malgré la focalisation sur l'exercice financier, le rapport annuel tient compte des informations passées et futures, par ex. dans la présentation des performances et le suivi des objectifs^{xxiv} (REQ-05 et REQ-02), l'évaluation des risques et opportunités (REQ-03) et les perspectives (REQ-06). Comme détaillé dans les différentes exigences énoncées dans les recommandations d'application en matière de biodiversité, l'identification des limites temporelles liées à la biodiversité consiste à déterminer les délais appropriés pour l'évaluation des dépendances et des impacts et pour la préparation des perspectives d'avenir et des analyses associées (par ex. analyse des scénarios). Cette sélection déterminera l'étendue des futures conséquences financières à inclure dans le rapport (par ex. coûts de mise hors service). Le choix des délais dépend des objectifs de l'organisation mais aussi de l'évaluation des impacts et des dépendances (voir REQ-02 et REQ-04).

^{xxi} Pour plus d'informations, voir CDSB (2014). Propositions pour la délimitation du périmètre dans les rapports annuels. Disponible (en anglais) sur : https://www.cdsb.net/sites/cdsbnet/files/proposals_for_mainstream_report_boundary_setting.pdf

^{xxii} Consulter les « sphères d'influence » dans la chaîne de valeur du SBTN peut être utile pour adopter une approche basée sur la chaîne de valeur.

^{xxiii} Voir *The Biological Diversity Protocol* (Protocole pour la diversité biologique) pour en savoir plus sur la délimitation du périmètre (sections 2.1 et 2.2, p. 17-22) et sur les accords contractuels (p. 21)

^{xxiv} Dans ses recommandations initiales aux entreprises (*Initial Guidance for Business*), le SBTN suggère que la progression des objectifs fasse l'objet d'un suivi régulier, la fréquence de suivi appropriée pour chaque objectif étant déterminée en partie par l'indicateur. Par exemple, un suivi trimestriel peut être approprié pour certains objectifs (par ex. consommation d'eau ou rejets polluants), un suivi annuel pour d'autres (par ex. intégrité des écosystèmes), et un suivi tous les 3-5 ans pour d'autres (par ex. abondance des espèces).

1.5 Utilisation des publications d'informations et des ressources préexistantes, et garantie de connectivité

Le cadre CDSB et ses exigences de reporting entendent s'aligner sur les principales publications d'informations financières préexistantes et les compléter. Il est donc possible que les organisations possèdent déjà les informations leur permettant de satisfaire à certains aspects des exigences de reporting du CDSB et aux présentes recommandations d'application en matière de biodiversité. Il se peut par exemple, que les sociétés communiquent déjà des informations importantes relatives à la biodiversité et adaptées à une divulgation générale par le biais d'autres canaux de reporting tels que des rapports de durabilité, déclarations et indices CDP, questionnaires pour les investisseurs, bilans de capital naturel ou états financiers.^{xxv} (voir [Annexe 3](#)). Réorienter ces publications d'informations préexistantes afin de satisfaire aux exigences spécifiques du rapport annuel pourrait être bénéfique et rationaliser les pratiques de reporting. L'article [Reporting on enterprise value](#)¹⁰¹, qui fournit également un exemple pratique de publication d'informations financières liées à la durabilité par le biais d'un prototype axé sur le climat, est une ressource utile permettant de mieux comprendre l'interaction entre les cadres et normes préexistants. De même, les préparateurs de rapports pourraient aussi être en mesure d'appliquer les normes de comptabilité financière utilisées pour les rapports annuels, afin de présenter certaines informations financières relatives à la biodiversité.^{xxvi}

Enfin, le principe 3 du [cadre CDSB](#) souligne l'importance de veiller à ce que les présentations d'informations relatives à l'environnement, notamment celles qui concernent la biodiversité, soient mises en correspondance avec d'autres publications annuelles contenant des informations importantes. Ce principe préconise de formuler et de placer les informations dans le rapport de sorte que les investisseurs puissent voir et comprendre ce qui les lie. Durant le processus de développement de leurs principales pratiques de

reporting, les entreprises devraient veiller à ce que le langage et les conventions utilisés permettent une compréhension claire de ces interconnexions et évitent toute duplication ou confusion inutile au niveau des informations.

2. Feuille de route et liste de contrôle des présentations d'informations relatives à la biodiversité

Les résultats du reporting ne dépendent pas seulement de l'évaluation de l'importance relative des informations. Ils dépendent également du niveau de maturité de l'intégration de la biodiversité dans la stratégie, la politique et la gestion de l'organisation et des présentations d'informations relatives à la biodiversité. Une feuille de route détaillant les étapes à mettre en œuvre et incluant des objectifs mesurables serait un outil extrêmement utile pour les utilisateurs des rapports. La [Figure 6](#) propose un exemple d'approche des [présentations des informations financières relatives à la biodiversité](#) en fonction de la maturité des données. L'outil de navigation « Biodiversity Guidance Navigation Tool »¹⁰² créé par Capitals Coalition, peut être une ressource utile. Il favorise la compréhension et l'évaluation de la biodiversité et peut être inclus dans la stratégie de gestion de l'organisation en suivant des étapes interactives, selon le niveau de maturité de l'organisation concernée. Cet outil propose également d'autres outils et ressources spécifiques à la biodiversité.

Associée à la liste de contrôle ci-dessous, cette feuille de route peut aider à préparer des présentations d'informations efficaces, qui exigent une analyse, une gouvernance et une communication interne solides, ainsi qu'un certain degré de coordination et de coopération entre les différents services de l'entreprise.

^{xxv} Par ex. en prenant pour référence British Standard Institute (2021). BS 8632:2021 Natural Capital Accounting for Organisations.

^{xxvi} Parmi les ressources utiles, on peut citer le document [Uncharted waters](#) (Les eaux inexplorées) du CDSB, qui explore les normes de comptabilité financière qui pourraient aider les sociétés à répondre aux divers aspects des recommandations de la TCFD. L'IASB ([IFRS Standards and climate-related disclosures](#)) (Normes IFRS[®] et publications d'informations relatives au climat) et la fondation IFRS ([Effects of climate-related matters on financial statements](#)) (Les effets des questions relatives au climat sur les états financiers) ont tous les deux publié des articles portant sur la manière dont les normes de l'IFRS traitent les problèmes relatifs aux risques du changement climatique et à d'autres risques émergents. Parallèlement, le FASB a également produit un document d'information ([Intersection of Environmental, Social and Governance Matters with Financial Accounting Standards](#) - Recouplement des questions environnementales, sociales et de gouvernance avec les normes de comptabilité financière), qui explique que, lorsqu'elles appliquent les normes de comptabilité financière, les organisations peuvent prendre en compte certaines des questions ESG (environnementales, sociales et de gouvernance, y compris les « impacts écologiques, comme la pollution, la déforestation et la perte de biodiversité ») qui ont un effet important, direct ou indirect, sur les états financiers et les notes afférentes. En s'appuyant sur les articles de l'IASB et de la fondation IFRS, le CDSB a également élaboré des recommandations ([Accounting for Climate](#)) (Prise en compte des problèmes climatiques) pour aider les rédacteurs des états financiers à intégrer les questions relatives au climat dans le reporting financier. Ces recommandations pourraient également s'appliquer aux questions relatives à la biodiversité lorsqu'elles sont considérées comme importantes.

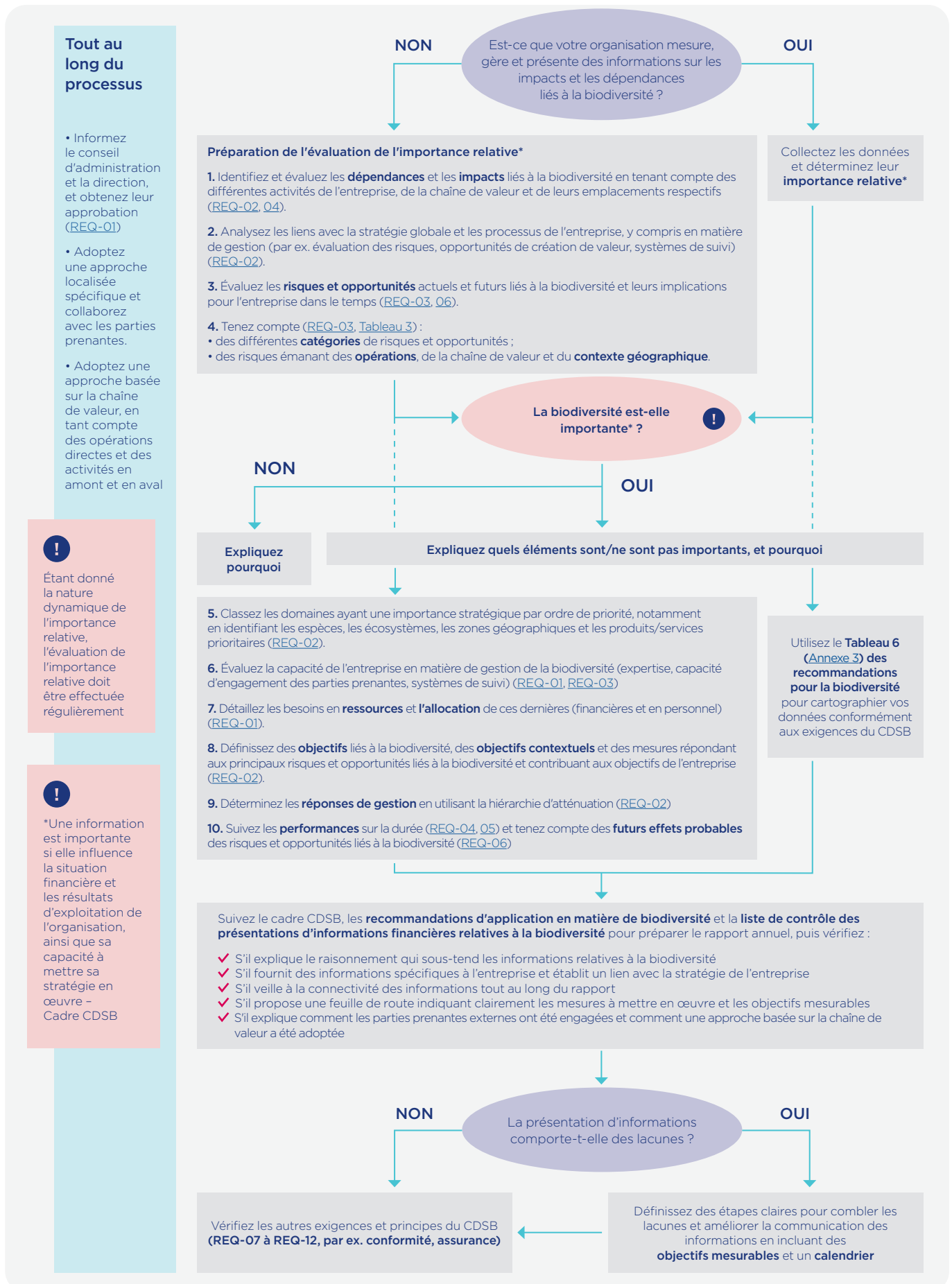


Figure 6. Feuille de route pour une présentation efficace des informations financières relatives à la biodiversité. Ce diagramme représente une feuille de route théorique à utiliser pour les présentations d'informations financières relatives à la biodiversité.

Le parcours dépend de la maturité de l'organisation en matière de reporting et du type de reporting relatif à la biodiversité (c'est-à-dire normes GRI, questionnaire CDP). Il peut donc y avoir des options intermédiaires supplémentaires en plus des deux segments représentés sur la figure. L'importance relative peut être évaluée à différentes étapes tout au long du processus (cette figure est fournie à titre d'indication). Les recommandations d'application en matière de biodiversité apportent une aide supplémentaire (p. ex., des suggestions et des ressources) à chaque étape et le diagramme renvoie aux sections spécifiques desdites recommandations.

La liste de contrôle ci-dessous (également mentionnée à la [Figure 6](#)) résume les suggestions qui indiquent comment inclure des informations relatives à la biodiversité dans les rapports annuels en respectant les exigences du CDSB. Les éléments contenus dans la liste de contrôle ne doivent pas être considérés comme des exigences obligatoires, mais au contraire comme des présentations d'informations souhaitables, aptes à figurer dans le rapport annuel si les

informations sont importantes pour l'organisation. Les entreprises qui n'en sont encore qu'au début de leur reporting sur la biodiversité peuvent adopter une approche progressive, en présentant des éléments pour lesquels elles disposent actuellement d'informations, et en élaborant un plan visant à gérer d'autres éléments à l'avenir (comme décrit dans [Présentation des informations dans un paysage en pleine évolution](#)).

REQ-01 Gouvernance

La présentation des informations :

- ✓ Identifie-t-elle la/les personne(s) ou le comité responsable(s) des politiques, stratégies et informations relatives à la biodiversité ?
- ✓ Explique-t-elle comment les politiques, la stratégie et les réponses de gestion en matière de biodiversité sont déléguées au management ?
- ✓ Explique-t-elle s'il existe des rôles ou des mécanismes spécifiques en place dans les zones géographiques prioritaires et pour les produits/services prioritaires, afin d'assurer la conformité avec le contexte réglementaire concernant la biodiversité, la mise en œuvre des réponses de gestion en matière de biodiversité et l'engagement auprès des parties prenantes ?
- ✓ Décrit-elle de quelconques systèmes de responsabilité et d'incitation dans le cadre de la gestion de la biodiversité ?
- ✓ Explique-t-elle si les mécanismes de gouvernance en matière de biodiversité sont différents de ceux qui sont appliqués à d'autres questions importantes et, si c'est le cas, pourquoi ?

REQ-02 Politiques, stratégies et objectifs environnementaux de la direction

La présentation des informations :

- ✓ Fournit-elle du contexte en expliquant les dépendances et les impacts de l'organisation liés à la biodiversité en les rattachant à d'autres aspects du capital naturel ?
- ✓ Résume-t-elle les politiques et stratégies relatives à la biodiversité, y compris leurs définitions, et explique-t-elle comment elles soutiennent ou sont liées aux risques et opportunités de l'organisation et à la stratégie globale ?
- ✓ Le cas échéant, explique-t-elle si et comment l'engagement des parties prenantes établit les stratégies, les politiques et la gestion en matière de biodiversité, et comment ces stratégies et politiques sont liées aux accords, politiques et objectifs sociaux pertinents ?
- ✓ Définit-elle les objectifs (qui, dans la mesure du possible, doivent être contextuels, basés sur la science et ciblés dans le temps), les échéances et les indicateurs relatifs à la mise en œuvre de la politique et de la stratégie de biodiversité, avec des méthodes et des données de référence, y compris la progression vers la réalisation des objectifs ?
- ✓ Explique-t-elle en détail l'allocation des ressources pour la mise en œuvre et la gestion des politiques et stratégies de biodiversité ?

REQ-03 Risques et opportunités

La présentation des informations :

- ✓ Identifie-t-elle les principaux risques et opportunités liés à la biodiversité (y compris ceux résultant de la perte de services écosystémiques finaux associés) en adoptant une approche basée sur la chaîne de valeur et en tenant compte des différents types de risque ?
- ✓ Explique-t-elle les implications des risques et opportunités importants liés à la biodiversité pour l'entreprise, sa chaîne de valeur et ses produits/services, en précisant les emplacements géographiques et les horizons temporels dans lesquels les risques et opportunités se matérialiseront ?

- ✓ Quantifie-t-elle les risques et opportunités liés à la biodiversité dans le contexte du modèle économique et de la stratégie de l'organisation, en employant des mesures financières et non financières pertinentes, et en quantifiant les dépendances, le cas échéant ?
- ✓ Décrit-elle les systèmes et processus utilisés pour analyser, identifier et assurer le suivi des risques et opportunités liés à la biodiversité, notamment s'ils sont ou non intégrés dans les systèmes et processus existants de gestion du risque, et englobe-t-elle les parties prenantes ?

REQ-04 Sources d'impacts environnementaux

La présentation des informations :

- ✓ Fournit-elle une sélection pertinente d'indicateurs et de mesures des impacts liés à la biodiversité, en tenant compte des sources d'impacts majeurs sur la biodiversité, de changements de l'état de la biodiversité et de valorisation des impacts ?
- ✓ Fournit-elle des états de référence pertinents pour les mesures, et des mesures absolues et normalisées si possible ?
- ✓ Fournit-elle des explications et une contextualisation des mesures utilisées, notamment les méthodologies, les degrés d'incertitude et fournit-elle une description appropriée qui aide à comprendre les résultats ?
- ✓ Catégorise-t-elle et décompose-t-elle les mesures, si possible, pour favoriser la compréhension et la comparabilité ?

REQ-05 Performance et analyse comparative

La présentation des informations :

- ✓ Fournit-elle les données historiques appropriées pour expliquer les résultats communiqués dans la REQ-04 concernant les impacts importants liés à la biodiversité, afin de permettre une comparaison utile, incluant des détails sur les zones géographiques prioritaires et les produits/services prioritaires ?
- ✓ Contextualise-t-elle les performances avec des états de référence, des objectifs et d'autres critères utilisés pour évaluer les progrès ?
- ✓ Explique-t-elle les tendances majeures en citant les vecteurs de changement qui se trouvent ou non sous le contrôle de l'organisation ?

REQ-06 Perspective

La présentation des informations :

- ✓ Explique-t-elle les effets probables des impacts, risques et opportunités futurs liés à la biodiversité, ainsi que de la stratégie de biodiversité sur la performance et la résilience de l'organisation, en tenant compte des tendances réglementaires, des tendances des marchés et des changements environnementaux ?
- ✓ Identifie-t-elle et explique-t-elle les horizons temporels utilisés pour le reporting sur les perspectives de l'entreprise ?
- ✓ Explique-t-elle les techniques, telles que l'analyse de scénarios, utilisées pour déterminer les perspectives, en incluant les méthodes, scénarios et hypothèses employés, ainsi que les lacunes et incertitudes potentielles ?

3. Recommandations d'application en matière de biodiversité

REQ-01 Gouvernance

Les présentations d'informations doivent décrire la gouvernance des politiques, stratégies et informations relatives à l'environnement

Liste de contrôle de la présentation des informations

La présentation des informations :

- ✓ Identifie-t-elle la(es) personne(s) ou le comité responsable(s) des politiques, stratégies et informations relatives à la biodiversité ?
- ✓ Explique-t-elle comment les politiques, la stratégie et les réponses de gestion en matière de biodiversité sont déléguées au management ?
- ✓ Explique-t-elle s'il existe des rôles ou des mécanismes spécifiques en place dans les zones géographiques prioritaires et pour les produits/services prioritaires, afin d'assurer la conformité avec le contexte réglementaire concernant la biodiversité, la mise en œuvre des réponses de gestion en matière de biodiversité et l'engagement auprès des parties prenantes ?
- ✓ Décrit-elle de quelconques systèmes de responsabilité et d'incitation dans le cadre de la gestion de la biodiversité ?
- ✓ Explique-t-elle si les mécanismes de gouvernance en matière de politiques, stratégies et présentations d'informations sur la biodiversité sont différents de ceux qui sont appliqués à d'autres questions importantes et, si c'est le cas, pourquoi ?

1. Dispositions en matière de gouvernance et justification

Les présentations d'informations relatives à la gouvernance doivent démontrer que l'organisation exerce une supervision transparente et responsable des questions portant sur la biodiversité. Il est essentiel d'identifier qui est responsable de la présentation des informations relatives à la biodiversité, que cette tâche incombe au conseil d'administration, qu'elle soit déléguée à des comités spécifiques, etc.

Les stratégies et les plans de gestion de la biodiversité les plus innovants, les plus ambitieux et les plus réussis nécessitent souvent le soutien sans réserve de la direction ou des plus hauts organes de gouvernance de l'organisation.

Pour faire preuve de responsabilité et de transparence,

il est vital d'indiquer, schématiquement ou par une description parfaitement claire, où se situent ces responsabilités au niveau du conseil et qui pilote ces stratégies au niveau de la direction. Cette démarche aide les utilisateurs des rapports à comprendre le processus de prise des décisions stratégiques majeures. Par exemple, quels processus permettraient ou exigeraient des organes de gouvernance qu'ils allouent du capital, modifient l'orientation stratégique ou transforment le modèle économique en réponse aux risques et opportunités liés à la biodiversité ? Si aucune supervision au niveau du conseil d'administration n'est en place concernant les questions liées à la biodiversité, l'organisation doit expliquer pourquoi et s'il est prévu de remédier à cette situation à l'avenir.

Idéalement, lors de l'élaboration des dispositions de gouvernance et de gestion concernant les politiques, stratégies et objectifs liés à la biodiversité, les sociétés devraient résumer les raisons expliquant de telles dispositions. Par exemple, au niveau du conseil d'administration, quelles sont les qualifications, les compétences ou l'expérience qui font qu'une personne ou les membres d'un comité sont les mieux qualifiés pour superviser la stratégie de l'organisation en matière de biodiversité ? Certains conseils d'administration et certaines équipes de direction font appel aux conseils d'experts externes pour renforcer leurs capacités et piloter les questions générales ou spécifiques liées à la biodiversité. Des séances de renforcement des capacités peuvent par exemple être particulièrement utiles aux entreprises qui abordent l'étude des risques et opportunités liés à la biodiversité ou font appel à des analyses de scénarios pour développer leur stratégie. Offrir des détails sur ces conseils externes spécialisés dans le rapport annuel démontre qu'en plus d'améliorer la fiabilité des informations publiées, la supervision des problèmes liés à la biodiversité est proactive et réactive.

Si l'organisation a mis en place des rôles spécifiques, des séances de renforcement des capacités et des activités visant à obtenir l'engagement des parties prenantes, notamment dans les [zones géographiques prioritaires](#) pour tenir compte du haut niveau de spécificité géographique associé aux dépendances et aux impacts liés à la biodiversité et en rapport avec les [produits/services prioritaires](#), elle peut les décrire dans le rapport.

2. Flux d'informations et supervision

Le reporting efficace sur la gouvernance établira les liens, les flux d'informations et les mécanismes de supervision qui existent entre le conseil d'administration, la direction et les questions relatives à la biodiversité. Par exemple, les utilisateurs des rapports peuvent souhaiter connaître à quelle fréquence et par quels moyens la direction fournit aux membres compétents du conseil des informations sur les performances en matière de biodiversité, les objectifs, l'évolution ou les changements pertinents de l'environnement externe

et au sein de la chaîne d'approvisionnement, mais aussi des détails sur la nature et la fiabilité du système de contrôle utilisé pour préparer les informations relatives à la biodiversité qui vont être divulguées.

De plus, la soumission d'informations sur les modes et la fréquence de consultation des employés (et des sous-traitants) assumant des responsabilités directes concernant des aspects de la biodiversité (par ex. employés responsables des stations de traitement des émissions et des effluents ou de la gestion des terres) en matière de stratégie et de gestion de la biodiversité, fournirait un complément de données utile sur les flux d'informations.

Afin de prouver que les systèmes organisationnels et d'informations appropriés sont en place pour surveiller les risques et opportunités liés à la biodiversité, le reporting sur la gouvernance des questions importantes relatives à la biodiversité pourrait répondre aux questions suivantes :

- Quels codes de gouvernance de l'entreprise déterminent ou influencent la manière dont l'organisation est dirigée ?
- À quelle fréquence le Conseil se réunit-il pour discuter de la stratégie en matière de biodiversité, réfléchir aux événements associés et évaluer les implications pour l'entreprise (par ex. plans de développement et stratégie, stratégie de responsabilité d'entreprise, plans d'action pour la biodiversité (PAB), politiques de gestion des risques, priorités en matière d'innovation/recherche et développement (R&D), et objectifs de performances) ?
- À quelle fréquence les performances et les avancées dans les zones géographiques prioritaires et pour les produits/services prioritaires sont-elles communiquées à la direction et/ou à la personne/au comité responsable de la biodiversité ?
- Comment les questions liées à la biodiversité sont-elles intégrées à la gouvernance et aux processus de l'entreprise tout au long du cycle de vie des produits, des projets et des activités (par ex. systèmes de gestion environnementale ou systèmes de gestion Santé, sécurité et environnement) ?
- Le cas échéant, existe-t-il des moyens d'intervention stratégique réactive ou des systèmes destinés à garantir la résilience (p. ex., prévention ou atténuation d'incidents tels que les déversements polluants) ?
- Qui se charge de la conformité aux normes et réglementations en matière de biodiversité ?

- Comment les risques et opportunités liés à la biodiversité sont-ils pris en compte au niveau des grandes décisions stratégiques/de l'allocation des capitaux (par ex. acquisitions, cessions, dépenses de capitaux majeures, budgets annuels) ?

- Existe-t-il des systèmes d'information sur la biodiversité, et si oui, quels sont le périmètre organisationnel et le périmètre de la chaîne de valeur couverts par les systèmes d'information sur la biodiversité ?

3. Engagement et coopération des parties prenantes

Il est probable que les impacts et les dépendances liés à la biodiversité se manifestent hors des opérations directes de l'entreprise. Ils peuvent avoir des conséquences sociales involontaires sur les communautés locales. Les relations entre l'organisation, les acteurs de sa chaîne de valeur et les autres parties prenantes jouent donc un rôle clé dans la gestion et l'atténuation des problèmes liés à la biodiversité. **Une description concise des mécanismes de gouvernance existants illustrant comment l'organisation sélectionne, interagit et collabore avec les parties prenantes pour gérer les problèmes liés à la biodiversité peut fournir des informations utiles aux investisseurs.** Par exemple, l'organisation peut décrire les points suivants :

- collaboration avec les organisations spécialisées ou les experts en biodiversité pour comprendre les tendances émergentes et les bonnes pratiques de conservation, y compris des exemples au niveau des sites pour montrer comment l'organisation gère les inquiétudes des parties prenantes au sujet des impacts potentiels ;
- engagement auprès des communautés locales, prise en compte de leurs points de vue sur les plans de conservation de la biodiversité et les activités associées de l'organisation^{xxvii} et collaboration, par ex. avec les petits agriculteurs, pour soutenir la mise en œuvre de pratiques agricoles qui ne nuisent pas aux écosystèmes naturels ni à la biodiversité ;
- participation à des initiatives impliquant de multiples parties prenantes ou à des partenariats visant à améliorer la compréhension de la biodiversité et des écosystèmes, et/ou à gérer les impacts sur la biodiversité ; et
- partenariats avec des tiers pour protéger ou réhabiliter les zones d'habitat autres que les zones où l'organisation a supervisé et mis en œuvre des mesures de réhabilitation ou de protection.

^{xxvii} Par ex. le [Consentement préalable, libre et éclairé \(CPLÉ\)](#) est un droit spécifique appartenant aux peuples autochtones, reconnu dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), qui leur permet de donner ou pas leur consentement à un projet susceptible de les affecter ou d'affecter leurs territoires.

Parmi les parties prenantes, l'engagement de et la collaboration avec les acteurs de la chaîne de valeur sont particulièrement importants. Négliger la chaîne de valeur peut empêcher d'identifier et donc de gérer des risques et opportunités majeurs¹⁰³ mais aussi entraîner une mauvaise interprétation de l'exposition réelle de l'entreprise en matière de biodiversité ou de sa contribution à la société (par ex. les réglementations en matière de protection de la biodiversité peuvent affecter la chaîne de valeur et entraîner une hausse des coûts ou une baisse des ventes, même si l'organisation n'est pas elle-même soumise directement à ces réglementations ; ou des impacts sur la production de matières premières agricoles causés par les pertes de services de pollinisation dues au déclin des populations d'abeilles¹⁰⁴).

Les informations pertinentes sur la gouvernance de la chaîne de valeur comprennent une description des systèmes de traçabilité existants pour suivre l'origine des matières premières/intrants destinés aux opérations et le niveau de ces systèmes (par ex. uniquement les fournisseurs directs ou au-delà), et une description de la collaboration avec les fournisseurs pour améliorer leur capacité à se conformer aux exigences de l'organisation en matière de biodiversité et à gérer et atténuer les risques liés à la biodiversité. Si ces informations ne sont pas fournies, il serait utile d'expliquer pourquoi et s'il est prévu d'y remédier à l'avenir.

4. Incitation

Inciter les membres appropriés du Conseil et de la direction à atteindre les objectifs de biodiversité importants est un moyen de favoriser l'appropriation des performances. Le reporting sur de telles dispositions dans le rapport annuel est un moyen de communiquer cet engagement. Il est tout aussi important de communiquer les mesures ou les critères utilisés dans les régimes d'incitation. Ils doivent répondre aux risques, opportunités et stratégies les plus pertinents de l'organisation liés à la biodiversité. La présentation continue d'informations sur les performances en matière de biodiversité et les progrès réalisés en faveur de la réalisation des objectifs de biodiversité à long terme liés à la rémunération est utile.

5. Spécificité de la gouvernance en matière de biodiversité

Les efforts des organisations dans le domaine de la biodiversité font parfois partie de stratégies environnementales transversales, la gouvernance et la supervision portant sur des ambitions environnementales plus générales et interconnectées (par ex. climat, politiques de préservation des terres et des forêts). Il arrive cependant que des investisseurs différents concentrent leur attention sur divers problèmes environnementaux lorsqu'ils évaluent les sociétés et lisent leurs rapports. La biodiversité est en train de devenir une priorité à l'échelle mondiale et on comprend de mieux en mieux son importance

pour les entreprises. Cette spécificité est donc importante. Lorsque la biodiversité fait partie des problèmes importants, il va de soi, comme indiqué aux paragraphes précédents, que les sociétés doivent fournir un résumé explicite de leur gouvernance en la matière, mais surtout en **expliquer le mode d'intégration dans une stratégie environnementale plus connectée, ainsi que plus généralement, dans la stratégie de l'entreprise.**

Ressources utiles¹⁰⁵

1. L'étape 02 du [Protocole pour le capital naturel](#) et les [Recommandations pour la biodiversité](#) qui lui sont associées comprennent des suggestions de méthodes, de ressources et de facteurs à prendre en compte pour cartographier les acteurs de l'organisation.
2. Les Recommandations de reporting sur le développement durable pour l'industrie pétrolière et gazière de l'[IPIECA \(International Petroleum Industry Environmental Conservation Association\)](#) fournissent des suggestions génériques sur la manière de cartographier et de prioriser les parties prenantes, mais aussi des points clés spécifiques à la biodiversité à prendre en compte dans le reporting de l'organisation (par ex. la manière dont les points de vue et les inquiétudes des parties prenantes sont traités dans la planification et les activités de conservation de la biodiversité ; en incluant des références aux éventuelles initiatives faisant intervenir plusieurs acteurs ou aux partenariats auxquels l'organisation a participé pour promouvoir une meilleure compréhension de la biodiversité et des écosystèmes, ou pour gérer les impacts potentiels sur la biodiversité).
3. Certaines des normes GRI fournissent des suggestions générales sur la manière d'évaluer les impacts sur les parties prenantes, d'interagir avec elles et de communiquer à leur sujet. En particulier, la norme GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016, soutient les organisations dans l'évaluation des impacts environnementaux de leur chaîne d'approvisionnement, dans la gestion de ces impacts et dans la préparation des présentations d'informations associées. Quant à la norme GRI 413 : Communautés locales 2016, elle aide les organisations à préparer des présentations détaillant leurs impacts potentiels sur les communautés locales et la manière de gérer ces impacts.

Exemples

1. Le [Document d'enregistrement universel 2020](#) de Kering identifie le comité responsable de la gestion des risques et opportunités liés à la biodiversité, à savoir le Comité de direction sur le développement durable, le PDG, le Directeur général du groupe et les membres de la Direction indépendante du comité (p. 135). Kering présente également les incitations liées à la biodiversité ; le nombre d'actions de performance versées aux dirigeants de l'entreprise est lié à la réalisation des objectifs de biodiversité (p. 285).

2. Le [Rapport sur le développement durable 2020](#) d'Ørsted stipule clairement que les directeurs de ses quatre marchés offshore sont responsables de la mise en œuvre de la politique du Groupe en matière de biodiversité, et qu'ils bénéficient pour ce faire de l'aide de spécialistes environnementaux (p. 37).

3. Le [Document d'enregistrement universel 2020](#) de Danone décrit le rôle du Conseil dans le suivi des investissements consacrés à des projets ayant un impact environnemental positif, notamment en rapport avec la biodiversité (p. 224).

REQ-02 Politiques, stratégies et objectifs environnementaux de la direction

Les présentations d'informations doivent communiquer les politiques, stratégies et objectifs environnementaux de la direction, en incluant les indicateurs, plans et calendriers utilisés pour évaluer la performance

1. Présentation du contexte de la politique, de la stratégie et des objectifs en matière de biodiversité

L'utilisateur du rapport doit pouvoir comprendre comment la biodiversité et les écosystèmes sur lesquels repose l'activité de l'organisation et qui soutiennent sa capacité à réussir, sont reflétés dans les ambitions de cette dernière quant à la réalisation de ses objectifs.

Liste de contrôle de la présentation des informations

La présentation des informations :

- ✓ Fournit-elle du contexte en expliquant les dépendances et les impacts de l'organisation liés à la biodiversité en les rattachant à d'autres aspects du capital naturel ?
- ✓ Résume-t-elle les politiques et stratégies relatives à la biodiversité, y compris leurs définitions, et explique-t-elle comment elles soutiennent ou sont liées aux risques et opportunités de l'organisation et à sa stratégie globale ?
- ✓ Le cas échéant, explique-t-elle si et comment l'engagement des parties prenantes établit les stratégies, les politiques et la gestion en matière de biodiversité, et comment ces stratégies et politiques sont liées aux accords, politiques et objectifs sociaux pertinents ?
- ✓ Définit-elle les objectifs (qui, dans la mesure du possible, doivent être contextuels, basés sur la science et ciblés dans le temps), les échéances et les indicateurs relatifs à la mise en œuvre de la politique et de la stratégie de biodiversité, avec des méthodes et des données de référence, y compris la progression vers la réalisation des objectifs ?
- ✓ Explique-t-elle en détail l'allocation des ressources pour la mise en œuvre et la gestion des politiques et stratégies de biodiversité ?

1.1 Évaluation des impacts et des dépendances liés à la biodiversité

Le reporting requiert une étape préalable consistant à évaluer a) les dépendances de l'entreprise vis-à-vis de la biodiversité et b) les impacts de l'entreprise sur la biodiversité (REQ-04). Il existe des interconnexions entre les dépendances et les impacts ; ils ne peuvent donc pas être traités séparément. C'est pourquoi cette exigence (REQ-02) s'applique aux deux. Cette évaluation globale, couvrant aussi bien les dépendances que les impacts, doit tenir compte des écosystèmes, des espèces et des services écosystémiques finaux appartenant au périmètre organisationnel et de la chaîne de valeur défini (voir [Périmètre et période de reporting](#)).

Les dépendances et les impacts identifiés doivent être pris en compte dans l'évaluation des risques et des opportunités (REQ-03), ainsi que dans l'évaluation de l'importance relative.

Pour mener à bien cette évaluation, les organisations peuvent commencer par identifier les dépendances et les impacts liés à la biodiversité ainsi que les détails concernant leur localisation.^{xxviii}

xxviii Par exemple, voir l'étape 1 (dépistage des risques liés à la biodiversité) dans UNEP-WCMC, Conservation International and Fauna & Flora International (2020). Biodiversity Indicators for Site-based Impacts. Cambridge, UK. Disponible (en anglais) sur : https://www.unep-wcmc.org/system/comfy/cms/files/files/000/001/902/original/202102_Biodiversity_Indicators_Report_06.pdf

Deuxièmement, des mesures et des évaluations quantitatives doivent être mises en place : des informations quantitatives sont ajoutées à la liste qualitative (c.-à-d. l'inventaire)^{xxix} et des mesures sont calculées. Des approches telles que l'approche par cheminement (décrite dans le Protocole pour le capital naturel) et le cadre DPSIR (Driver-Pressure-State-Impact-Response / Vecteur-Pression-État-Impact-Réponse) peuvent être utilisées pour orienter ce processus (voir l'Encadré 3), de la mesure des vecteurs d'impacts et de dépendances à l'évaluation. Il peut également être utile de réaliser une évaluation de l'empreinte sur la biodiversité au cours de cette étape (voir l'Encadré 4). Des cadres de travail et des

outils peuvent aider l'organisation au cours de ce processus. Par exemple, le Protocole pour le capital naturel (et les recommandations en matière de biodiversité associées)¹⁰⁶ fournit des recommandations flexibles de mesure et de valorisation et le Protocole pour la diversité biologique¹⁰⁷ fournit un cadre comptable standardisé pour la présentation d'informations consolidées sur les impacts. Voir [Ressources utiles](#) pour obtenir d'autres ressources et outils comme ENCORE,¹⁰⁸ un outil en ligne qui aide à l'exploration des dépendances du système économique envers la nature et des risques pour les entreprises causés par les changements environnementaux.

Encadré 3 : Approches d'évaluation

L'approche d'évaluation des impacts « par cheminement » évalue comment, en raison d'une activité spécifique de l'entreprise, un vecteur d'impact modifie la biodiversité (ou le capital naturel) et comment ces changements affectent les différentes parties prenantes (voir Figure 7). De la même manière, une évaluation des dépendances par cheminement montre comment une activité spécifique de l'entreprise dépend d'aspects spécifiques de la biodiversité (ou du capital naturel) et elle identifie la manière dont les changements de biodiversité affectent les coûts et/ou les bénéfices de l'entreprise.

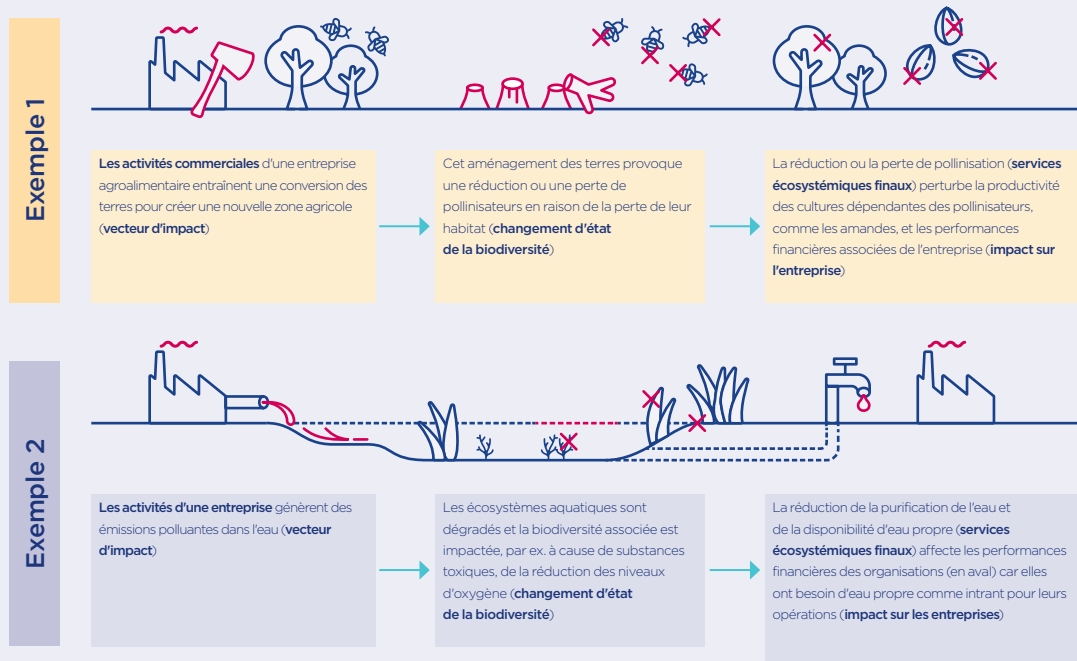


Figure 7. Approche d'évaluation des impacts par cheminement (basée sur les [Recommandations sur la biodiversité du Protocole pour le capital naturel](#))

La Figure 7 montre comment une activité de l'entreprise peut être un vecteur d'impact sur la biodiversité (soit via un intrant, comme un matériau utilisé, soit via un extrant autre qu'un produit, comme la pollution de l'air ou de l'eau).

Cela génère des modifications de la biodiversité, qui peuvent, à terme, affecter l'organisation ou la société.^{109, 110} Les dépendances sont souvent intégrées dans l'évaluation des impacts par cheminement en raison de leurs interconnexions avec les impacts (par ex. boucles de rétroaction entre les impacts sur les habitats et la perte de pollinisateurs, voir Figure 7).

xxix Consultez le Protocole pour la diversité biologique (Biological Diversity Protocol) pour en savoir plus. Endangered Wildlife Trust (2020). Protocole pour la diversité biologique. Disponible (en anglais) sur : https://www.nbnbdpo.org/uploads/1/3/1/4/131498886/biological_diversity_protocol_bd_protocol.pdf

Encadré 3 (suite)

Une fois la liste des impacts et des dépendances établie, les [Recommandations sur la biodiversité jointes au Protocole pour le capital naturel](#) décrivent les trois étapes à suivre pour appliquer l'approche par cheminement à la mesure et à l'évaluation des impacts et des dépendances :

- (1) mesurer les vecteurs d'impact et les dépendances ;
- (2) mesurer les changements d'état de la biodiversité ; et
- (3) évaluer les impacts et les dépendances liés à la biodiversité.

Le cadre DPSIR est une approche harmonisée similaire^{111, 112} qui suppose une chaîne de liens de causalité, avec des vecteurs économiques/sociaux qui exercent une pression sur l'environnement, entraînant à terme des modifications de l'état de l'environnement. Ces modifications ont des impacts sur les entreprises ou la société qui peuvent nécessiter une réponse. [L'Annexe 10](#) décrit l'approche par cheminement appliquée au cadre DPSIR.

Références :

- Capitals Coalition (2016) Natural Capital Protocol (Protocole pour le capital naturel). Disponible (en anglais) sur : <https://naturalcapitalcoalition.org/natural-capital-protocol/>
- Capitals Coalition et Cambridge Conservation Initiative (2020). Integrating Biodiversity into Natural Capital Assessments. Disponible (en anglais) sur : https://naturalcapitalcoalition.org/wp-content/uploads/2020/10/Biodiversity-Guidance_COMBINED_single-page.pdf

Encadré 4 : Évaluation de l'empreinte sur la biodiversité

« L'empreinte sur la biodiversité » désigne l'impact total d'une organisation, d'un projet, d'une région, d'un service ou d'un produit sur la biodiversité. Il s'agit d'une option pour évaluer les impacts. Les outils d'évaluation de l'empreinte sur la biodiversité s'efforcent de consigner l'impact d'une entreprise sur la biodiversité en incluant ses effets en amont et en aval (le long de la chaîne de valeur).¹¹³ Cela nécessite généralement d'établir des liens croisés entre une forme de cycle de vie des produits et/ou de la chaîne de valeur et les lieux physiques des activités de l'entreprise et des divers facteurs de biodiversité concernés.^{114, 115}

Les impacts sur les écosystèmes sont souvent traduits en un seul indicateur de mesure reflétant la disponibilité des espèces, en se basant idéalement sur des zones ajustées en fonction de l'état, par ex. abondance moyenne de l'espèce par zone ou fraction de l'espèce ayant potentiellement disparu par zone et par an. Certaines approches de mesure des impacts existantes mesurent aussi bien les impacts positifs que les impacts négatifs. Certaines évaluations d'empreinte utilisent parfois des « approches par proxy » qui tiennent compte des impacts sur la biodiversité liés à d'autres impacts, comme la pollution de l'eau. Cependant, il est nécessaire de mettre au point des méthodes plus avancées permettant de consigner les impacts (et les dépendances) liés à la biodiversité de manière plus précise.

Les résultats de ces analyses permettraient de mieux connaître les impacts potentiels et de prioriser les efforts. Toutefois, les empreintes sur la biodiversité ne constituent pas des mesures des impacts réels pour chaque zone géographique/écosystème. Il est donc recommandé d'utiliser les empreintes en combinaison avec d'autres approches, comme les évaluations des impacts environnementaux (EIE).¹¹⁶

Adapté des références suivantes :

- IUCN NL (2020). A compass for navigating the world of biodiversity footprinting tools: an introduction for companies and policy makers. Disponible (en anglais) sur : https://www.iucn.nl/app/uploads/2021/04/a_compass_for_navigating_biodiversity_footprint_tools_-_final_1.pdf
- Hilton, S. et Lee, JM J. (2021). Assessing Portfolio Impacts - Tools to Measure Biodiversity and SDG Footprints of Financial Portfolios. Gland, Suisse : WWF. Disponible (en anglais) sur : <https://wwf.panda.org/?2898916/Assessing-Portfolio-Impacts>

L'évaluation doit être effectuée dans le contexte du périmètre organisationnel défini et dans le contexte des modifications du capital naturel et des questions sociales, et en tenant compte d'autres considérations, comme :

- Les différentes divisions de l'entreprise et phases de la chaîne de valeur (de l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie des produits, le cas échéant) par rapport à leur emplacement, en tenant compte, par conséquent, des dépendances et des impacts sur le site et en dehors de celui-ci, ainsi que des dépendances et impacts que l'organisation contrôle ou non ;^{xxx}
- Les aspects liés au contexte socio-économique ;
- Les interactions entre les impacts sur la biodiversité et les dépendances ;
- Les tendances liées aux facteurs externes échappant au contrôle de l'entreprise qui peuvent accentuer ou atténuer les impacts, ou modifier les dépendances de l'entreprise (par ex. la dégradation d'une forêt qui assure actuellement une protection contre les inondations). Cela peut inclure les forces naturelles et les activités humaines, y compris les changements de réglementation ;
- Les dépendances/impacts survenant en dehors de la période de reporting. Par exemple, les impacts significatifs en cours remontant aux années précédentes (malgré la cessation de l'activité) et les futurs impacts/dépendances potentiels ; et
- Le besoin de consulter des parties prenantes externes pour comprendre les aspects essentiels de la biodiversité.

Comme les dépendances et les impacts des organisations liés à la biodiversité varient selon les secteurs, les rôles dans la chaîne de valeur et les lieux géographiques, les organisations doivent, dans la mesure du possible, tenir compte de recommandations supplémentaires spécifiques à leur secteur et à leur situation géographique.

1.2 Présentation d'informations importantes sur les dépendances et les impacts

La présentation d'informations détaillées sur l'évaluation des impacts et des dépendances fournit aux lecteurs des rapports un contexte utile concernant la sélection des stratégies, des politiques et des objectifs en matière de biodiversité. Les informations importantes concernant les dépendances et les impacts liés à la biodiversité doivent être présentées et remises dans le contexte du modèle économique, si possible, y compris les informations des années précédentes concernant les points dont l'organisation reste responsable. Il peut s'agir notamment d'informations sur les écosystèmes, les espèces et les services écosystémiques finaux sous-tendus par la biodiversité.

Une description narrative et/ou une représentation graphique du modèle économique intégré peuvent être utilisées pour résumer les dépendances et les impacts. Le cas échéant, les organisations doivent reconnaître et illustrer les interconnexions entre les impacts et les dépendances, en détaillant la manière dont les impacts importants sont connectés aux dépendances ou résultent des dépendances (par ex. dégradation de l'écosystème forestier — impact — due à l'utilisation du bois au cours du processus de production - dépendance).

Dans le rapport, il est recommandé de catégoriser les impacts et les dépendances liés à la biodiversité en phases de la chaîne de valeur (c.-à-d. opérations directes, amont et aval) et/ou en différentes catégories de vecteurs d'impact (voir Encadré 2) comme décrit par l'IPBES,¹¹⁷ le SBTN,¹¹⁸ le Protocole pour le capital naturel¹¹⁹ et le projet Transparent.¹²⁰ À titre d'exemple, l'Annexe 6 contient un tableau des impacts sur la biodiversité classés en catégories de vecteurs d'impact.

Étant donné que la perte de biodiversité est liée à des vecteurs d'impact partagés, comme la pollution, la consommation d'eau et le changement d'utilisation des terres, et à d'autres modifications du capital naturel (par ex. changement climatique, dégradation des terres et de l'eau) (voir Caractéristiques clés), les entreprises ont tout intérêt à détailler leurs dépendances et impacts sur la biodiversité dans le contexte élargi des modifications du capital naturel et des questions sociales affectant l'entreprise. À cet égard, il peut être utile d'ajouter des représentations graphiques. Cette contextualisation permet aux lecteurs du rapport de mieux comprendre :

- La position des impacts et des dépendances liés à la biodiversité dans le réseau complexe des systèmes naturels ;
- Les risques et opportunités émergeant des interconnexions et des liens entre les différentes modifications du capital naturel ; et
- La manière dont l'organisation concernée intègre les enseignements tirés des interconnexions dans sa gestion des risques, sa stratégie et ses performances.

Les réflexions et les orientations du Protocole pour le capital naturel,¹²¹ des Principes of Integrated Capitals Assessments (Fondements de l'analyse intégrée des capitaux)¹²², de la norme du British Standard Institute (BSI) sur la comptabilité du capital naturel pour les organisations¹²³ et de l'International <IR> Framework^{124, xxxi} peuvent aider à (1) appréhender de manière plus générale les liens entre le capital naturel et d'autres capitaux et (2) préparer des présentations d'informations efficaces.

^{xxx} Pour des suggestions pratiques, consultez le Protocole pour le capital naturel (par ex. chaîne de valeur dans le Tableau 3.6 et le Tableau 5.4).

^{xxxi} Depuis 2021, l'IIRC fait désormais partie de [The Value Reporting Foundation](#).

Enfin, la présentation de **mesures et d'analyses** peut aider les lecteurs à comprendre la pertinence et l'ampleur des dépendances et des impacts (voir [REQ-03](#) et [REQ-04](#) pour en savoir plus). Les méthodes permettant de mesurer les dépendances sont actuellement insuffisantes et constituent une source de difficulté (voir [REQ-03](#)).

1.3 Présenter des informations sur les espèces, les écosystèmes, les zones géographiques et les produits/services prioritaires

L'évaluation des dépendances et des impacts (également en combinaison avec l'évaluation de l'importance relative et l'évaluation des risques) doit favoriser l'identification des espèces, écosystèmes, zones géographiques et produits/services prioritaires pour l'entreprise sur le plan de la gestion de la

biodiversité. Un bref aperçu de ces priorités peut fournir un contexte utile aux lecteurs et leur permettre de comprendre comment ces priorités ont été gérées à travers les politiques, les objectifs et les activités de gestion. Les éléments prioritaires présentés doivent appartenir au périmètre organisationnel défini et doivent tenir compte de la chaîne de valeur, ainsi que des futures opérations offrant un degré élevé de certitude.

Le [Tableau 1](#) fournit un résumé des considérations à prendre en compte pour déterminer les espèces, écosystèmes, habitats, zones géographiques et produits/services prioritaires, ainsi que des détails/indicateurs utiles pour présenter les informations relatives à chaque élément.

Tableau 1. Déterminer les espèces, les écosystèmes, les zones géographiques et les produits/services prioritaires - considérations et indicateurs utiles (Adapté de : [Directives de l'UICN pour la planification et le suivi des performances de l'entreprise en matière de biodiversité](#) et [Norme GRI 304 sur la biodiversité](#))

Élément prioritaire	Considérations	Détails ou indicateurs utiles
Espèces	<ul style="list-style-type: none"> Espèces communément impactées par les activités de l'entreprise (par ex. oiseaux forestiers dont l'habitat a été détruit au profit des cultures agricoles, mammifères marins tués par des navires). Il convient d'inclure également les espèces impactées par les activités en aval de la chaîne de valeur (par ex. utilisation des produits par les consommateurs). Espèces menacées dans les zones impactées par les activités de l'entreprise (directement impactées ou non).^{xxxii} Espèces uniques (limitées) aux ou dépendantes des sites ou habitats dans lesquels l'entreprise exerce son activité. Espèces importantes pour la continuité de l'activité (par ex. car elles sont nécessaires aux services écosystémiques finaux dont l'organisation dépend, comme la pollinisation). Espèces importantes pour les parties prenantes locales (par ex. ayant une valeur culturelle pour les populations locales ou autochtones, ou qui sont nécessaires aux services écosystémiques finaux dont les parties prenantes dépendent). 	<ul style="list-style-type: none"> Liste des espèces prioritaires considérée comme une information importante, incluant une brève explication liée au contexte géographique de l'entreprise. Statut des espèces en tant qu'espèces protégées ou espèces menacées d'extinction, avec des références externes, comme la Liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).
Écosystèmes et habitats	<ul style="list-style-type: none"> Écosystèmes communément impactés par les activités de l'entreprise (par ex. mangroves ou herbiers marins utilisés par les sociétés de construction navale). Niveau de menace pesant sur les écosystèmes communément impactés par les activités de l'entreprise. Habitats uniques aux sites dans lesquels l'entreprise exerce son activité ou habitats très localisés (par ex. monts sous-marins ou remontées d'eaux côtières). 	<ul style="list-style-type: none"> Liste des écosystèmes et habitats prioritaires considérés comme importants, avec lesquels l'entreprise interagit, incluant une brève explication liée au contexte de l'entreprise et aux informations géographiques.^{xxxiii} Niveau de menace pesant sur les écosystèmes, avec des références externes, comme la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN ou la liste des zones préservées ou protégées. Étendue des écosystèmes et des habitats, si possible.

^{xxxii} Par exemple, espèces classées En danger de disparition, En danger ou Vulnérables dans la [Liste rouge des espèces menacées de l'UICN](#) ou espèces connues comme étant menacées au niveau local (par ex. sur une liste rouge nationale).

^{xxxiii} Le [Système de classification des habitats de l'UICN](#) et la [Typologie des écosystèmes de l'UICN](#) sont des ressources utiles.

Élément prioritaire	Considérations	Détails ou indicateurs utiles
<p>Écosystèmes et habitats (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Écosystèmes et habitats critiques pour les espèces menacées. Zones clés de biodiversité et zones protégées (par ex. identifiées au moyen d'outils comme l'outil IBAT (Integrated Biodiversity Assessment Tool)). Écosystèmes et habitats importants pour la continuité de l'activité (par ex. en raison d'une dépendance de l'entreprise). Écosystèmes et habitats importants pour les parties prenantes locales (par ex. parce qu'ils fournissent des services écosystémiques finaux comme de l'eau ou des poissons, ou parce qu'ils ont une valeur culturelle pour les populations locales ou autochtones). 	
<p>Zones géographiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Zones d'exploitation (ou de la chaîne de valeur) situées dans ou à proximité de zones importantes pour la biodiversité (par ex. zones protégées, réserves communautaires, sites classés au patrimoine mondial, zones clés de biodiversité, habitats critiques, points chauds de biodiversité). Zones d'exploitation (ou de la chaîne de valeur) importantes pour les parties prenantes locales en raison des services écosystémiques finaux qu'elles fournissent (par ex. zones partagées avec les pêcheries locales). 	<ul style="list-style-type: none"> Liste des zones d'exploitation (ou de la chaîne de valeur) situées dans ou à proximité de zones importantes pour la biodiversité, incluant (1) la situation géographique, (2) la valeur de ces zones pour la biodiversité (par ex. statut de zone protégée, site classé au patrimoine mondial, statut de zone clé de biodiversité, statut de point chaud de biodiversité), (3) description des activités d'exploitation dans la zone, y compris la position dans la chaîne de valeur, et (4) niveau de contrôle sur la zone. Une carte signalant aux lecteurs du rapport les zones d'exploitation ayant le plus fort impact sur la biodiversité ou dépendant le plus de la biodiversité, et indiquant leur localisation géographique. Étendue des sites d'exploitation. Nombre des sites d'exploitation relativement importants pour les espèces menacées/ menacées d'extinction. Pourcentage des sites situés dans des zones géographiques prioritaires par rapport au total des sites, et contribution correspondante de ces sites à la production et/ou au chiffre d'affaires de l'organisation.
<p>Produits et/ou services</p>	<ul style="list-style-type: none"> Produits et/ou services fournis par l'organisation susceptibles d'avoir un impact significatif sur la biodiversité (par ex. en raison du processus de production ou de leur mise au rebut en aval). Produits et/ou services fournis par l'organisation qui dépendent de la biodiversité et qui sont donc susceptibles d'être significativement impactés par une perte de biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> Liste des produits et/ou services, incluant une description des dépendances et/ou impacts significatifs. Description précisant si la dépendance et/ou l'impact se situe dans les opérations directes, en amont ou en aval. Pourcentage du chiffre d'affaires attribué aux produits et/ou services.

Il peut être utile d'agréger certaines informations pour simplifier la présentation. Par exemple, les informations relatives aux écosystèmes prioritaires peuvent être agrégées en types d'écosystèmes et les informations sur les espèces prioritaires peuvent être agrégées en différents niveaux de taxonomie (comme le genre ou la famille) ou en différentes fonctions écologiques. Pour présenter les informations relatives aux zones géographiques prioritaires, il peut être utile de classer et/ou d'agréger les zones en fonction de leur niveau de priorité pour la biodiversité (par ex. en fonction des scores de qualité de l'habitat ou du statut de zone protégée/zone clé pour la biodiversité, au moyen d'outils comme ENCORE,¹²⁵ STAR,¹²⁶ et IBAT¹²⁷ ou d'une combinaison d'outils — voir [REQ-04 Ressources utiles](#) pour en savoir plus). Exemple d'informations agrégées : pourcentage de terres divisé en catégories de propriété, par opposition au niveau de contrôle pour chaque zone géographique prioritaire individuelle.

Expliquer la base, les critères ou les mesures utilisé(e)s pour définir et déterminer les espèces, les écosystèmes et les zones géographiques prioritaires est utile pour les lecteurs ; il conviendra d'inclure les définitions prises en compte pour les classifications, comme les zones protégées ou les [zones de grande valeur pour la biodiversité](#).^{xxxiv}

2. Politiques et stratégies

Les organisations doivent décrire leurs politiques, stratégies et engagements publics destinés à protéger, réhabiliter ou utiliser la biodiversité de manière écoresponsable. Les lecteurs des rapports doivent être à même de comprendre comment les risques et opportunités identifiés (en raison des dépendances et des impacts, voir [REQ-03](#)) sont reflétés dans le développement stratégique de l'organisation et comment ils influent sur les ambitions de l'organisation en matière de biodiversité.

Il peut s'avérer bénéfique d'exposer le raisonnement qui sous-tend l'adoption de telles politiques et stratégies, en expliquant comment elles atténuent les risques et exploitent les opportunités identifiés dans l'évaluation associée. La description doit être corrélée aux processus d'évaluation des risques et détailler la manière dont les politiques et stratégies en matière de biodiversité sont intégrées dans la stratégie et la gestion globales de l'entreprise (par ex., en analysant les performances de l'organisation, en supervisant les dépenses, coûts, acquisitions et cessions, et dans les processus d'assurance). Les risques et opportunités liés à la biodiversité varient énormément selon le lieu

et l'horizon temporel. Par conséquent, il est impératif de tenir compte de la **géographie et du calendrier** dans la présentation des informations relatives aux politiques, stratégies et objectifs de biodiversité. Par exemple :

- Certains pays sont plus susceptibles que d'autres d'introduire des réglementations relatives à la biodiversité ;
- La nature et la gravité des changements de biodiversité, comme la perte d'espèces et la dégradation d'écosystèmes et leurs conséquences sur les conditions socio-économiques, varient considérablement ;^{128, 129}
- Les risques et les impacts liés à la biodiversité et les services écosystémiques finaux peuvent s'étendre bien au-delà des zones à proximité immédiate des activités actuelles ; et
- Les impacts potentiels, les opportunités et les approches de gestion varient selon les zones géographiques.

Les informations présentées dépendent du périmètre organisationnel défini (voir [Périmètre et période de reporting](#)). Il est utile d'expliquer si des objectifs spécifiques et des actions prioritaires sont en place dans les zones géographiques prioritaires et pour les produits/services prioritaires.

Il est recommandé de développer les stratégies et politiques en connexion avec des accords, des politiques ou des objectifs importants (par ex. [ODD](#), [Science-based Targets for Nature](#) et [Convention des Nations Unies sur la diversité biologique \(CNUDB\) - cadre pour la biodiversité post-2020](#)), des réglementations et des objectifs nationaux et régionaux (par ex. [Stratégie de l'UE pour la biodiversité pour 2030](#), the [Leaders Pledge for Nature](#)^{xxxv}, le [Pacte pour la nature](#) signé par les dirigeants du G7, Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)), et/ou des initiatives sectorielles (par ex. [One Planet Business for Biodiversity](#) pour l'agriculture, le [Finance for Biodiversity Pledge \(engagement de la finance pour la biodiversité\)](#) et l'obligation pour les membres du [Conseil international des mines et des métaux \(CIMM\)](#) de s'engager en faveur d'un impact positif net). Comme le souligne le cadre CDSB, il s'agit là d'une bonne pratique, car ces informations offrent une base de comparaison, mais le rapport avec l'organisation doit faire l'objet d'une explication. Il est également suggéré de fournir des informations sur le respect des lois de différentes juridictions (par ex. [code forestier brésilien](#) ou [Règlement européen sur le bois](#)) ou des normes obligatoires (par ex. [norme indonésienne sur l'huile de palme durable](#)).

^{xxxiv} Par exemple, la [catégorisation des zones naturelles protégées de l'UICN](#), les désignations internationales des zones protégées telles que les [sites classés au Patrimoine mondial naturel et culturel de l'UNESCO](#), la [Convention de Ramsar sur les zones humides](#), les [réserves du Programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO](#) ou les [zones clés pour la biodiversité](#) — des sites qui contribuent de manière significative à la persistance mondiale de la biodiversité, ou d'autres zones protégées ou sites prioritaires nationaux ou régionaux peuvent être pertinents pour l'organisation.

^{xxxv} actuellement signé par 88 pays qui se sont engagés à œuvrer pour inverser la perte de biodiversité d'ici 2030.

Des exemples de politiques comprennent les engagements visant à (1) éviter de travailler dans les zones sensibles, (2) éviter de transformer les écosystèmes naturels, ou encore (3) éviter toute déforestation. Dans la mesure du possible, ces engagements doivent porter sur des écosystèmes et des espèces spécifiques (par ex. s'engager à ne pas planter dans les tourbières). Les engagements et politiques de type « gain net pour la biodiversité » ou « zéro perte nette »,^{xxxvi} impliquant des principes de hiérarchie d'atténuation (voir Encadré 5),¹³⁰ sont de plus en plus attendus par les régulateurs (souvent intégrés à la législation nationale) et sont souvent exigés par les institutions financières pour financer un projet.^{131, 132, 133, xxxvii} Les organisations doivent fournir des informations sur leurs engagements de gain net pour la biodiversité ou de zéro perte nette et, le cas échéant, un bref aperçu de leurs performances concernant ces engagements. Il peut également être utile de préciser la part de la chaîne de valeur sur laquelle l'organisation bénéficie d'une bonne visibilité lors de la présentation des politiques/engagements.

Lorsque les stratégies/politiques relevant du domaine de la biodiversité interagissent avec d'autres politiques environnementales ou sociales, les rédacteurs du rapport doivent attirer l'attention du lecteur sur les synergies ou compensations potentielles ou vérifiées, en expliquant les avantages et/ou les rétroactions (p. ex., effets sur le changement climatique). Finalement, des explications peuvent s'avérer utiles dans les cas suivants : (1) exclusion du périmètre de reporting de territoires, sites ou changements de biodiversité, (2) absence d'engagement de la part des parties prenantes et (3) non-intégration de la biodiversité dans la politique et la stratégie globales de l'organisation.

3. Réponses de gestion

Un résumé des réponses de gestion doit être présenté pour décrire de manière concise l'approche adoptée par l'organisation en matière de gestion de la biodiversité. Ce résumé doit inclure des informations sur les pratiques mises en œuvre pour gérer les risques à court terme et à long terme, mais aussi sur les actions entreprises au niveau des produits, de l'entreprise, de la chaîne de valeur et des sites d'exploitation. Le cas échéant, ces informations peuvent être accompagnées de références à des documents externes plus détaillés (par ex. document ou site Web dédié à la politique en matière de biodiversité).

L'exposition aux risques et opportunités liés à la biodiversité dépend des opérations de l'entreprise/de la chaîne de valeur et du contexte géographique.

Par conséquent, pour être efficaces, les réponses de gestion nécessitent des actions internes et externes basées sur l'engagement des parties prenantes. **Les informations relatives à l'engagement et à la coopération avec les autres parties prenantes, au niveau des sites d'exploitation et le long de la chaîne de valeur, sont utiles pour décrire les actions menées par l'entreprise pour gérer les risques liés à la biodiversité.** Par exemple, l'engagement des fournisseurs (de premier niveau et au-delà), des communautés locales et des petits propriétaires terriens, et la participation à des initiatives visant à promouvoir la mise en œuvre de politiques et d'engagements pour la biodiversité sont des éléments clés pour illustrer la volonté de l'entreprise d'atténuer la perte de biodiversité et d'assurer une gestion des terres écoresponsable.

Le cas échéant, les organisations doivent fournir des informations détaillées sur l'approche de hiérarchie d'atténuation choisie (voir Encadré 5). Pour les lecteurs du rapport, il peut être utile de regrouper les (ou certaines) réponses de gestion (voir Tableau 2) en catégories de hiérarchie d'atténuation et d'expliquer en quoi elles contribuent à atteindre les objectifs « gain net pour la biodiversité » ou « zéro perte nette ».^{xxxviii}

Encadré 5 : Hiérarchie d'atténuation

Les principes de hiérarchie d'atténuation peuvent être utiles pour déterminer les réponses de gestion de la biodiversité, ainsi que les stratégies de gestion et les objectifs (voir Objectifs et calendrier), y compris le long de la chaîne de valeur. La hiérarchie d'atténuation est conçue pour gérer les impacts sur la biodiversité et désigne la séquence d'actions suivante :^{134, 135, 136}

1. Éviter les impacts sur la biodiversité ;
2. Réduire autant que possible les impacts sur la biodiversité ;
3. Corriger/inverser les impacts qui sont immédiatement réversibles ; et
4. Compenser les impacts résiduels pour atteindre un résultat net souhaité (par ex. zéro perte nette ou gain net).

La hiérarchie de conservation,¹³⁷ conçue pour être utilisée en combinaison avec la hiérarchie d'atténuation, fournit un mécanisme permettant de réaliser un potentiel de conservation supplémentaire allant au-delà de l'atténuation des impacts directs. Le cadre d'action du SBTN (éviter, réduire, régénérer, réhabiliter et transformer) est basé sur la hiérarchie d'atténuation et de conservation, mais il a été étendu pour englober également les actions de transformation.¹³⁸

^{xxxvi} Le terme « zéro perte nette » désigne le point auquel les impacts d'un projet sur la biodiversité sont compensés par des mesures d'atténuation. Le terme « gain net » désigne une situation où les gains sont supérieurs aux pertes. Référence : pour en savoir plus, consultez les recommandations pour la biodiversité du Protocole pour le capital naturel et le Protocole pour la biodiversité biologique.

^{xxxvii} Par exemple, le Royaume-Uni a intégré la notion de Gain net pour la biodiversité dans son projet de loi sur l'environnement (« Environment Bill »), sous forme d'exigence pour les nouveaux projets infrastructurels.

^{xxxviii} Les mesures permettant de quantifier le gain net de biodiversité (souvent exprimées sous forme de pourcentages) sont toujours en cours d'élaboration et doivent encore être optimisées.

Classer les dépenses pour la biodiversité en niveaux hiérarchiques et, si possible, fournir des pourcentages (par ex. 40 % des dépenses pour la biodiversité étaient consacrées à éviter les impacts sur la biodiversité) sont deux moyens potentiels de fournir du contexte.

La première étape, « éviter les impacts », est la plus importante. Par conséquent, si une organisation doit descendre dans la séquence d'actions, elle doit impérativement **démontrer pourquoi il est impossible d'éviter les impacts**. Lorsqu'elles détaillent les activités

visant à compenser les impacts sur la biodiversité (activités qui ne doivent être mises en œuvre qu'en dernier recours, car elles constituent la dernière option de la séquence d'actions), les organisations doivent donner accès aux méthodologies de compensation, expliquer pourquoi il était impossible d'utiliser d'autres méthodes d'atténuation et décrire clairement comment l'équivalence écologique a été atteinte.^{xxxix}

Vous trouverez des exemples de réponses de gestion dans le [Tableau 2](#).

Tableau 2. Exemples de réponses de gestion face aux risques et opportunités liés à la biodiversité, classées selon les réponses internes (réponses liées aux politiques internes et aux opérations de l'entreprise), externes (réponses liées aux parties prenantes extérieures au périmètre organisationnel), les phases de la chaîne de valeur (opérations directes, amont, aval), les niveaux (site, entreprise, produit) et la catégorie de hiérarchie d'atténuation possible.

Réponse de gestion	Interne	Externe	Position dans la chaîne de valeur	Niveau	Catégorie de hiérarchie d'atténuation possible
Investissement dans les infrastructures naturelles (par ex. forêts pour la protection contre les inondations ou zones humides pour réduire les coûts liés au traitement de l'eau).	✓	✓	Opérations directes, Amont	Site, Entreprise	Éviter, Réduire, Réhabiliter
Mise en œuvre de projets/initiatives de réhabilitation et de protection des écosystèmes, ou de prévention de la conversion des écosystèmes, comme la déforestation.	✓	✓	Opérations directes, Amont, Aval	Site, Entreprise	Éviter, Réhabiliter
Améliorer la conception des produits pour améliorer leur longévité, leur recyclabilité, leur circularité, leur efficacité en ressources ou l'utilisation d'intrants dangereux.	✓		Opérations directes, Amont, Aval	Produit	Éviter, Réduire
Minimiser l'utilisation de matériaux vierges.	✓		Opérations directes, Amont, Aval	Produit	Réduire
Production de PAB visant à gérer les impacts sur la biodiversité identifiés et à conserver ou améliorer la biodiversité au niveau local.	✓	✓	Opérations directes, Amont	Site	Réduire, Réhabiliter
Créer une culture interne de sensibilisation à la biodiversité et au développement durable.	✓		Opérations directes	Entreprise	Éviter, Réduire
Formations pour les employés et les fournisseurs.	✓		Opérations directes, Amont	Site, Entreprise	Éviter, Réduire
Procédures de mesure et de suivi à la lumière des risques et opportunités décrits dans REQ-03 , y compris dans toute la chaîne de valeur.	✓		Opérations directes, Amont, Aval	Site	Éviter, Réduire
Mesures mises en œuvre suite à des procédures judiciaires ou des obligations légales, comme des modifications des opérations, des processus, des produits ou des technologies.	✓		Opérations directes, Amont, Aval	Site, Entreprise, Produit	Éviter, Réduire
Processus utilisés pour intégrer les questions liées à la biodiversité dans le choix et la conception des sites et des produits, y compris le niveau de sensibilité écologique, et méthodes destinées à minimiser les impacts écologiques comme la perturbation des sols et l'érosion, les eaux de ruissellement, les déchets et les impacts sur les habitats de la faune sauvage.	✓		Opérations directes	Site, Produit	Éviter, Réduire

^{xxxix} Pour en savoir plus sur l'équivalence écologique, consultez les documents [Biological Diversity Protocol \(Protocole pour la diversité biologique\)](#), [BBOP Guidance Notes to the Standard on Biodiversity Offsets](#), [DEFRA Biodiversity metrics 3.0 - User Guide](#).

Réponse de gestion	Interne	Externe	Position dans la chaîne de valeur	Niveau	Catégorie de hiérarchie d'atténuation possible
Utilisation de normes et de programmes de certification pour vérifier les activités de l'entreprise et ses actions en matière de biodiversité de manière indépendante (par ex. certifications Marine Stewardship Council ou Forest Stewardship Council).	✓		Opérations directes, Amont	Site, Produit	Éviter, Réduire
Mise en œuvre d'une stratégie d'approvisionnement respectueuse de la biodiversité qui, par exemple, sélectionne les produits en fonction de leur dépendance envers la biodiversité, dans le but de réduire les risques opérationnels et financiers.	✓		Opérations directes, Amont	Entreprise	Éviter, Réduire
Obtention des certifications nécessaires en matière de biodiversité pour produire des/s'approvisionner en matières premières présentant un risque accru (dépendance ou impact élevé(e)).	✓		Opérations directes, Amont	Site, Produit	Éviter, Réduire
Participation à un programme élargi de responsabilité des producteurs ou application d'un programme de bonne gestion des produits, étendant la responsabilité du producteur à l'ensemble du cycle de vie d'un produit ou d'un service.	✓		Aval	Produit	Réduire
Participation à/mise en œuvre de programmes de récupération des produits pour éviter que les produits et les matériaux ne soient mis au rebut.	✓		Aval	Produit	Éviter, Réduire
Mise en œuvre d'accords tiers par lesquels l'entreprise s'engage à suivre des procédures de gestion des déchets spécifiques.		✓	Opérations directes, Amont, Aval	Site, Entreprise	Réduire
Sous réserve de disponibilité, définition d'objectifs scientifiques que les partenaires de la chaîne de valeur doivent atteindre pour leurs sites et les paysages terrestres/maritimes adjacents.		✓	Amont, Aval	Site, Entreprise	Éviter, Réduire, Réhabiliter
Le cas échéant, concevoir des produits qui permettent aux clients d'adopter des modes de vie et des comportements plus écoresponsables.	✓	✓	Aval	Produit	Éviter, Réduire
Engagement des consommateurs pour les sensibiliser aux pratiques de consommation durables du point de vue de la biodiversité.		✓	Aval	Produit, Entreprise	Éviter, Réduire
Activités d'engagement des parties prenantes visant à intégrer la gestion de la biodiversité en exerçant une influence à l'échelle d'une zone, ainsi que la protection et la réhabilitation des habitats ou des écosystèmes.		✓	Opérations directes, Amont, Aval	Site	Éviter, Réhabiliter
Collaborer avec les coalitions de professionnels du secteur pour établir et partager les bonnes pratiques.		✓	Opérations directes, Amont, Aval	Entreprise	Éviter, Réduire
Mettre en œuvre des systèmes qui concilient production et réhabilitation.	✓		Opérations directes, Amont	Entreprise	Réhabiliter
Défendre l'efficacité des actions liées à la biodiversité menées par les gouvernements locaux et nationaux et suspendre les efforts similaires qui nuisent à la protection de la biodiversité.		✓	Opérations directes, Amont, Aval	Entreprise	Éviter, Réduire, Réhabiliter
Participer à une planification multi-acteurs intégrée pour les ressources naturelles au niveau du paysage, en tenant compte des impacts cumulés.		✓	Opérations directes, Amont	Entreprise	Éviter, Réduire, Réhabiliter
Soutenir les efforts de réhabilitation de la biodiversité lorsqu'ils sont liés aux opérations de l'entreprise, par exemple en finançant des projets liés à la biodiversité.		✓	Opérations directes, Amont, Aval	Site, Entreprise	Réhabiliter
Soutenir les activités visant à réhabiliter les espèces, y compris pour réduire le risque d'extinction.		✓	Opérations directes, Amont, Aval	Entreprise	Réhabiliter

Réponse de gestion	Interne	Externe	Position dans la chaîne de valeur	Niveau	Catégorie de hiérarchie d'atténuation possible
Éviter les activités commerciales dans une zone géographique particulière ou dans un paysage terrestre/maritime particulier (par ex. dans les zones reconnues comme importantes à l'échelle internationale).	✓		Opérations directes, Amont	Site, Entreprise	Éviter
Éviter les activités commerciales au cours d'une saison ou d'une période particulière (par ex. ne pas perturber les sols pendant la saison humide pour éviter l'érosion des sols, ne pas pratiquer la pêche pendant la saison de reproduction).	✓		Opérations directes, Amont	Site	Éviter
Modifier le modèle économique, par ex. en passant d'un modèle économique basé sur la propriété à un modèle basé sur la location à long terme/le partage, ou en utilisant la digitalisation pour minimiser les besoins en matériaux.	✓		Opérations directes, Aval	Entreprise	Réduire
Déplacer la production vers un lieu ayant un plus faible impact (en tenant compte du risque pour les moyens de subsistance causé par le déplacement de l'activité).	✓		Opérations directes, Aval	Site	Éviter, Réduire

Les organisations doivent fournir des détails expliquant le lien entre les réponses de gestion et les politiques et les objectifs définis, ainsi que leur efficacité, en rapport avec les mesures des impacts et des performances en matière de biodiversité (voir [REQ-04](#) et [REQ-05](#)). Des exemples quantitatifs peuvent aussi contribuer à démontrer l'efficacité des mesures, par exemple :

- Nombre d'espèces animales ou végétales transplantées ;
- Nombre (et/ou pourcentage) d'employés formés, nombre de partenariats signés par l'entreprise avec des organes scientifiques ou des parties prenantes spécialisées dans la conservation de la nature ;
- Coûts évités grâce aux mesures de réduction des impacts ;
- Réduction du nombre d'incidents liés à des activités illégales ou contraires au développement durable ; et
- Réduction du nombre de collisions avec des animaux (par ex. avec des navires ou des turbines).

Les lecteurs du rapport doivent connecter les réponses de gestion aux impacts et dépendances identifiés, mais aussi aux risques et opportunités associés, **idéalement grâce à un ensemble d'indicateurs corrélés démontrant l'efficacité des réponses.**

Comme les efforts de gestion peuvent mettre du temps à atteindre les résultats escomptés, il est nécessaire de **décrire la manière dont l'efficacité des réponses de gestion est suivie en continu** (par exemple, en effectuant des évaluations d'impacts sur la biodiversité à des intervalles appropriés). Il est également utile de préciser

(1) si les actions sont volontaires et/ou dépassent les obligations légales, (2) les différences entre les pratiques et les politiques dans les zones terrestres et maritimes, et (3) le pourcentage des sites auquel les pratiques de gestion s'appliquent (si elles ne s'appliquent pas à 100 % des sites).

4. Objectifs et calendrier

La présentation d'informations détaillées et cohérentes et du calendrier associé est spécialement importante pour le reporting sur les objectifs de l'entreprise, afin de pouvoir mesurer sur la durée les performances par comparaison avec les politiques et stratégies en matière de biodiversité. Les résultats des évaluations des impacts et dépendances liés à la biodiversité, les évaluations des services écosystémiques, les évaluations de l'empreinte sur la biodiversité et les évaluations des risques peuvent être utiles pour informer les objectifs. Les initiatives mondiales pour la biodiversité (par ex. le SBTN^{xI}, la [Convention des Nations Unies sur la diversité biologique \(CNUDB\) - cadre pour la biodiversité post-2020^{xII}](#), un [Objectif mondial pour la nature](#) et les [ODD](#)) peuvent servir à fixer des objectifs (voir [Ressources utiles](#)), ainsi que des stratégies de biodiversité régionales, nationales et sous-nationales (par ex. SPANB, Stratégies et plans d'action sous-nationaux pour la biodiversité, et Stratégies et plans d'action régionaux pour la biodiversité).

Le type d'objectifs et d'indicateurs, [les points/états de référence](#), le calendrier et le périmètre, doivent être clairement décrits aux investisseurs et les liens avec les risques et/ou opportunités ainsi que la stratégie globale de l'entreprise établis. Les objectifs de biodiversité établis

^{xI} Science Based Target Network. Disponible (en anglais) sur : <https://sciencebasedtargetnetwork.org/>

^{xII} L'actuel [objectif mondial pour la nature](#) est de passer à un mode de vie positif pour la nature d'ici 2030 et de vivre en harmonie avec la nature d'ici 2050.

par le cadre pour la biodiversité mondiale post-2020 de la CBD insistent sur la nécessité « d'objectifs SMART (spécifiques, mesurables, ambitieux, réalistes et temporels », y compris pour les organisations.¹³⁹ Le SBTN définit les **objectifs scientifiques** comme étant mesurables, réalisables et délimités dans le temps, basés sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles, et permettant aux acteurs de s'aligner sur les limites de la planète et sur des objectifs sociétaux de développement durable.¹⁴⁰ Même s'il est difficile de définir la limite planétaire pour la biodiversité,¹⁴¹ les principes des limites planétaires¹⁴² peuvent servir à orienter la définition des objectifs de biodiversité dans le contexte des autres risques sociétaux. Le « National Biodiversity Account » (basé sur le Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) des Nations Unies¹⁴³) mis au point par le National Statistical Office peut aider les organisations à définir des objectifs spécifiques à différents contextes.

Les objectifs doivent suivre les principes énoncés dans le [Cadre CDSB](#) et il peut être utile de présenter les informations suivantes :

- Les objectifs sont-ils contextuels et basés sur la science ?
- Les [points/états de référence](#) et l'année cible ont-ils été définis ?
- Les objectifs sont-ils quantifiables ?
- Des objectifs spécifiques ont-ils été fixés pour les espèces, les écosystèmes, les zones géographiques et les produits/services prioritaires ou pour les régions dans lesquelles il n'existe pas de normes relatives à la biodiversité (par ex. normes imposées par des mécanismes réglementaires) ?
- Les objectifs sont-ils mesurés à l'aide d'ICP et utilisés en interne par la direction ?
- Les objectifs ont-ils été débattus avec les parties prenantes ? Vont-ils répondre aux attentes des parties prenantes ?
- Les objectifs sont-ils alignés sur les objectifs internationaux et/ou les réglementations régionales, nationales ou locales ?
- En quoi les objectifs sont-ils liés aux engagements tels que « zéro perte nette » ou « gain net » et/ou aux engagements pris en réponse à la réglementation ou aux vecteurs d'impact ?

En raison de la **variabilité des impacts sur la biodiversité sur la durée** (voir [Caractéristiques clés](#)), il peut être judicieux d'établir des calendriers pour les objectifs en fonction des définitions du court, moyen et long terme adoptées par l'organisation dans son analyse des risques et des perspectives. En raison de la **variation géographique des priorités liées à la biodiversité**, et en raison des différentes exigences légales et réglementaires, il peut être nécessaire d'adapter les objectifs selon les endroits ou de les appliquer spécifiquement à des catégories de zones en fonction de leur niveau de risque (par ex. objectifs spécifiques pour les zones géographiques prioritaires).

Au fil des progrès réalisés par une organisation quant à ses stratégies et politiques en matière de biodiversité, **il convient d'expliquer sa progression vers la réalisation des objectifs et quels sont les facteurs intrinsèques ayant permis d'atteindre ou de dépasser les objectifs.**

La progression vers la réalisation des objectifs peut être exprimée en termes de réduction des impacts négatifs, mais aussi à travers des objectifs plus proactifs. La [REQ-05](#) fournit des exemples d'indicateurs. Si les objectifs n'ont pas été atteints ou s'il est probable qu'ils ne le soient pas, il est recommandé d'en explorer les raisons en énumérant les facteurs significatifs et en expliquant ce qu'il aurait été possible ou impossible de maîtriser ou de mieux gérer. Les utilisateurs des rapports seront particulièrement intéressés par les explications concernant la manière dont les stratégies seront adaptées pour améliorer les performances.

Lorsque les stratégies et objectifs relevant du domaine de la biodiversité interagissent avec d'autres politiques environnementales ou sociales, les rédacteurs du rapport doivent attirer l'attention du lecteur sur les synergies potentielles ou vérifiées, en expliquant les avantages et/ou les rétroactions (par ex., effets sur le changement climatique).

5. Ressources

Quand elles présentent des informations sur les politiques, stratégies et objectifs liés à la biodiversité, **les sociétés doivent révéler les ressources, financières et humaines, allouées à la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière de biodiversité.** Dans un rapport annuel, de tels détails peuvent rassurer les investisseurs quant à l'engagement et aux efforts déployés par l'organisation pour satisfaire ses ambitions dans le domaine de la biodiversité. Le reporting sur les ressources est particulièrement crucial si la stratégie de l'organisation exige d'importants investissements en capitaux, ou la réorganisation de ses opérations pour parvenir à ses objectifs. Il convient par ailleurs de détailler les ressources spécifiques mises en place dans les zones géographiques prioritaires.

Ressources utiles :

évaluation des impacts et dépendances liés à la biodiversité/évaluation d'empreinte

1. Les [recommandations pour la biodiversité](#) jointes au Protocole pour le capital naturel proposent un cadre décisionnel pour conduire une évaluation du capital naturel incluant la biodiversité, qui permet aux organisations d'identifier, de mesurer et d'évaluer leurs impacts et dépendances directs et indirects en matière de biodiversité. L'outil de navigation [Biodiversity Guidance Navigation Tool](#) guide les utilisateurs tout au long de l'évaluation du capital naturel incluant la biodiversité, en suivant les étapes du Protocole pour le capital naturel et en suggérant des outils, des ressources et des méthodologies spécifiques en fonction de l'étendue/de la position d'une entreprise dans la chaîne de valeur.

2. L'étape 1 des [Directives de l'UICN pour la planification et le suivi des performances des entreprises en matière de biodiversité](#) fournit des recommandations permettant de définir l'étendue de l'influence de l'entreprise sur la biodiversité, en identifiant les pressions (vecteurs) et les dépendances que l'entreprise doit gérer en priorité, en fonction de l'importance de chaque pression et du niveau de contrôle, et en identifiant les espèces, les habitats, les zones et les services écosystémiques prioritaires.

3. Les [Bonnes pratiques de collecte de données de référence sur la biodiversité](#) créées par le groupe de travail Multilateral Financing Institutions & Cross Sector Biodiversity Initiative aident à la mise en place d'évaluations des impacts incluant la biodiversité (notamment pour les évaluations des impacts sociaux et environnementaux) et à la planification des mesures de gestion, en proposant une approche étape par étape (de l'identification du domaine au suivi à long terme), un résumé utile et une liste de contrôle. Cette ressource est également utile pour la [REQ-04](#).

4. [Bioscope](#) offre aux entreprises des indications simples et rapides concernant les principaux impacts sur la biodiversité générés par leur chaîne d'approvisionnement, y compris l'impact potentiel des matières premières achetées et de la chaîne d'approvisionnement en amont.

5. Les deux premières étapes de la démarche [Biodiversity indicators for site-based impacts methodology](#) (méthodologie utilisant des indicateurs de biodiversité pour évaluer les impacts en fonction des sites) soutiennent l'identification des sites (opérations) potentiellement importants pour la biodiversité.

6. Les normes [GRI 304](#) sur la présentation des informations sur la biodiversité comprennent une présentation des sites d'exploitation détenus, loués, exploités dans ou à proximité de zones protégées et de zones de grande valeur pour la biodiversité.

7. Le [Biological Diversity Protocol](#) (Protocole pour la biodiversité biologique) est actuellement le seul cadre de comptabilité existant pour les évaluations d'empreinte sur la biodiversité. Il offre un cadre comptable et de reporting permettant aux organisations de produire des Déclarations de position et de performances en matière de biodiversité qui peuvent être utilisées pour mesurer les performances et les risques sur la durée.

8. Entre autres informations, la ressource [Biodiversity A to Z](#) (Biodiversité de A à Z) fournit des données relatives à la biodiversité au niveau de chaque pays, comme les zones protégées reconnues et les désignations relatives à la biodiversité.

9. Les outils fournissant des cartes interactives peuvent faciliter l'évaluation des dépendances et des impacts :

- [ENCORE](#) permet d'étudier les dépendances (envers les services écosystémiques) et les impacts (sur les écosystèmes) des entreprises sur la nature dans tous les secteurs. De plus, le module sur la biodiversité permet aux utilisateurs d'évaluer les possibilités de réduire l'extinction des espèces et le risque pour l'intégrité écologique des portefeuilles (en utilisant la mesure STAR).
- L'outil [IBAT](#) fournit des informations géographiques au sujet de la biodiversité mondiale (c.-à-d. Base de données mondiale sur les zones protégées, Liste rouge des espèces menacées de l'UICN, Base de données mondiale sur les zones clés pour la biodiversité) qui facilitent l'évaluation des zones prioritaires et des impacts. Les résultats de l'évaluation peuvent indiquer si les entreprises contribuent au risque d'extinction des espèces, aux changements d'abondance des espèces, à la détérioration des zones protégées pour les peuples autochtones, et notamment par le biais de mesures comme [Biodiversity Impact Metric](#) (mesure d'impact sur la biodiversité) (qui emploie les données de richesse des espèces pondérées par la rareté des espèces figurant sur la Liste rouge de l'UICN) et les scores STAR Metric par site.
- Le [Global Forest Watch](#) est un outil permettant d'explorer et de suivre les changements forestiers et les impacts sur la biodiversité associés dans différentes zones, grâce à des cartes interactives et à un tableau de bord par pays.
- L'outil [Ocean Data Viewer](#) permet aux utilisateurs de visualiser (et de télécharger) divers ensembles de données spatiales sur la biodiversité marine et côtière qui peuvent être utiles pour les décisions concernant la conservation des écosystèmes marins et océaniques.

Ressources utiles : politique, stratégie et objectifs

10. Le [Finance for Biodiversity Pledge](#), lancé en septembre 2020, est un groupe mondial de 26 institutions financières qui s'engagent à protéger et à réhabiliter la biodiversité au moyen d'activités de financement et d'investissements. Les institutions financières sont encouragées à signer la charte et à rejoindre cette action collective, qui inclut le partage des connaissances. Le groupe a publié un [guide relatif aux approches de mesure de la biodiversité](#) pour les institutions financières.

11. L'étape 2 des [Directives de l'UICN pour la planification et le suivi des performances de l'entreprise en matière de biodiversité](#) fournit des recommandations visant à promouvoir une vision et des objectifs communs à l'entreprise en matière de biodiversité, généralement destinés à améliorer l'état de la biodiversité ou les avantages associés pour les populations (services écosystémiques).

12. Le [Science based targets network](#) fournit des objectifs qui définissent et promeuvent les bonnes pratiques à adopter par les entreprises en tenant compte des cinq systèmes de la planète : climat, eau douce, terres, océans et biodiversité. Les [recommandations initiales aux entreprises](#) ont été publiées en septembre 2020.

13. L'objectif mondial pour la nature [de Nature Positive](#) promeut l'adoption d'un objectif mondial positif pour la nature, composé de trois objectifs mesurables, qui peut servir à élaborer la stratégie des entreprises : Zéro perte de nature nette à partir de 2020, Impact positif net d'ici 2030 et Rétablissement total d'ici 2050.

14. Le rapport [« Beyond 'Business as Usual': Biodiversity Targets and Finance »](#) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP) - Finance Initiative (FI) et Global Canopy, définit une approche initiale permettant aux institutions financières de fixer des objectifs de biodiversité concrets, en alignement avec l'évolution des politiques internationales.

15. Le rapport [Guidance on Biodiversity Target-setting](#) (recommandations pour la définition des objectifs de biodiversité), rédigé par l'UNEP Finance Initiative et l'UNEP- World Conservation Monitoring Centre (WCMC - Centre de surveillance de la conservation de la nature), permet aux banques d'adopter une approche systématique pour définir et atteindre les objectifs de biodiversité ; il présente quatre études de cas et inclut un mode d'emploi.

16. Les [indicateurs ODD](#), le [Partenariat sur les indicateurs de biodiversité](#) et les [indicateurs environnementaux de l'OCDE](#) peuvent être utiles à la définition des objectifs, notamment ceux qui décrivent les contributions à la réalisation des objectifs de biodiversité mondiaux.

Gestion

17. Le [Programme de compensation pour les entreprises et la biodiversité \(BBOP Business and Biodiversity Offsets Programme\)](#) fournit une feuille de route qui aide les utilisateurs à établir et appliquer les bonnes pratiques, afin d'atteindre l'objectif de zéro perte nette ou, de préférence, de gain net pour la biodiversité, grâce à l'application des principes de hiérarchie d'atténuation.

18. Le [Guide de la hiérarchie d'atténuation](#), rédigé par le Cross Sector Biodiversity Initiative, est un guide destiné à tous les secteurs qui fournit des recommandations pratiques, des approches innovantes et des exemples afin de promouvoir la mise en œuvre de la hiérarchie d'atténuation.

19. Le guide [Achieving Conservation and Development](#) de The Nature Conservancy fournit des principes servant de base à la définition d'engagements vis-à-vis de la hiérarchie d'atténuation.

20. Le document [No Net Loss and Net Positive Impact approaches for Biodiversity](#) (Approches Zéro perte nette et Impact net positif pour la biodiversité) explore l'application de ces approches dans les secteurs agricole et forestier.

21. L'UICN a publié un rapport intitulé [A Framework for Corporate Action on Biodiversity and Ecosystem Services](#) (Un cadre pour les actions des entreprises sur la biodiversité et les services écosystémiques) qui permet aux utilisateurs d'explorer le lien entre l'activité des entreprises, leurs actions pour le développement durable et la biodiversité et les services écosystémiques. Le but étant de les intégrer dans les activités de l'entreprise et d'impliquer les dirigeants dans le développement, la mise en œuvre et la présentation des politiques et des pratiques.

Exemples

1. Le document [Integrated Management Report 2020](#) (Rapport de gestion intégrée 2020) de Repsol décrit le contexte autour des présentations des informations liées à la biodiversité de l'entreprise ; les écosystèmes en général et la biodiversité en particulier sont des composantes clés de son capital naturel. L'entreprise présente ses impacts potentiels sur la biodiversité en définissant les activités concernées, les impacts associés et leur probabilité, en différenciant les différentes phases d'exploitation (p. 75).

2. Le [Rapport sur la biodiversité 2018-2019](#) d'Iberdrola décrit les principales dépendances envers la biodiversité et les impacts potentiels de l'entreprise. Ce rapport présente également les étapes des projets concernés et les outils utilisés pour évaluer l'impact des activités aux différentes étapes des projets (p. 35-38 — lien avec [REQ-04](#)). L'entreprise décrit sa politique et son plan d'action pour la biodiversité (p. 21), qui inclut « Zéro perte nette » de biodiversité d'ici 2030. Elle explique que cet objectif est basé sur le principe de hiérarchie d'atténuation appliqué à toutes les activités et sur l'amélioration continue de tous les standards de protection de la biodiversité de l'entreprise. Les outils de gestion adoptés pour mettre en œuvre les engagements sont également présentés (par ex. Politique du groupe en matière de biodiversité, PAB, EIE pour les nouveaux projets, etc.) (p. 20). La protection et la conservation de la biodiversité émergent dans le cadre du Système de gestion environnementale global du Groupe (p. 22).

3. Le [Rapport annuel 2020](#) de Solvay décrit les points de pression à travers lesquels l'entreprise impacte la biodiversité (15 pressions ; par ex. émissions de GES, eutrophisation de l'eau douce, écotoxicité marine et acidification des sols) (p. 123). Solvay fait part de son engagement visant à réduire son impact sur la biodiversité de 30 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2018, dans des domaines tels que le climat, l'acidification des sols, l'eutrophisation de l'eau et l'écotoxicité marine (pourcentage calculé à l'aide de la méthodologie [ReCiPe](#)) (p. 123). Cet objectif a été approuvé par la coalition Act4Nature International coalition (p. 124).

4. Le [Document d'enregistrement universel 2020](#) de Kering résume clairement sa stratégie pour la biodiversité. Il présente son objectif, à savoir avoir un impact net positif sur la biodiversité d'ici 2025, au moyen d'engagements quantitatifs (par ex. protéger 1 million d'hectares d'habitats essentiels et irremplaçables en dehors de sa chaîne d'approvisionnement) (p. 136). Kering a rejoint l'initiative SBTN pour contribuer à l'élaboration de méthodologies scientifiques (p. 177).

5. Le [Rapport sur le développement durable 2020](#) de Firmenich fait état de l'engagement de l'entreprise en faveur du cadre CBD Post-2020 pour atteindre un impact net positif d'ici 2030. L'entreprise prévoit de tenir son engagement en associant l'utilisation de ressources naturelles à des innovations intelligentes en matière de chimie verte et de biotechnologie blanche (p. 49).

6. Le [Rapport annuel 2020](#) de FrieslandCampina décrit la stratégie adoptée par l'entreprise pour gérer les risques de dégradation de la flore et de la faune aux Pays-Bas, qui menacent la production de lait de ses fournisseurs (en lien avec la [REQ-03](#)). L'organisation reconnaît l'étendue de l'influence de ses producteurs laitiers affiliés sur la biodiversité. Elle encourage sa protection en collaborant avec les agriculteurs et en offrant un prix plus élevé pour le lait produit de manière écoresponsable. Le rapport reconnaît clairement les efforts requis pour protéger la biodiversité et précise que « l'apport financier nécessaire pour investir réellement dans la biodiversité et faire une réelle différence est encore insuffisant » et que « l'amélioration de la biodiversité coûte de l'argent et que tous les acteurs de la société sont responsables de ce coût » (p. 61).

REQ-03 Risques et opportunités

Les présentations d'informations doivent expliquer les risques et opportunités importants, actuels et prévus, qui affectent l'organisation

Liste de contrôle de la présentation des informations

La présentation des informations :

- ✓ Identifie-t-elle les principaux risques et opportunités liés à la biodiversité (y compris ceux résultant de la perte de services écosystémiques finaux associés) en adoptant une approche basée sur la chaîne de valeur et en tenant compte des différents types de risque ?
- ✓ Explique-t-elle les implications des risques et opportunités importants liés à la biodiversité pour l'entreprise, sa chaîne de valeur et ses produits/services, en précisant les emplacements géographiques et les horizons temporels dans lesquels les risques et opportunités se matérialiseront ?
- ✓ Quantifie-t-elle les risques et opportunités liés à la biodiversité dans le contexte du modèle économique et de la stratégie de l'organisation, en employant des mesures financières et non financières pertinentes, et en quantifiant les dépendances, le cas échéant ?
- ✓ Décrit-elle les systèmes et processus utilisés pour analyser, identifier et assurer le suivi des risques et opportunités liés à la biodiversité, notamment s'ils sont ou non intégrés dans les systèmes et processus existants de gestion du risque, et englobe-t-elle les parties prenantes ?

Les risques et les opportunités liés à la biodiversité peuvent être complexes et spécifiques. Ils sont notamment sujets à des variations spatiales et temporelles, suivent des trajectoires non linéaires, sont façonnés par des actions incertaines réalisées par différents acteurs, et ne sont pas toujours directement gérables par l'organisation. Ils sont également influencés et souvent exacerbés par des facteurs externes, comme le changement climatique, la dégradation des terres et l'épuisement des ressources en eau. La nature interconnectée et partagée de la biodiversité rend essentielle la compréhension des tendances relatives aux facteurs externes et internes.

Les risques et les opportunités liés à la biodiversité peuvent être spécifiques à l'organisation, à son secteur/ses activités, à chaque site d'exploitation et de la chaîne de valeur et aux contextes géographiques associés où l'organisation a des dépendances et/ou des impacts sur les biens et les services fournis/sous-tendus par la biodiversité. Pour analyser les risques et les

opportunités, les organisations peuvent envisager de préparer un registre des risques liés aux actifs, constitué d'une liste des actifs du bilan (y compris le capital naturel) et des risques liés à la biodiversité associés. Les risques liés à la biodiversité, et leurs conséquences potentielles pour l'entreprise, concernent principalement :

- La réduction ou la perte de ressources et de services liés à la biodiversité dont dépend directement l'organisation/la chaîne de valeur (par ex. production de bois ou stocks de poissons) ;
- La réduction ou la perte de services écosystémiques sous-tendus par la biodiversité et dont l'organisation/la chaîne de valeur dépend indirectement (par ex. perte de fertilité des sols utilisés par le secteur agroalimentaire, ou perte de protection contre les tempêtes due à la dégradation de l'habitat causée par l'organisation elle-même ou par d'autres acteurs) ;
- Risques résultant de la mise en œuvre des principes de hiérarchie d'atténuation pour les impacts liés à la biodiversité (par ex. dépenses/dettes), les actifs bloqués (par ex. expansion des réseaux de zones protégées en raison de nouveaux engagements nationaux et internationaux) ou dépréciation d'actifs liés à la biodiversité et aux services écosystémiques ;
- Conditions socio-économiques et politiques, et cadres réglementaires dans les zones d'exploitation et dans l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- Changements de biodiversité (modifications des écosystèmes, des espèces ou des services écosystémiques finaux) causés par les activités de l'entreprise et ayant des conséquences sur l'ensemble de la société (par ex. communautés locales ou clients), entraînant par conséquent des risques financiers, de marché ou d'image de marque menaçant l'accès aux ressources financières ; et
- Autres tendances et changements environnementaux interconnectés, comme la dégradation des terres et le changement climatique.

[Le Tableau 3](#) fournit une vue d'ensemble et des exemples de sources de risques et d'opportunités liés à la biodiversité dont les organisations doivent tenir compte, y compris les risques financiers connexes. Les risques et opportunités sont regroupés conformément aux catégories que la TCFD emploie dans ses recommandations, à savoir les [risques physiques](#) et les risques associés à la transition vers un avenir positif pour la biodiversité. Ils comprennent les risques politiques, juridiques, technologiques, de marché et d'atteinte à l'image. [La littérature concernant les risques et les opportunités d'ordre financier en rapport avec la nature est encore en cours d'élaboration.](#) Les risques (et opportunités) physiques décrits dans le présent document englobent non seulement les risques (et opportunités) physiques mais aussi les risques biologiques, écologiques, chimiques et autres risques et opportunités.^{144, 145, 146, 147}

Les exemples inclus peuvent trouver leur source dans l'entreprise (par ex. secteur et/ou activités), dans le contexte géographique et les vecteurs externes (par ex. présence de zones riches en biodiversité ou effets du changement climatique et de l'utilisation des terres), et il est possible que certains d'entre eux relèvent de plusieurs catégories de risques ou résultent d'un effet boule de neige (par ex., les risques

physiques liés à la dégradation des terres et des sols peuvent être causés par des risques politiques et juridiques, comme une réglementation déficiente sur la conservation de la biodiversité ou les émissions polluantes). Lorsqu'ils sélectionnent les catégories de risques sur lesquels communiquer des informations, les rédacteurs doivent évaluer ce qui est important pour leur organisation.

Tableau 3. Risques et opportunités financiers liés à la biodiversité pouvant orienter l'évaluation des risques (et opportunités) des organisations. Les exemples sont classés **BD**, lorsqu'ils concernent des changements apportés à la biodiversité et/ou aux écosystèmes, et **SEF**, lorsqu'ils concernent une perte de services écosystémiques finaux. Les exemples fournis sont libellés selon leur origine : les risques spécifiques à l'entreprise sont libellés **B**, et les risques pouvant être causés par le contexte géographique et les vecteurs externes sont libellés **E**. De plus, des liens avec d'autres vecteurs environnementaux sont fournis : les exemples liés au changement climatique sont libellés **C**, ceux liés aux changements relatifs à l'eau sont libellés **W**, et ceux liés à l'utilisation des terres sont libellés **L**.

Sources de risques pour l'entreprise liés à la biodiversité		Risques financiers pour l'entreprise
Risques physiques	Extrêmes Dégradation de la biodiversité et des écosystèmes et perte de leur protection naturelle (par ex. causées par les activités de défrichage pour la préparation des sites miniers), qui peuvent exacerber la gravité des dommages causés par les phénomènes météorologiques extrêmes comme les cyclones, sécheresses, inondations et tempêtes B E C W L	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des coûts liés aux dangers naturels, par exemple, dépréciation des actifs endommagés par les inondations ou les cyclones (non limitée aux biens de l'organisation, peut toucher les infrastructures sur lesquelles repose l'activité) Réduction du chiffre d'affaires et/ou augmentation des coûts dues à l'interruption des opérations ou à l'interruption/détérioration de la chaîne d'approvisionnement en conséquence de l'incertitude d'approvisionnement en intrants naturels/matières premières (par ex. perte de pollinisateurs, nuisibles, perte de stocks de poissons, eau), ou dommages causés par les dangers naturels Augmentation des primes d'assurance et potentiel de réduction des offres d'assurance des actifs Augmentation des dépenses de capitaux due à l'adaptation (par ex. pollinisation mécanique, protection contre les inondations) Baisse de la productivité et par conséquent, nouvelle conception des processus de production ou des délais (par ex., dans la production agricole) Amortissements, préretraites des actifs existants et relocalisation des opérations et des fournisseurs affectant les coûts des matières premières (par ex., transport)
	Perte d'espèces et dégradation d'écosystèmes (par ex. perte de connectivité associée à l'habitat des espèces, impactant les corridors migratoires aériens ou marins) dues à des fuites ou à des rejets accidentels (par ex. pétrole) contaminant l'air, le sol et les cours d'eau, par l'organisation elle-même ou par d'autres parties prenantes situées dans la même zone B E W L	
	Maladies ou nuisibles affectant la diversité des espèces ou des cultures dont dépend l'organisation, notamment en cas d'absence de diversité génétique ou de faible diversité génétique B E	
	Chroniques	
	Augmentation de la rareté ou de la variabilité de la production d'intrants naturels clés B E C W L	
	Dégradation de l'écosystème due aux opérations entraînant, par exemple, une érosion côtière et une fragmentation des forêts B E C W L	
	Acidification des océans (due aux déchets industriels ou à une gestion déficiente des terres) entraînant la dégradation des récifs, des écosystèmes côtiers et planctoniques, et donc des pertes de biodiversité aquatique E C W	
	Surpêche et captures accessoires B E	
	Perte de terres due à la désertification et à la dégradation des sols, entraînant une perte de fertilité des sols B E C L	
	Perte d'espèces et dégradation d'écosystèmes dues à la pollution de l'air, des sols et des cours d'eau (par ex. pesticides) causée par l'organisation elle-même ou par d'autres parties prenantes situées dans la même zone (également cumulée) B E W L	

Sources de risques pour l'entreprise liés à la biodiversité		Risques financiers pour l'entreprise	
Politiques et juridiques	Modifications de la législation existante et/ou nouvelle législation (par ex. création de nouvelles zones protégées) ou frais de licence E C W L	BD SEF	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des coûts d'exploitation et du coût des intrants (par ex. augmentation des dépenses pour extraire les eaux souterraines, le bois ou pour mettre au rebut les déchets)
	Durcissement de la législation (émergente) (par ex. restrictions sur les échanges ou taxes) concernant les activités, les produits et/ou services impactant la biodiversité (espèces et écosystèmes), et droits, permis et allocations relatifs aux ressources naturelles conçus pour alléger la pression exercée sur la nature ou les impacts sur les communautés locales (par ex. accès à l'eau, cueillette et chasse) E C W L	BD SEF	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des frais de personnel (rédacteurs de rapports, experts en biodiversité) et des activités de contrôle requises pour les activités de reporting (par ex. campagnes de collecte de données) Augmentation des amendes, pénalités, indemnités ou frais juridiques (par ex. pour cause de responsabilité vis-à-vis d'impacts sur le capital naturel) Augmentation des dépenses de capitaux ou des pertes de production en raison de refus d'autorisation ou de retard dans l'obtention des autorisations
	Renforcement des obligations de publication d'informations sur la biodiversité, les écosystèmes et les services associés E	BD SEF	<ul style="list-style-type: none"> Baisse du chiffre d'affaires causée par une diminution de la capacité de production provoquée par un accès limité aux ressources naturelles Sanctions dues au non-respect des réglementations Augmentation des coûts et/ou baisse de la demande de produits et services découlant de sanctions et de procès
	Exposition à des sanctions et à des contentieux (par ex., déversement d'effluents polluants nuisibles à la santé humaine et à celle des écosystèmes ou violation des droits, autorisations ou allocations liés à la biodiversité, ou négligence envers ou éradication d'espèces menacées) B E	BD	<ul style="list-style-type: none"> Perte de revenus ou blocage des actifs dû à la perte d'une autorisation d'exploitation causée par un litige et/ou une action directe émanant du régulateur pour non-conformité Augmentation des coûts de conformité Perturbation des opérations ou de l'approvisionnement due à une accessibilité réduite des ressources naturelles provoquée par une mauvaise gouvernance transfrontière ou des infrastructures déficientes
	Non-conformité à la législation sur les ressources naturelles/écosystèmes, par exemple B	BD SEF	<ul style="list-style-type: none"> Perte de permis d'exploitation pour des raisons de non-conformité Retards de mise en œuvre pour des raisons liées aux permis Augmentation des coûts d'exportation
	Gouvernance inefficace en matière de biodiversité dans une zone transfrontalière (gouvernance transfrontalière) et manque de coopération entraînant une perte de biodiversité et une dégradation de la nature (par ex. écosystèmes riches en biodiversité à cheval sur des frontières nationales) E	BD	<ul style="list-style-type: none"> Perte de revenus ou blocage des actifs dû à la perte d'une autorisation d'exploitation causée par un litige et/ou une action directe émanant du régulateur pour non-conformité Augmentation des coûts de conformité Perturbation des opérations ou de l'approvisionnement due à une accessibilité réduite des ressources naturelles provoquée par une mauvaise gouvernance transfrontière ou des infrastructures déficientes
	Conflits entre les parties prenantes dus à la concurrence d'exploitation des ressources et des écosystèmes ou dus aux impacts sur la biodiversité ou les écosystèmes (par ex. dans les zones protégées transfrontalières où aucune coopération entre les pays n'est mise en place) E L	BD SEF	<ul style="list-style-type: none"> Perte de permis d'exploitation pour des raisons de non-conformité Retards de mise en œuvre pour des raisons liées aux permis Augmentation des coûts d'exportation
Marché	Valeurs ou préférences des consommateurs allant vers des produits (par ex., alimentation, textile) ayant un impact réduit sur la biodiversité et les écosystèmes (par ex. empreinte sur la biodiversité réduite) E	BD SEF	<ul style="list-style-type: none"> Baisse de la demande de produits et services (part de marché réduite) Augmentation des coûts de production Perturbations de la chaîne d'approvisionnement
	Volatilité ou augmentation des coûts des matières premières (par ex., intrants consommant beaucoup de biodiversité dont le prix a augmenté en raison de la dégradation des écosystèmes) B E C W L	BD SEF	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des coûts des matières premières ou des ressources Perte d'accès aux marchés Réduction de la clientèle Accès aux nouveaux marchés limité ou refusé
Technologie	Transition vers des technologies plus efficaces et plus propres (ayant moins d'impact sur la biodiversité) B C W L	BD	<ul style="list-style-type: none"> Dépenses en R&D de nouvelles technologies alternatives Investissements de capitaux dans le développement de technologies Échec des investissements technologiques
	Substitution des produits et services actuels par des options ayant une empreinte moindre sur la biodiversité ou dégageant des émissions plus propres B C W L	BD	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du coût des opérations et des matières premières (par ex., consommation énergétique accrue) requises pour atteindre les objectifs de biodiversité
	Accès insuffisant aux données ou accès à des données de mauvaise qualité, empêchant la réalisation des évaluations liées à la biodiversité B E	BD	<ul style="list-style-type: none"> Accès insuffisant aux technologies développées par les concurrents, entraînant une hausse des coûts d'exploitation
	Nouvelles technologies de surveillance (par ex. satellite) utilisées par les régulateurs E	BD	
	Technologies d'adaptation nécessaires pour faire face aux nouvelles tendances et aux futurs scénarios (par ex. cultures résistantes aux aléas climatiques, pollinisateurs mécaniques, purification de l'eau, protection contre les inondations) B E C W L	SEF	

Sources de risques pour l'entreprise liés à la biodiversité		Risques financiers pour l'entreprise	
Image de marque	Changement d'opinion du consommateur vis-à-vis de l'organisation/la marque par suite d'une mauvaise gestion de la biodiversité et/ou d'un manque d'activités de gestion (B E)	BD	<ul style="list-style-type: none"> Baisse de la demande et des achats de produits et services Grève des travailleurs (en cas de dégradation des ressources naturelles, des écosystèmes et de leur fonctionnement, utilisés par les communautés locales) Perte de permis d'exploitation (par ex., après des protestations de la part des communautés) Perte de permis social d'exploitation,¹⁴⁸ pouvant également entraîner un blocage des actifs Augmentation des coûts liés à la sécurité Augmentation du taux de rotation du personnel, augmentation des coûts de recrutement et de rétention Réduction de la fidélité des fournisseurs ou des prestataires clés de l'entreprise
	Stigmatisation du secteur due aux impacts sur la biodiversité et les écosystèmes (par ex. secteur minier, infrastructures) (B E)	BD	
	Perception, inquiétudes et pression des parties prenantes (par ex. communautés, militants, actionnaires) concernant les impacts de l'organisation et sa gestion de la biodiversité (B E)	BD SEF	
	Violation des droits liés à la nature du fait des opérations (par ex. réduction de l'accès au bois pour les communautés locales, dégradation de sites riches en biodiversité ayant une valeur culturelle pour les communautés locales, déplacement de communautés autochtones) (B C W L)	BD SEF	
	Couverture médiatique négative due aux impacts sur les espèces et/ou les écosystèmes critiques (B E)	BD	
	Conflits sociaux liés à la biodiversité en rapport avec des espèces menacées, des zones protégées, les ressources ou la pollution (B E C W L)	BD SEF	

Sources d'opportunités liées à la biodiversité		Opportunités financières pour l'entreprise	
Efficacité des ressources	Transition vers des services et des processus efficaces, nécessitant moins de ressources naturelles, consommant moins d'énergie ou ayant moins d'impacts sur la biodiversité, les écosystèmes et leurs services (par ex. fracturation) (B E C W L)	BD SEF	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des coûts d'exploitation et de conformité Réduction de l'exposition à la volatilité des prix des matières premières/ressources naturelles Diminution de la dépendance envers les ressources naturelles et augmentation de la résilience face aux pénuries potentielles
	Augmentation de la réutilisation et du recyclage des ressources naturelles (par ex. approche circulaire) réduisant les dépendances et les impacts sur la biodiversité et les écosystèmes (B E C W L)	BD	
	Réduction de la production de déchets, d'effluents et d'émissions (B W L)	BD	
Produits, services et marché	Développement de produits et services moins gourmands en ressources (par ex. adoption d'une agriculture régénérative qui réhabilite et préserve la fertilité des sols, nécessitant moins d'engrais) (C W L) (B E)	BD SEF	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la résilience grâce à la diversification de l'activité Accès à de nouveaux marchés grâce à des produits et services consommant moins de ressources Meilleure couverture et accès aux assurances pour les nouveaux actifs qui l'exigent Accès aux avantages incitatifs fournis par le secteur public Réduction des coûts liés aux matières premières et aux intrants de production Nouvelles sources de revenus (par ex. crédits carbone, vente de droits excédentaires sur l'eau, crédits d'habitat) Accès plus rapide aux permis Réduction des coûts liés aux taux d'intérêt Réduction des amendes et des coûts de conformité
	Développement de solutions écologiques (par ex. solutions naturelles ou produits d'assurances risques liés à la biodiversité) (B E C W L)	BD	
	Possibilité de diversifier les activités de l'entreprise (par ex. nouvelles divisions sur les infrastructures vertes exploitant l'expérience de l'organisation en matière de remédiation) (B)	BD SEF	
Avantages financiers	Accès à des financements, obligations ou prêts écologiques et/ou basés sur la biodiversité (B E C)	BD	<ul style="list-style-type: none"> Meilleur accès aux financements et aux prêts Accès aux capitaux pour les projets à haut risque
	Incitations pour les fournisseurs à améliorer leur gestion de la biodiversité et des écosystèmes (B E)	BD	

Sources d'opportunités liées à la biodiversité		Opportunités financières pour l'entreprise	
Résilience	Diversification des ressources liées à la biodiversité (par ex. utilisation de différentes espèces végétales) et des activités de l'entreprise (par ex. création d'une nouvelle division consacrée à la réhabilitation des écosystèmes) B	BD	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la stabilité de l'entreprise • Continuité de l'activité et de la chaîne d'approvisionnement • Baisse des coûts des immobilisations • Réduction des coûts des indemnisations • Amélioration de l'atténuation des risques via une meilleure compréhension des impacts et des dépendances de l'organisation vis-à-vis de la biodiversité • Résilience accrue face aux catastrophes naturelles • Amélioration de la réactivité face aux changements de réglementation
	Participation à des programmes et adoption de mécanismes d'optimisation des ressources, de recyclage et d'économie circulaire qui réduisent les dépendances et les impacts sur la biodiversité et les écosystèmes B E C W L	BD	
	Amélioration des activités de suivi liées à la biodiversité et meilleure disponibilité des données B E	BD	
	Adoption d'une approche « paysagère » de la gestion de la biodiversité et mise en œuvre de solutions reposant sur la nature B E	BD	
	Investissement dans des infrastructures « vertes » (par ex. protection contre les dangers naturels ou amélioration de la filtration de l'eau en réhabilitant les zones humides) B E C W L	BD SEF	
Réputation et relations avec les parties prenantes	Engagement collaboratif avec les parties prenantes pour résoudre les enjeux de la biodiversité B E	BD	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la réputation auprès des parties prenantes situées dans les zones d'exploitation ou dans la chaîne de valeur • Amélioration de la stabilité des opérations et des conditions de travail • Amélioration de la capacité à attirer les talents et à fidéliser les employés • Amélioration de la valeur de la marque • Amélioration de l'engagement de la chaîne de valeur • Augmentation de l'influence de la politique gouvernementale
	Amélioration de l'état de la biodiversité et des écosystèmes sur lesquels l'organisation s'appuie (par ex. réhabilitation de zones humides pour améliorer la purification de l'eau) B E C W L	BD SEF	

Lors de l'évaluation des risques, il est important d'adopter une approche élargie, tenant compte des points suivants (idéalement) :

- Différents types de vecteurs d'impact potentiels (par ex. exploitation des ressources, changement de l'utilisation des terres, contributions au changement climatique ; voir [Tableau 8](#)) ;
- Échelles spatiales et temporelles adaptées (voir [Caractéristiques clés](#) et [Attentes en matière de reporting et aspects importants](#)) ;
- L'impact cumulé sur la durée et de toutes les parties affectant une zone géographique donnée ; et
- Les éventuels [seuils et points de basculement](#) ainsi que les multiples manières dont la biodiversité apporte de la valeur aux différentes parties prenantes.

Comme d'autres risques et opportunités auxquels les entreprises sont confrontées dans le monde moderne et interconnecté, ceux et celles qui sont liés à la biodiversité exigent un examen attentif, sur l'ensemble des sites et tout au long de la chaîne de valeur, avec des horizons temporels différents et de possibles trajectoires vers le futur. C'est pourquoi les approches de la gestion du risque, l'analyse des horizons, les prévisions, les tests de sensibilité et l'analyse de

scénarios, qui est abordée ci-après en rapport avec la [REQ-06](#), font partie des outils pratiques qui peuvent orienter les entreprises dans leur évaluation des risques et des opportunités.

1. Détail des risques et des opportunités

Lors de la présentation d'informations sur les risques et les opportunités importants liés à la biodiversité dans le rapport annuel, une description précise **indiquant leurs caractéristiques clés et expliquant leur pertinence pour l'organisation, fournit des informations utiles aux utilisateurs du rapport**. En ce qui concerne les caractéristiques d'un reporting de haute qualité, il est indispensable de tenir dûment compte du moment et du lieu où il est possible que le risque ou l'opportunité se matérialise, en précisant s'il/elle concerne un domaine spécifique de l'entreprise (par ex. produits/ services prioritaires), une région ou un site particulier (par ex. zones géographiques prioritaires) et des horizons temporels, par exemple.

Les causes et les sources des risques et opportunités liés à la biodiversité et leurs conséquences pour l'entreprise (sur les opérations, la chaîne de valeur, le modèle économique et les résultats financiers) devraient être décrites et rattachées aux dépendances

identifiées dans la [REQ-02](#), aux mesures des impacts sur la biodiversité ([REQ-04](#)) et aux performances ([REQ-05](#)), le cas échéant.

Les informations sur les risques et opportunités importants liés à la biodiversité doivent inclure des considérations et des détails concernant :

- Les méthodes et procédures **d'évaluation et de suivi des risques et opportunités**, ainsi que les évaluations d'importance relative, y compris les outils utilisés (par ex. outils de surveillance géospatiale ; systèmes de surveillance au sol ; suivi au sein des communautés ; vérification de première, deuxième et tierce parties ; voir [Outils pour évaluer les risques liés à la biodiversité](#)), calendriers, catégories de risques, questions liées à la biodiversité prises en compte (par ex. conformité aux normes et/ou réglementations obligatoires en matière de biodiversité), parties prenantes prises en compte (par ex. fournisseurs du premier niveau uniquement ou au-delà), fréquence d'évaluation et intégration dans l'évaluation des risques globale de l'entreprise ;
- La **spécificité géographique et les éléments contextuels d'influence**, connectés aux espèces, écosystèmes, zones géographiques et produits/services prioritaires identifiés dans l'exigence [REQ-02](#) le cas échéant, comme la géographie, le climat, l'état de la biodiversité et des écosystèmes, la réglementation, la localisation dans ou à proximité de (dans, à côté ou près de) zones protégées désignées pour la conservation de la biodiversité, et les conditions socio-économiques (par ex. taux de pauvreté, taux de chômage, traditions communautaires en lien avec la nature, avantages pour le bien-être humain), ainsi que les enjeux des parties prenantes en lien avec la biodiversité ;
- **Variabilité des risques et opportunités** à court, moyen et long terme. Il est important que les entreprises expliquent quand elles prévoient que les risques et opportunités se matérialiseront et comment ils pourraient évoluer au cours des périodes examinées, en soulignant les principales différences avec les conditions [de référence](#). Les recommandations d'application en matière de biodiversité ne définissent pas de calendrier afin d'encourager les organisations qui publient les rapports à présenter les calendriers les plus appropriés à leurs besoins spécifiques (car la temporalité des impacts liés à la biodiversité sur les organisations varie). Il est recommandé de prendre en compte la temporalité des processus naturels dont dépend l'organisation ou des impacts dans une zone géographique donnée (par ex. saisonnalité, saison de reproduction d'espèces clés, saison de migration, etc.) en combinaison avec des projections de scénarios futurs climatiques mais aussi socio-économiques pour rendre compte des incertitudes et des portées possibles des futurs impacts sur la biodiversité.¹⁴⁹ Il est essentiel de tenir compte des risques et opportunités résultant des changements de biodiversité à long

terme car certains mettent des années à se manifester (par ex. les résultats des activités de réhabilitation d'écosystèmes tels que les forêts humides) ; et

- **Scénarios examinés dans l'évaluation des risques** et décrivant les vecteurs susceptibles d'influencer les interactions activité-biodiversité ont été inclus, par ex. réglementations, catalyseurs socio-économiques et vecteurs environnementaux tels que le changement climatique. Ces informations sont interconnectées avec l'analyse de scénarios communiquée dans le cadre de l'exigence [REQ-06](#).

Lorsque les risques liés à la biodiversité interagissent avec d'autres risques dus à l'activité et à l'environnement et s'amplifient (c'est-à-dire risques cumulés), les entreprises doivent adopter la prudence et expliquer de telles connexions et rétroactions.

Enfin, il peut être utile de fournir des explications (1) si l'organisation n'effectue pas d'évaluation des risques liés à la biodiversité ou (2) si l'organisation ne considère pas être exposée à des risques ou opportunités importants liés à la biodiversité.

2. Quantification des risques et opportunités dans le domaine financier

Les présentations d'informations utiles à la prise de décision doivent illustrer les risques et opportunités liés à la biodiversité par le biais **d'indicateurs descriptifs et d'informations financières** détaillant les implications financières de ces risques et opportunités. Les mesures utilisées doivent tenir compte des calendriers appropriés et peuvent être financières ou non financières. Les indicateurs et les mesures en rapport avec d'autres exigences, comme ceux pris en compte dans l'évaluation des impacts ([REQ-04](#)) et liés aux politiques, activités de gestion et objectifs de biodiversité, ou aux espèces, écosystèmes, zones géographiques et produits/services prioritaires ([REQ-02](#)) peuvent être réutilisés pour fournir des détails utiles. Cela est notamment le cas lorsqu'ils sont agrégés au niveau de l'entreprise (par ex. pourcentage de fournisseurs et de sites d'exploitation couverts par une norme de certification en matière de durabilité ou un programme de gestion durable formalisé) et/ou décomposés en régions et/ou divisions de l'entreprise (par ex. mesure d'évaluation de l'empreinte sur la biodiversité divisée en régions).

La présentation **d'informations financières** importantes liées à la biodiversité illustre de manière utile le rôle de la biodiversité en rapport avec le modèle économique et la stratégie, et à des fins de planification financière. Par exemple, des indicateurs utiles liés aux risques et opportunités comprennent :

- **Les dépenses d'exploitation**, les économies et les revenus associés à la gestion et aux objectifs de biodiversité (par ex. coûts de remédiation ou dispositions en cas d'accidents comme des déversements polluants, coûts d'obtention des permis ou licences réglementaires, coûts de formation du personnel) et ceux liés à la mise en œuvre de la hiérarchie d'atténuation (par ex. économies générées par les mesures prises pour éviter les impacts sur la biodiversité et revenus dérivés des produits et services positifs pour la biodiversité, dépenses de capital et dépenses d'exploitation liées aux exigences de compensation), potentiellement ventilés par unité de biodiversité (par ex. euro ou dollar US/hectare (ha) de type d'écosystème ou taxon) ;
- **Les dépenses liées aux procédures légales** en rapport avec le non-respect des lois environnementales sur la biodiversité ou avec des incidents de biodiversité (par ex. amendes pour contamination de l'eau et du sol et/ou émissions dans l'air, ou coûts de remédiation ordonnés par un tribunal) ; et
- **Les transactions subordonnées aux droits d'accès ou d'utilisation liés à la biodiversité.** Par exemple, une société de pêche peut divulguer la valeur financière de ses droits de pêche et les changements associés à l'état des stocks de poissons liés à la surpêche ; un exploitant forestier peut divulguer la valeur financière des droits d'exploitation de sa concession forestière et les changements associés à l'état des forêts exploitées ; et une entreprise du secteur agroalimentaire peut divulguer la valeur financière de ses principales matières premières et les changements associés à l'état du capital naturel (par ex. sols, ressources en eau, ainsi que les arrangements sur le partage de l'accès et des avantages des ressources génétiques pour divers secteurs, comme l'industrie chimique, l'industrie pharmaceutique, etc.).

De plus, lorsque les organisations mettent en place des contreparties à la biodiversité « naturelle » pour gérer les risques pour la biodiversité (par ex. remplacer les systèmes naturels par des plantations de cultures), il peut être utile d'évaluer les effets externes générés (bénéfiques et coûts). L'entreprise doit présenter au lecteur les hypothèses et les chiffres essentiels (par ex. valeur actuelle de l'actif ou flux de revenus concerné(e)) ainsi que les incertitudes qui entourent les chiffres financiers, en particulier si la taille du risque ou de l'opportunité varie considérablement dans le temps.

Les **mesures non financières** sont utiles pour mettre en contexte l'ampleur des risques par rapport aux opérations de l'entreprise. Voici des exemples de mesures non financières qu'il peut être utile de présenter :

- **Pourcentage de sites d'exploitation situés dans ou à proximité de zones protégées, sites prioritaires pour la conservation de la biodiversité et/ou zones clés pour la biodiversité** (par ex. [sites naturels et culturels classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO](#), la [Convention de Ramsar sur les zones humides](#), les [réserves du Programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO](#) ou les [zones clés pour la biodiversité](#)) ; et

- **Nombre total d'espèces figurant sur la Liste rouge de l'UICN et d'espèces figurant sur une liste de conservation nationale ayant des habitats dans les zones impactées par les opérations de l'entreprise, par niveau de risque d'extinction (c.-à-d. en danger critique, en danger, vulnérable, presque menacée ou non prioritaire).**

La **quantification des dépendances** envers la biodiversité, souvent liées aux services écosystémiques finaux fournis/sous-tendus par la biodiversité, est particulièrement utile pour démontrer l'ampleur des risques liés à la biodiversité et les implications possibles pour la position et les performances financières de l'entreprise. Il s'agit toutefois d'un domaine limité et peu de méthodologies sont actuellement disponibles. L'utilisation de méthodologies de [valorisation](#) peut faciliter ce processus (voir [REQ-04](#) pour en savoir plus).

Une approche possible pour présenter les informations financières liées aux dépendances consiste à connecter les services écosystémiques finaux fournis (qui sont sous-tendus par la biodiversité) aux comptes financiers associés, comme les actifs (par ex. stocks de poissons), les revenus (par ex. ventes de poissons sauvages) et les dépenses. Les exemples d'indicateurs comprennent les revenus générés par la vente de ressources dépendantes de la nature (par ex. pêcheries ou cultures), les revenus générés par l'écotourisme, ou les notes d'éco-rendement, par ex. tonnes de poissons sauvages par chiffre d'affaires/ventes totales. Les mesures non financières qui mesurent les dépendances de l'organisation envers la biodiversité sont aussi très utiles pour les investisseurs. Par exemple, les mesures concernant (1) les ressources naturelles utilisées comme intrants des opérations/processus de production, comme une certaine quantité d'eau disponible, une zone agricole spécifique et les sols fertiles associés, ou (2) les extrants de la production, comme la quantité de cultures garantie par la pollinisation et le contrôle biologique des nuisibles.

3. Connexion des informations

Bien que le cadre CDSB ne définit pas d'exigences spécifiques de reporting, le Principe 3 encourage les organisations à expliquer si et dans quelle mesure les questions liées à la biodiversité se rapportent à d'autres informations et résultats figurant dans le rapport annuel. La [REQ-03](#) explique qu'il convient d'établir les liens avec le reporting sur les processus et les systèmes traitant les risques et opportunités. Par exemple, les utilisateurs du rapport doivent pouvoir comprendre comment les questions relatives à la biodiversité ont été incorporées dans les systèmes existants d'identification et de classification des risques, et si les systèmes ont été adaptés pour prendre en compte les caractéristiques des dites questions. De plus, les systèmes utilisés pour identifier les risques et opportunités liés à la biodiversité évolueront au cours des prochaines années et permettront de mieux comprendre le lien entre la biodiversité et les questions environnementales, réglementaires, socio-économiques et technologiques dans les différentes zones. Le fait d'exposer la façon dont l'organisation développe et adapte ces systèmes (en faisant également le lien avec les [REQ-01](#) et [REQ-02](#)), démontre que sa gestion est réactive et efficace.

De plus, le rapport annuel doit être conçu de sorte que le lecteur puisse naviguer des risques et opportunités vers les politiques et stratégies élaborées pour les gérer, et vers les systèmes de gestion des risques, en

expliquant comment l'organisation tient compte des problèmes à court, moyen et long terme en lien avec les présentations d'informations préconisées dans la [REQ-02](#).

Outils pour évaluer les risques liés à la biodiversité

L'utilisation des outils actuels d'évaluation de l'état de la biodiversité et des risques connexes dans les opérations, l'approvisionnement et le marché, peut renseigner et étayer l'analyse d'importance relative de l'organisation.

1. L'outil [IBAT](#) (Integrated Biodiversity Assessment Tool, voir [REQ-02](#) et [REQ-04](#)) peut faciliter le classement des lieux en fonction des risques de perte de biodiversité (et des risques financiers conséquents) : pour un site, une unité de gestion des terres ou un pays/une province donné(e), la mesure STAR indique le potentiel de réduction du risque d'extinction avant le début des activités d'investissement, ou elle peut mesurer l'impact des interventions de conservation sur le risque d'extinction au fil du temps (mesure ex-post).
2. L'[Indice d'agrobiodiversité](#) mesure la biodiversité des ressources nutritionnelles, agricoles et génétiques, en identifiant les risques et les opportunités et en facilitant leur gestion.
3. Le module Biodiversité de l'outil [ENCORE](#) fournit des informations sur l'exposition du portefeuille aux

risques d'extinction des espèces et d'intégrité écologique, ainsi que sur les actions d'atténuation associées. Ces résultats permettent de classer les lieux en fonction des risques liés à la biodiversité, d'aligner les portefeuilles financiers sur les objectifs de biodiversité mondiaux et d'évaluer les risques financiers.

4. L'outil [Trase Earth Tool](#) cartographie les financements et la propriété des sociétés commerciales à grande échelle pour évaluer l'exposition des institutions financières au risque de déforestation.
5. [OHI+](#) utilise l'indice de santé des océans pour étudier les variables qui influent sur la santé des océans à petite échelle, informant ainsi les décisions de gestion.

Ces outils constituent des ressources utiles prêtes à l'emploi, mais les sociétés doivent (1) comprendre les hypothèses et la méthodologie sur lesquelles les outils sélectionnés reposent, (2) associer plusieurs outils pour réaliser leur évaluation des risques et (3) intégrer des éléments et informations spécifiques à la société dans cette évaluation (par ex., réglementations locales ou risques locaux).

Exemples

1. Le [Document d'enregistrement universel 2020](#) de Kering mentionne la biodiversité comme l'un des « risques entraînant la responsabilité sociale et environnementale » du Groupe (p. 80 et p. 462). Par exemple, la perte de biodiversité causée par l'élevage intensif menace la production de matières premières de haute qualité. La société reconnaît que, de manière plus générale, la dégradation et l'épuisement des sols ainsi que la destruction des biotopes, posent un risque majeur pour le maintien d'activités agricoles d'élevage et de culture de haute qualité (p. 480).
2. Le [Rapport de gestion du Groupe 2020](#) de Symrise traite des risques liés à la biodiversité concernant ses propres opérations et la chaîne de valeur. Il reconnaît que les problèmes environnementaux tels que la perte de biodiversité peuvent avoir un impact négatif sur la productivité des écosystèmes gérés par l'entreprise et ses fournisseurs, et peuvent menacer la disponibilité des matières premières ou entraîner une augmentation des prix des matières premières (p. 55). Conformément à

l'exigence [REQ-02](#), l'entreprise présente ses efforts de minimisation des risques (par ex. développement de solutions pour les matières premières clés, refonte des recettes avec les clients, identification de fournisseurs et de pays alternatifs pour l'approvisionnement en matières premières) (p. 55).

3. Le [Rapport annuel 2020](#) de Cemex offre un exemple d'opportunités financières liées à la biodiversité ; la conservation de la biodiversité des carrières fait partie des ICP inclus dans le prêt lié au développement durable récemment émis par la société (octobre 2021, 3,2 milliards USD ; le plus gros prêt lié au développement durable à ce jour en Amérique du Sud).
4. Le [Rapport annuel 2021](#) de BHP décrit les risques liés à la biodiversité identifiés par la société. Il cite notamment l'absence d'identification et de gestion des risques liés au changement climatique pesant sur les communautés, la biodiversité et les écosystèmes, susceptibles d'entraîner une limitation de l'accès aux terres ou des litiges, ou de limiter l'accès de l'entreprise à de nouvelles opportunités (p. 58).

Ressources utiles

1. Le rapport de l'UNEP-WCMC [Biodiversity measures for business](#) (Mesures des entreprises pour la biodiversité) illustre les risques physiques, transitionnels et d'image de marque probables liés à la biodiversité. Il fournit également des prévisions concernant les futures réglementations nationales et régionales, en précisant les obligations de reporting en matière de biodiversité.
2. Le rapport [Handbook for Nature-related Financial Risks](#) (Guide des risques financiers liés à la nature) décrit les canaux de transmission qui font de la perte de nature un risque financier et fournit un cadre permettant d'identifier les risques financiers liés à la nature.
3. Le rapport [Guidelines for Identifying Business Risks and Opportunities Arising from Ecosystem Change](#) (Directives pour identifier les risques et opportunités pour les entreprises résultant des modifications des écosystèmes), publié par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le Meridian Institute et le World Resources Institute (WRI), fournit une méthodologie structurée qui aide les organisations à élaborer des stratégies de gestion des risques et des opportunités résultant de la dépendance et de l'impact de leur entreprise sur les écosystèmes (et les services associés). Ce rapport présente également des études de cas.
4. Le rapport [The Climate-Nature Nexus: Implications for the Financial Sector](#) (Le lien climat-nature et ses implications pour le secteur financier) étudie de manière pratique les points de recoupement et de non-recoupement entre les risques et opportunités liés au climat et à la nature (voir la Figure 1 à la p. 4), souligne les implications pour le potentiel d'investissement de différents secteurs et solutions, et propose des recommandations pour aider le secteur financier privé à adapter ses approches concernant le climat afin de mieux gérer les risques liés à la nature (voir la Figure 2 à la p. 5, qui fournit un aperçu des cadres de travail actuels sur le climat — par ex. analyse des risques physiques, mesures d'impact — qui peuvent être adaptés pour consigner les risques et les opportunités liés à la nature).
5. Le rapport [The pollination deficit - Towards supply chain resilience in the face of pollinator decline](#) (Le déficit de pollinisation - Vers une chaîne d'approvisionnement plus résiliente face au déclin des pollinisateurs) explique les risques liés à la perte des pollinisateurs au sein des chaînes d'approvisionnement (agricoles) du secteur privé. Ce rapport fournit notamment des exemples de dépendances, de risques et de réponses potentielles, des études de cas réels et une feuille de route pour une gestion durable des pollinisateurs.
6. Le rapport [Indebted to nature - Exploring biodiversity risks for the Dutch financial sector](#) (Dettes envers la nature - Analyse des risques liés à la biodiversité pesant sur le secteur financier néerlandais) et l'essai A ["Silent Spring" for the Financial System? Exploring Biodiversity-Related Financial Risks in France](#) (Un « printemps silencieux » pour le système financier ? Analyse des risques financiers liés à la biodiversité en France) étudient respectivement les risques financiers liés à la biodiversité qui pèsent sur les systèmes financiers néerlandais et français. Ils abordent les risques physiques (via les dépendances vis-à-vis des services écosystémiques) et les risques transitionnels (via les impacts sur les écosystèmes terrestres et aquatiques).
7. La [Note d'orientation 6 de l'IFC : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques](#) soutient le processus d'identification des risques et des impacts. Les exigences de cette norme de performance promeuvent l'évaluation des projets susceptibles d'avoir un impact sur ou de dépendre des services écosystémiques sur lesquels l'organisation exerce un contrôle de gestion direct ou une influence significative (également utile pour la [REQ 02](#)).
8. L'analyse [Biodiversity and Ecosystem Services Index](#) (Index de biodiversité et des services écosystémiques) du Swiss Re Institute décrit les secteurs économiques qui dépendent le plus de la nature et l'exposition de chaque pays aux risques liés au déclin de la biodiversité et des services écosystémiques.

REQ-04 Sources d'impacts environnementaux

Les résultats quantitatifs et qualitatifs, ainsi que les méthodologies utilisées y parvenir, doivent être présentés pour refléter les sources importantes d'impact sur l'environnement

Liste de contrôle de la présentation des informations

La présentation des informations :

- ✓ Fournit-elle une sélection pertinente d'indicateurs et de mesures des impacts liés à la biodiversité, en tenant compte des sources d'impacts importants sur la biodiversité, des changements de l'état de la biodiversité et de valorisation des impacts ?
- ✓ Fournit-elle des états de référence pertinents pour les mesures, et des mesures absolues et normalisées si possible ?
- ✓ Fournit-elle des explications et une contextualisation des mesures utilisées, notamment les méthodologies, les degrés d'incertitude et fournit-elle une description appropriée qui aide à comprendre les résultats ?
- ✓ Catégorise-t-elle et décompose-t-elle les mesures, si possible, pour favoriser la compréhension et la comparabilité ?

1. Indicateurs et mesures

Comme expliqué dans la [REQ-02](#), les impacts et les dépendances importants liés à la biodiversité, qui sont connectés aux risques et aux opportunités pour les entreprises, doivent encourager l'élaboration de politiques, stratégies et objectifs relatifs à la biodiversité. L'exigence REQ-04 du [Cadre CDSB](#) impose aux sociétés de présenter des résultats quantitatifs et qualitatifs pour refléter les sources importantes d'impacts, y compris des indicateurs et mesures clés de reporting. En matière de biodiversité, cette exigence doit être étendue pour inclure des indicateurs et mesures clés sur :

- Les sources importantes d'impacts sur la biodiversité (c.-à-d. vecteurs d'impacts) ;
- Les changements importants d'état de la biodiversité (c.-à-d. impacts sur la biodiversité), y compris sur les écosystèmes, les espèces et les services écosystémiques associés (le cas échéant) ; et
- La valorisation des impacts importants sur l'entreprise (c.-à-d. impacts sur l'entreprise).

Cette exigence s'aligne sur l'approche par cheminement (voir [Encadré 3](#)) et peut aussi être utilisée dans le contexte du cadre DPSIR (voir [Annexe 10](#)). La [Figure 8](#) fournit des exemples de mesures suivant l'approche par cheminement (il convient de noter que les mesures réelles utilisées seront spécifiques à l'organisation).

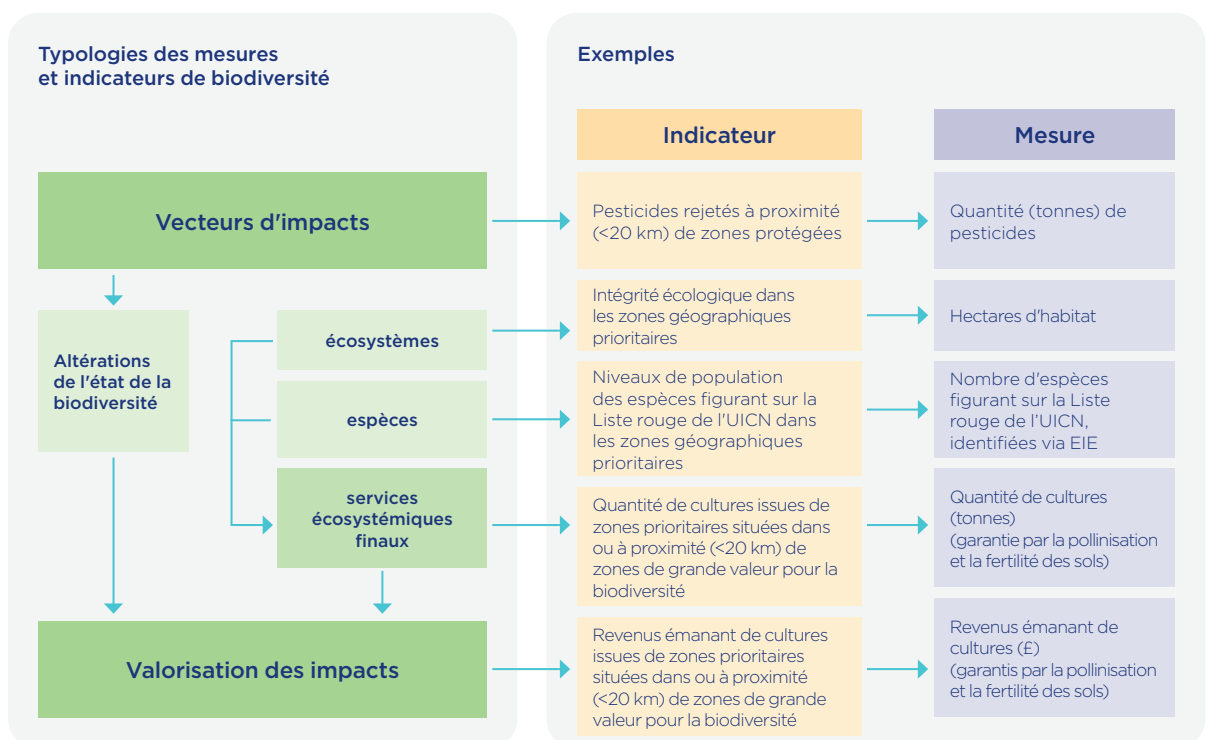


Figure 8. Exemples de mesures et d'indicateurs de biodiversité alignés sur l'approche par cheminement. Ce tableau fournit uniquement des exemples, il n'est pas exhaustif.

Comme mentionné dans l'exigence [REQ-02](#), une condition préalable requise pour le reporting sur la biodiversité est la réalisation d'une **évaluation des impacts et des dépendances** (voir [Évaluation des dépendances et des impacts liés à la biodiversité](#) dans la REQ-02), dont les résultats pourront être inclus dans le rapport annuel pour satisfaire à cette exigence. De plus, il est possible que les sociétés publient déjà les résultats liés aux impacts (et sources d'impacts) importants liés à la biodiversité dans leurs rapports sur la durabilité, les réponses du CDP ou les questionnaires d'indexation. Ces informations publiées peuvent être réutilisées dans le rapport annuel (voir [Annexe 3](#)).

La sélection des indicateurs/mesures^{xlii} inclus dans la présentation des informations doit être alignée sur les objectifs fixés par l'organisation. Les indicateurs sélectionnés doivent être représentatifs de l'organisation en question : par exemple, les indicateurs utilisés pour le suivi interne de la gestion de la biodiversité et des performances ou pour décrire les impacts financiers liés à la biodiversité sur l'organisation. Les organisations doivent s'efforcer de connecter les indicateurs avec ceux présentés dans d'autres exigences (par ex. performances par rapport aux objectifs, indicateurs de réponse de gestion) afin d'obtenir un ensemble d'indicateurs liés en rapport avec les impacts et dépendances importants identifiés.

Il convient de déterminer les mesures les mieux adaptées pour mesurer la progression par rapport aux indicateurs (voir [REQ-05](#)). Les mesures idéales doivent être cohérentes avec les lignes directrices du secteur, reconnues dans les dispositions existantes sur le reporting et dans les initiatives internationales, et calculées conformément à des approches acceptées permettant la comparaison et le référencement. Les mesures quantitatives doivent être complétées par des informations qualitatives, le cas échéant.

Les mesures peuvent être appliquées au niveau des produits/services, des projets ou de la société. Même si les mesures au niveau de l'entreprise sont probablement les plus appropriées pour les rapports annuels, il est également judicieux de présenter les mesures au niveau des produits/services ou des projets lorsque les risques et impacts importants varient en fonction des produits/services, des projets et des emplacements géographiques. La pertinence des mesures dépend à la fois du secteur et (de la localisation) du site. Par conséquent, bien que les lignes directrices sectorielles puissent fournir un soutien, l'analyse des principaux impacts qui affectent la biodiversité sur les sites des opérations ou des fournisseurs complètent ces informations et facilitent la sélection.

Si les organisations ont déjà effectué une évaluation de leur empreinte sur la biodiversité (voir [Encadré 4](#)), il est utile de fournir des données quantitatives sur les indicateurs en lien avec cette analyse, comme l'impact net de l'organisation. Sur le plan de la gestion intégrée et du reporting, les organisations doivent également envisager de présenter les ratios productivité/efficacité (par ex. production de l'entreprise par unité d'impact sur la biodiversité). Les méthodologies pour établir les ratios d'efficacité en matière de biodiversité évoluent encore.

Pour la plupart des indicateurs, **une année de référence et/ou un état de référence explicites sont requis** pour permettre aux utilisateurs du rapport de tirer des conclusions utiles à leurs prises de décision (voir [REQ-05](#)).

Les sections suivantes décrivent des exemples de mesures de la biodiversité alignées sur l'approche par cheminement. Les mesures présentées doivent correspondre aux indicateurs que les organisations ont choisis en fonction de leurs stratégies, impacts, dépendances et objectifs de biodiversité spécifiques.

1.1 Mesures : sources d'impacts (vecteurs d'impacts)

Le [Tableau 4](#) contient des exemples de mesures décrivant les sources d'impacts sur la biodiversité (c.-à-d. vecteurs d'impact). Les mesures exactes présentées dépendent de l'évaluation de l'impact de l'organisation, de l'évaluation de l'importance relative et des spécifications sectorielles. Les organisations peuvent regrouper les impacts selon les catégories de vecteurs d'impacts décrites par l'IPBES,¹⁵⁰ le SBTN¹⁵¹ (voir [Encadré 2](#)), le Protocole pour le capital naturel¹⁵² ou le projet Transparent.¹⁵³ Il peut être utile d'indiquer si les vecteurs d'impacts impactent la biodiversité **directement** (c.-à-d. immédiatement et en réponse directe aux actions de l'organisation, comme le défrichage) ou **indirectement** (c.-à-d. en conséquence d'un autre facteur, par exemple, des émissions de GES contribuant au changement climatique et entraînant par conséquent des changements négatifs de l'état de la biodiversité, ou une activité d'abattage illégale effectuée par l'organisation dans le cadre de la construction d'une route près d'une forêt).

^{xlii} Les mesures sont le fruit d'un processus de mesure. Une mesure (ou un groupe de mesures) devient un indicateur lorsqu'elle est utilisée pour soutenir le processus décisionnel de l'organisation et pour évaluer ses performances par rapport à sa stratégie, sa politique et ses objectifs.

Tableau 4. Exemples de mesures décrivant les sources d'impacts sur la biodiversité alignées sur l'approche de cheminement des impacts (Adapté de : [Recommandations pour la biodiversité du Protocole pour le capital naturel](#) ; [Directives de l'UICN pour la planification et le suivi des performances de l'entreprise en matière de biodiversité](#)).

Vecteur d'impact	Exemples de mesures
Modification de l'utilisation des terres, de l'eau et de la mer ^{xliii}	<ul style="list-style-type: none"> • Surface (ha) de forêt, de prairies ou de zone humide transformée en raison de l'urbanisation • Surface (ha) de terres dégradées converties en terres agricoles • Surface (ha) de terres converties en monoculture • Surface (ha) de mangrove protégée et/ou réhabilitée • Surface (ha) marine destinée à l'aquaculture (par ex. mytiliculture)
Exploitation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité (tonnes) de ressources naturelles (par ex. cuir, soja, huile de palme) sourcée par an • Quantité (tonnes) de poissons pêchés • Nombre d'espèces sauvages exploitées à des fins commerciales • Volume (tonnes) de bois et de produits forestiers autres que le bois récoltés • Total des volumes de captages, consommation et rejets d'eau • Pourcentage de stocks durables de poissons
Pollution lumineuse et sonore	<ul style="list-style-type: none"> • Décibels de bruit au-dessus du niveau normal
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité (tonnes) de déchets dangereux mis en décharge • Quantité (tonnes) de déchets non dangereux incinérés
Pollution des sols	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité (kg) de pesticides rejetés dans le sol • Quantité (kg) d'engrais (et composants principaux, par ex. azote et phosphore) épandus sur le sol
Pollution de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Concentrations de principaux polluants dans les eaux usées • Quantité d'arsenic rejeté dans l'eau • Quantité de substances chimiques nocives rejetées dans l'eau • Consulter les Recommandations pour l'application du cadre dans le domaine de l'eau
Émissions dans l'air	<ul style="list-style-type: none"> • Volume d'émissions de CO₂, de dioxyde de soufre (SO₂), d'oxyde d'azote (NO_x) et de méthane (CH₄) • Consulter les Recommandations pour l'application du cadre dans le domaine du climat

1.2 Mesures : altérations de l'état de la biodiversité (mesures des impacts sur la biodiversité)

Les mesures des impacts sur la biodiversité doivent prendre en compte les modifications des écosystèmes et, idéalement, des espèces, par rapport à un état de référence défini. Il peut également être utile de fournir des mesures des changements des flux de services écosystémiques finaux pouvant être attribués aux changements apportés à la biodiversité.^{xliiv}

Comme les mesures à elles seules ne couvrent pas tous les éléments de la biodiversité, il est recommandé de présenter une combinaison de mesures offrant différents points de vue (par ex. abondance des espèces, richesse des espèces, disponibilité des habitats, intégrité des écosystèmes, services écosystémiques finaux), en expliquant clairement ce qui est mesuré (voir [Justification du choix et détails méthodologiques](#)). Si les organisations n'en sont encore qu'au début de leur reporting sur la biodiversité,

il est préférable qu'elles adoptent une approche progressive de la présentation des mesures.

Pour enrichir et compléter la présentation des informations, les mesures doivent être accompagnées (si possible) d'une description ou d'un classement détaillant (1) si les impacts sont temporaires (court terme ou long terme), récurrents (par ex. saisonniers) ou permanents, (2) la localisation (également en ce qui concerne les zones géographiques prioritaires), (3) l'étape de la chaîne de valeur concernée par l'impact et (4) si la mesure concerne un impact survenu lors d'une période précédente et qui a encore des implications pour la biodiversité. Pour évaluer les impacts, les organisations doivent prendre en compte les facteurs externes susceptibles de provoquer des changements majeurs de l'état de la biodiversité, car ces derniers peuvent affecter l'importance des impacts pour l'entreprise (ainsi que les dépendances).^{xlv}

^{xliii} La localisation des terres doit être indiquée sous forme d'informations connexes.

^{xliiv} Les mesures suggérées ici sont limitées lorsqu'il s'agit d'évaluer les changements apportés à la biodiversité des milieux marins et aquatiques.

^{xlv} Consultez le Protocole pour le capital naturel pour en savoir plus. Capitals Coalition (2016) Natural Capital Protocol (Protocole pour le capital naturel). Disponible (en anglais) sur : <https://naturalcapitalcoalition.org/natural-capital-protocol/>

1.2.1 Mesures relatives aux écosystèmes

Dans ce contexte, les mesures relatives aux écosystèmes décrivent les conditions et les modifications d'une zone d'intérêt pour l'organisation concernée (par ex. en raison de ses impacts ou dépendances). Les mesures clés relatives aux écosystèmes sont basées sur l'étendue de l'écosystème (évaluée et surveillée par imagerie satellite ou sur site) et sur l'état/l'intégrité de cet écosystème (par ex. note d'état par surface, abondance moyenne des espèces par zone ou fraction potentiellement disparue des espèces par surface et par an). Les méthodes d'évaluation de l'état/intégrité les plus courantes applicables à la zone d'impact doivent être utilisées, et la même méthode doit être employée pour les écosystèmes écologiquement équivalents.¹⁵⁴

Voici des exemples de mesures utiles relatives aux écosystèmes :

- Score ou note de qualité des écosystèmes situés dans des zones géographiques prioritaires, exprimant l'état/l'intégrité et/ou le caractère intact des écosystèmes, par exemple, qualité/hectares mesurée sur le terrain,^{xlvi} hectares d'habitat et équivalent/hectare ou abondance moyenne des espèces de GLOBIO (voir le [Tableau 5](#)) ;
- Fraction potentiellement disparue ou affectée des espèces (voir le [Tableau 5](#)) ;
- Nombre ou pourcentage de sites dans lesquels la richesse des espèces progresse/reste stable/régresse ;
- Changement de couverture d'un écosystème/habitat, par ex. surface de forêt sous forme de pourcentage de la superficie totale des terres, ou perte de couvert végétal (ha) ;
- Gamme d'espèces identifiées par analyse de l'ADN environnemental (ADNe) ; et
- Modification de la fragmentation des écosystèmes/habitats (ha).

Les mesures relatives à l'habitat sont une catégorie hybride entre les mesures relatives aux écosystèmes et celles relatives aux espèces. En effet, elles font référence à une zone adaptée à une espèce ou à un groupe d'espèces, et, selon l'approche adoptée, elles peuvent être classées comme mesures relatives aux écosystèmes ou comme mesures relatives aux espèces.

1.2.2 Mesures relatives aux espèces

Lorsque les informations concernant les espèces sont jugées importantes, il convient de fournir des mesures permettant d'évaluer l'état de la population (par ex. abondance des espèces) et/ou des intermédiaires associés, comme la taille de l'habitat disponible (nécessitant souvent d'utiliser une cartographie spatiale), en utilisant dans les deux cas un état de référence.

Voici des exemples de mesures utiles :

- Risque d'extinction d'une espèce (par ex. via la mesure STAR — voir le [Tableau 5](#)) ;
- Surfaces (ha) d'habitat critique pour les espèces dans les zones géographiques prioritaires ;
- Mesure de l'impact sur la biodiversité, associant des données comme l'abondance moyenne des espèces et les données relatives aux espèces pondérées par leur rareté (voir le [Tableau 5](#)) ;
- Nombre d'espèces figurant sur la [Liste rouge de l'UICN](#) et d'espèces figurant sur une liste de conservation nationale dans les zones géographiques prioritaires ;
- Gamme d'espèces identifiées par analyse de l'ADN environnemental (ADNe) ;
- Nombre d'espèces étrangères envahissantes identifiées sur les sites/zones d'impact de l'organisation ;
- Tailles de population/abondance des espèces cibles par rapport aux tailles de population réelles ; et
- Mesures des populations d'espèces et de la diversité des habitats réalisées à partir d'études menées sur le terrain (voir [Encadré 6](#)).

Encadré 6 : Techniques de mesure directes

Les techniques les plus utilisées pour mesurer/estimer les effectifs d'une espèce sont les techniques de mesure directes, comme les quadrats, les transects linéaires et les recherches de nids, en plus de l'utilisation de la surveillance audio/photo/vidéo.¹⁵⁵ Une observation directe de tous les individus est généralement trop chronophage, trop coûteuse ou impossible. C'est pourquoi les spécialistes de la biodiversité et les scientifiques estiment généralement la taille d'une population dans une zone d'étude ou une région en se basant sur des échantillons. Quand il est impossible de mesurer la population, il existe des alternatives, comme l'utilisation de bases de données de taxons crédibles applicables aux types d'écosystèmes situés dans le périmètre organisationnel et de la chaîne de valeur, en combinaison avec l'étendue de l'habitat comme mesure intermédiaire.¹⁵⁶ L'ADNe est de plus en plus utilisé dans les systèmes terrestres et aquatiques pour surveiller la diversité des espèces. Il peut s'agir d'une technique économique et rapide pour comprendre la biodiversité d'un site, et qui peut être appliquée par agrégation au niveau de l'entreprise.^{157, 158, xlvi}

Pour établir un état de référence pour une espèce, il faut déterminer la taille de population cible de l'espèce et/ou la taille d'habitat cible pour l'espèce comme mesure intermédiaire (c.-à-d. réaliser une évaluation

^{xlvi} Par exemple, le Manuel d'évaluation de la qualité de la végétation (2004) publié par le Ministère du développement durable et de l'environnement de l'État de Victoria, pour appliquer la méthode de notation habitat/hectares. Version 1.3. Disponible (en anglais) sur : https://www.environment.vic.gov.au/_data/assets/pdf_file/0016/91150/Vegetation-Quality-Assessment-Manual-Version-1.3.pdf

^{xlvii} Voir [NatureMetrics - DNA-based monitoring](#) (suivi basé sur l'ADN) pour consulter des exemples pratiques d'utilisation de l'ADN environnemental

écologique). L'organisation doit veiller à sélectionner la population cible la plus appropriée.^{xlviii} La différence entre la taille de population réelle et la taille de population cible permet de montrer aux utilisateurs du rapport si les réponses de gestion sont efficaces (lien avec [REQ-02](#) et [REQ-05](#)). Lorsque les tailles de population cibles sont très différentes des tailles de population réelles, les réponses de gestion choisies pour y remédier doivent être définies.

Le [Tableau 5](#) présente un résumé des mesures couramment utilisées, divisées entre les mesures relatives aux écosystèmes et celles relatives aux espèces, et l'[Annexe 8](#) présente un résumé des outils/cadres pouvant servir à évaluer et quantifier les impacts sur la biodiversité.

Tableau 5. Exemples de mesures des impacts sur la biodiversité (références : [Recommandations pour la biodiversité du Protocole pour le capital naturel](#) ; [Directives de l'UICN pour la planification et le suivi des performances de l'entreprise en matière de biodiversité](#)).

Mesure	Description	Classification des mesures
Diversité des espèces et des habitats (richesse et abondance)	L'utilisation de mesures des espèces et des habitats sur le terrain (voir Encadré 6) pour déterminer la richesse et l'abondance des espèces, et les tendances au fil du temps.	Richesse des espèces, abondance des espèces et/ou état/intégrité des écosystèmes
Abondance moyenne des espèces	Une mesure d'intégrité de la biodiversité qui prend en compte l'abondance moyenne des espèces par rapport à l'abondance des espèces dans les écosystèmes intacts (sites de référence). Une valeur comprise entre 0 et 1 est donnée, la valeur 1 indiquant un écosystème similaire à son état naturel et la valeur 0 indiquant une destruction totale. L'abondance moyenne des espèces est souvent estimée à l'aide du modèle GLOBIO (voir Annexe 8).	Note d'état/intégrité des écosystèmes
La méthode habitat/hectare	Une méthode d'évaluation de la végétation sur site qui mesure l'état actuel de la végétation native par rapport à une référence pour le même type de végétation ou Classe de végétation écologique. Il s'agit du produit de l'étendue de l'écosystème et de sa note d'état. ¹⁵⁹	État/intégrité des écosystèmes
Mesure de l'état de santé d'un écosystème	Basée uniquement sur l'utilisation des terres, cette mesure combine la surface affectée et l'impact sur la quantité et la qualité de la biodiversité, le sol et l'eau pour donner l'impact total sur un écosystème.	État/intégrité des écosystèmes
Équivalents-surface (comme les équivalents-acre, équivalents-hectare, équivalents-kilomètre carré ou équivalents-mile carré)	Les équivalents-surface expriment les surfaces des écosystèmes impactés ajustées selon l'état/l'intégrité. Ils sont calculés en multipliant la surface de l'écosystème cible par le ratio de son score d'état/intégrité actuel par rapport au score d'état/intégrité maximal. ^{160, 161}	État/intégrité des écosystèmes
Fraction potentiellement disparue des espèces	Mesure le déclin de la richesse des espèces dans une zone sur une période donnée (en se focalisant sur les plantes). Le pourcentage correspondant à la fraction d'espèces disparue est souvent estimé à l'aide du modèle ReCiPe (voir Annexe 8).	État/intégrité des écosystèmes
Fraction potentiellement affectée des espèces	Mesure la fraction des espèces affectée dans une zone sur une période donnée (avant disparition), en particulier sur la richesse des espèces de plantes.	État/intégrité des écosystèmes
Risque d'extinction (par ex. mesure STAR)	Mesure de la réduction potentielle du risque d'extinction des espèces résultant de l'élimination des menaces dans une zone donnée. La mesure STAR est basée sur les données de la Liste rouge de l'UICN et contenue dans l'outil JBAT (voir Annexe 8).	Abondance des espèces
Mesure de l'impact sur la biodiversité	Mise au point par le Cambridge Institute for Sustainability Leadership (CISL) , la mesure de l'impact sur la biodiversité estime la proportion de perte de biodiversité pour différents types et intensités d'utilisation des terres au moyen de données comme l'abondance moyenne des espèces au niveau mondial, combinées aux données sur la richesse des espèces pondérées par leur rareté présentées dans la Liste rouge de l'UICN.	État/intégrité des écosystèmes

^{xlviii} Consultez le Protocole pour la diversité biologique pour en savoir plus à ce sujet. Voir : Endangered Wildlife Trust (2020). Protocole pour la diversité biologique. Disponible (en anglais) sur : https://www.nbnbnbdp.org/uploads/1/3/1/4/131498886/biological_diversity_protocol_bd_protocol.pdf

Certaines mesures sont plus indiquées que d'autres, selon les activités, les politiques et les objectifs spécifiques des entreprises. Les mesures peuvent présenter des limitations. Par exemple, l'abondance moyenne des espèces et la fraction potentiellement disparue des espèces ne reflètent pas tous les aspects de la biodiversité (comme la distinction entre différents types d'écosystèmes au niveau local/régional). Par conséquent, leur utilisation peut être améliorée en les combinant avec d'autres mesures et informations (par ex. comme pour la Mesure de l'impact sur la biodiversité). **Les éventuelles limitations des mesures doivent être décrites et il peut être utile d'expliquer clairement les raisons pour lesquelles les mesures ont été choisies.** Les mesures et indicateurs de biodiversité les plus pertinents varient selon les secteurs, les types d'écosystèmes et les pays. Il est donc conseillé de consulter les recommandations spécifiques au secteur/écosystème/pays, le cas échéant.^{xlix}

1.2.3 Mesures relatives aux services écosystémiques finaux

Mesurer (et évaluer) la biodiversité peut être difficile et complexe. Même si nos connaissances s'améliorent constamment, nous ne comprenons pas encore complètement toutes les interactions (impacts et dépendances) qui existent entre les organisations et la biodiversité. C'est pourquoi, lors de l'évaluation et du reporting des mesures relatives aux impacts/dépendances liés à la biodiversité, il est souvent utile d'inclure des informations sur les changements apportés aux services écosystémiques finaux (sous-tendus par la biodiversité) pour compléter les données directement liées à la biodiversité. Ces informations peuvent également servir à combler les lacunes dans les données sur la biodiversité, lorsqu'il est impossible de fournir ces données directement. Les mesures relatives aux services écosystémiques finaux doivent être utilisées pour compléter (et non remplacer) les mesures des impacts sur la biodiversité et pour composer une vue d'ensemble plus riche.

Si les activités d'une entreprise ont des impacts importants sur les services écosystémiques finaux sous-tendus par la biodiversité, il peut être utile de fournir des mesures qui démontrent ces impacts. Il s'agit d'un domaine en plein développement¹⁶² qui nécessite souvent des modèles quantitatifs complexes. [Les ressources utiles](#) identifiées pour la REQ-04 et certains des outils présentés dans l'[Annexe 8](#) peuvent servir à évaluer les services écosystémiques finaux. Une manière possible de présenter les mesures relatives aux services écosystémiques finaux consiste à les diviser en catégories : (1) offre de services écosystémiques finaux disponibles pour l'entreprise,

(2) fourniture de services écosystémiques finaux utilisés par l'entreprise et (3) contributions au bien-être des parties prenantes internes et externes. Par exemple :

- **Offre** : quantité de biomasse disponible pour fourrage (tonnes), quantité de carbone absorbée par la végétation (tonnes), abondance de pollinisateurs et taux de pollinisation, surface adaptée à l'écotourisme (ha).
- **Fourniture** : production totale de toutes les cultures commerciales (tonnes), teneur en calories des apports de pêche (kcal), volume de bois récolté (tonnes), contribution marginale des sols à la récolte, surface de dommages dus aux inondations évités grâce à la régulation exercée par la végétation et les sols (ha), taux de fréquentation des écotouristes (nombre de visites).
- **Contributions au bien-être** : nombre d'emplois représentés par l'aquaculture, besoins primaires satisfaits par un service écosystémique (par ex. nombre de personnes ayant accès à l'eau potable, nombre de personnes protégées des inondations et de l'érosion grâce à la protection côtière, contribution marginale du contrôle des nuisibles à la production de nourriture et de biocarburant, contributions marginales aux revenus ou au bien-être des visiteurs).

En fonction de la définition et de la classification des services écosystémiques choisies par l'organisation (voir [Encadré 1](#)), il peut également être utile de classer les indicateurs en types de services (par ex. approvisionnement, régulation et culturel).

1.3 Mesures : valorisation des impacts

Si les informations relatives à la valorisation des impacts sont jugées importantes, il peut être utile de fournir des mesures qui valorisent l'impact des changements de biodiversité pour l'organisation (les coûts et les bénéfices associés) pour démontrer aux utilisateurs du rapport la valeur ou l'importance relative des impacts liés à la biodiversité.

Les mesures de valorisation peuvent être quantitatives, qualitatives, monétaires ou mixtes¹⁶³ (voir [Encadré 7](#) pour en savoir plus, notamment pour savoir pourquoi il est utile de combiner les mesures de valorisation). Les mesures de valorisation doivent refléter les coûts et les avantages significatifs spécifiques à l'organisation. En plus de démontrer aux utilisateurs du rapport l'importance des impacts liés à la biodiversité, la valorisation aide également à communiquer l'exposition aux risques ou opportunités (voir [REQ-03](#)).

^{xlix} Par exemple, [WET-Health](#) contient des méthodes spécifiques aux zones humides et le cadre australien [Integrated Ecosystem Condition Assessment Framework](#) fournit des recommandations spécifiques à ce pays.

¹ Pour en savoir plus : Brown, C., Reyers, B., Ingwall-King, L., Mampendembe, A., Nel, J., O'Farrell, P., Dixon, M. & Bowles-Newark, N. J. (2014). Measuring ecosystem services: Guidance on developing ecosystem service indicators. UNEP-WCMC, Cambridge, UK. Disponible (en anglais) sur : https://www.unep-wcmc.org/system/dataset_file_fields/files/000/000/303/original/1850_ESI_Guidance_A4_WEB.pdf?1424707843

Pour évaluer les **conséquences financières** associées aux impacts liés à la biodiversité, on peut tenir compte des coûts de réduction, des coûts liés aux retards/perturbations et des coûts de conformité aux exigences légales (voir [REQ-03](#) pour obtenir d'autres exemples).

Le contexte de la valorisation peut être celui de l'entreprise (coûts/bénéfices pour l'organisation) ou sociétal (coûts/bénéfices pour la société). Comme mentionné dans la section [La biodiversité et l'entreprise](#), les coûts et les bénéfices pour la société au sens large résultant des impacts d'une organisation sur la biodiversité peuvent affecter sa position et ses performances financières futures (par ex. dommages relatifs à l'image de marque, amendes). Par conséquent, il est recommandé d'adopter une perspective sociétale mais aussi économique tout au long de l'évaluation. Les organisations doivent préciser

clairement la perspective de valorisation choisie (valeur sociétale ou valeur économique) et décrire les limites, incertitudes ou estimations pour améliorer la compréhension des utilisateurs du rapport.

L'évaluation et la présentation des mesures de valorisation liées aux impacts sur la biodiversité doivent tenir compte des changements apportés par les activités de l'entreprise aux services écosystémiques finaux sous-tendus par la biodiversité. Parmi d'autres exemples de mesures (monétaires), on peut citer la valeur marchande des produits d'élevage, la valeur marchande de l'absorption du carbone, la contribution marginale de l'irrigation à la valeur marchande des cultures, les coûts de traitement de l'eau évités, les revenus économiques dérivés des visites dans les zones de grande valeur esthétique et la contribution marginale de l'écotourisme au prix de l'immobilier.¹⁶⁴

Encadré 7 : Types de valorisation de la biodiversité

Dans les recommandations d'application en matière de biodiversité, la valorisation est définie comme le processus consistant à estimer l'importance, la valeur ou l'utilité relative de la biodiversité pour les personnes, dans un contexte particulier (par ex. pour une organisation).¹⁶⁵ Cela implique de déterminer les conséquences des impacts et dépendances liés à la biodiversité, et les coûts et bénéfices associés, en tenant compte du fait que la biodiversité peut avoir une valeur différente pour différents groupes de personnes.

Donner une valeur à la biodiversité est difficile et il est plus courant d'appliquer les techniques de valorisation aux services écosystémiques finaux qui découlent de la biodiversité. Les types de valorisation comprennent :¹⁶⁶

- **La valorisation qualitative** qui est descriptive et inclut souvent des perceptions subjectives, classant les impacts/dépendances entre les niveaux élevé, moyen et faible.
- **La valorisation quantitative** qui évalue l'ampleur des impacts ou dépendances liés à la biodiversité en termes numériques non financiers (par ex. surfaces, masse ou valeur). Elle diffère de la mesure quantitative (mesures) car elle a trait à l'importance, à la valeur ou à l'utilité de l'impact et/ou de la dépendance, souvent en tenant compte du contexte géographique et des parties prenantes impactées.

- **La valorisation monétaire** qui utilise les approches mercantile (prix observés) et non mercantile (par ex. préférence révélée ou déclarée) pour déduire la valeur financière d'un impact/d'une dépendance lié(e) à la biodiversité. Les valeurs monétaires englobent les valeurs financières et les externalités qui ne sont pas reflétées dans le coût ou le bénéfice final.

Les valorisations monétaires peuvent aussi être utilisées pour (1) fournir une unité de mesure commune à comparer aux valeurs financières, comme les coûts ou les revenus de l'entreprise, (2) comparer les performances de différentes organisations, en supposant que les mêmes chiffres de conversion économiques/monétaires sont utilisés, et (3) évaluer et communiquer l'importance et la répartition des coûts et des bénéfices entre les parties prenantes et les impacts nets sur la société.

Même si cette approche est utile à la prise de décision, certains aspects de la valeur de la biodiversité ne peuvent pas être consignés au moyen de valorisations monétaires, même s'ils représentent un coût ou un bénéfice potentiel. Par conséquent, les valorisations monétaires sont souvent partielles et sous-estimées.¹⁶⁷ C'est pourquoi les valorisations monétaires doivent être traitées comme une valeur minimum et doivent être étayées par des approches qualitatives/quantitatives pour fournir une vue d'ensemble plus complète.

2. Contextualisation des mesures liées à la biodiversité

Les mesures liées à la biodiversité doivent décrire la relation de l'organisation avec les contextes géographiques de biodiversité dans lesquels elle opère, notamment les conditions environnementales et socio-économiques. Elles doivent aussi être connectées aux informations figurant dans le reste du rapport annuel et aux autres exigences du CDSB, y compris les performances financières (par ex. opportunités financières découlant d'une amélioration de la biodiversité/réduction des impacts négatifs sur la biodiversité). Les détails et indicateurs qualitatifs sur les éléments suivants, en lien avec les [caractéristiques clés](#), peuvent fournir une **contextualisation** utile :

- **Contextualisation spatiale** : les détails décrivant l'application des mesures aux zones géographiques prioritaires favorisent la compréhension de la diversification et de la priorisation des actions de gestion. Il convient d'indiquer si l'impact est calculé à l'échelle mondiale (par ex. émissions de carbone), régionale ou locale (par ex. impact sur une population d'espèce localisée), et d'expliquer en détail comment il est géré (en lien avec la [REQ-02](#)).
- **Contextualisation temporelle** : détails concernant la chronologie des impacts, y compris les décalages temporels, les impacts cumulés, les seuils et points de bascule potentiels, lorsque des changements mineurs de biodiversité peuvent provoquer de grands changements dans le fonctionnement des écosystèmes.
- **Exigences réglementaires ou relatives aux licences** : détails concernant l'alignement entre les mesures fournies et les exigences légales.
- **Contextualisation sociétale** : lorsque les informations concernant les risques liés aux impacts sociaux connectés aux changements de biodiversité sont identifiées comme importantes (par ex. coûts engendrés par une dégradation de l'image de marque), il convient d'inclure des indicateurs et/ou mesures d'ordre social. Il peut s'agir (1) d'indicateurs qui soulignent la contribution de l'organisation aux conditions sociétales liées à la biodiversité et (2) d'indicateurs ou de détails reliant les impacts sur la biodiversité à des réductions/augmentations de services écosystémiques finaux, en notant qu'il peut y avoir un décalage dans le temps entre la perte de biodiversité et la perte des services. Exemples : mesures d'impact sur la santé, coûts sociétaux résultant de l'eutrophisation ou de la perte de valeurs immobilières en raison des impacts de l'entreprise sur la biodiversité, nombre de personnes ayant accès à des parcs/espaces verts/espaces récréatifs ou nombre de personnes vivant dans des zones où la qualité de l'air ou de l'eau est non conforme.

- **Facteurs externes** : détails sur les facteurs externes pouvant affecter directement ou indirectement l'importance des impacts liés à la biodiversité, comme le changement climatique ou l'immigration.

3. Informations utiles à la prise de décision

Lors de l'établissement de rapports sur les sources importantes d'impacts sur la biodiversité, les organisations doivent établir les caractéristiques des informations utiles à la prise de décision : cohérence, comparabilité, clarté et vérifiabilité, tel que le déterminent les Principes 4, 5 et 6 du [Cadre CDSB](#). Dans le cadre de ces caractéristiques clés, l'applicabilité des mesures et indicateurs choisis pour informer des sources importantes d'impacts sur la biodiversité, telles que les normes sectorielles et/ou nationales ou régionales de reporting, doit être prise en compte. De plus, le cas échéant, les résultats doivent être communiqués en termes absolus et en termes d'intensité, en utilisant des mesures de revenu de l'organisation et/ou de résultats non financiers (par ex., une unité standard de produit ou de service) appropriées pour normaliser les résultats. Cela aide à effectuer des analyses comparatives des sociétés et permet également aux investisseurs de comprendre les implications de la biodiversité par rapport à la stratégie d'entreprise.

Dans cette optique, il est primordial de fournir des **définitions claires** des vecteurs d'impacts sur la biodiversité, des impacts et des termes liés à la biodiversité (comme l'abondance des espèces ou la qualité des écosystèmes). De surcroît, les sociétés devraient s'assurer de ne pas synthétiser les résultats issus des impacts négatifs importants sur la biodiversité avec ceux d'éventuelles activités d'atténuation, telles que les mesures de réhabilitation des écosystèmes ou de compensation de la biodiversité. Ces derniers doivent être communiqués lorsqu'ils sont pertinents et importants, mais ils doivent alors s'accompagner de définitions claires des mesures et méthodes comptables utilisées, distinctes de celles des impacts négatifs sur la biodiversité, sous peine d'induire en erreur le lecteur du rapport. À cette fin, il peut être utile de suivre la hiérarchie d'atténuation (voir la [REQ-02](#)).

4. Désagrégation et catégorisation

À des fins d'amélioration de la comparabilité et de la compréhension, il peut être utile de **ventiler et/ou de catégoriser** les résultats (le cas échéant) pour mieux évaluer l'impact et le communiquer avec les résultats globaux. Les résultats peuvent être ventilés en différents vecteurs d'impacts et catégories de vecteurs d'impacts, mais aussi en impacts directs et

indirects ou en étapes de la chaîne de valeur. Autres options utiles de ventilation : types d'écosystèmes, espèces, espèces divisées en niveaux de risque d'extinctionⁱⁱ et géographies (régionale, nationale ou classée en niveaux de risque pour la biodiversité). Les catégories de ventilation doivent être clairement définies. Il faut veiller à ne pas confondre des éléments spécifiques au contexte lorsqu'on agrège/ventile des mesures relatives à la biodiversité.

5. Justification du choix et détails méthodologiques

Il est utile de fournir de brèves explications concernant la pertinence du choix des mesures. Étant donné que ces explications justifient également le reporting sélectif sur l'impact de l'entreprise, elles inspirent encore plus de confiance dans les données communiquées.

Il existe de nombreuses méthodes utilisées pour mesurer la biodiversité. Par exemple, les méthodes utilisées pour mesurer les changements d'état de la biodiversité comprennent les méthodes de **mesure directe** et les méthodes d'étude écologique (voir [Encadré 6](#)), les **estimations**, qui peuvent être approximatives, et les **méthodes de modélisation écologique ou des espèces** qui emploient des équations et des données pour modéliser les impacts, comme la modélisation de la dynamique des populations. **Le fait d'exposer clairement les méthodologies utilisées ne fera que renforcer la validité et l'utilité des résultats.** La description doit fournir des détails concernant les mesures utilisées dans le rapport et les outils et les bases de données utilisés doivent être référencés, dans la mesure du possible. Il est également utile d'indiquer le niveau organisationnel auquel la mesure s'applique (mondial, national, régional, local ou au niveau du projet).

La méthode sélectionnée doit être adéquate, en tenant compte du niveau de détails requis, des besoins d'informations de gestion, de l'étendue géographique, du périmètre de la chaîne de valeur et du temps et des ressources disponibles. Si possible, la méthode la plus courante ou la plus reconnue au sein d'une juridiction doit être utilisée. Les mêmes méthodologies doivent être employées pour des écosystèmes écologiquement équivalents et les

méthodes choisies doivent être constantes sur la durée afin de garantir la comparabilité des données. Lorsqu'on utilise des données primaires, il peut être utile d'indiquer les mesures prises pour garantir que les données collectées présentent des intervalles de mesure appropriés, qui correspondent à l'échelle temporelle écologique (par ex. variations saisonnières) et à l'échelle spatiale de l'impact sur la biodiversité.ⁱⁱⁱ Exemples de détails utiles à fournir : (1) outils utilisés, (2) données utilisées (primaires et/ou secondaires, géographiques et/ou spécifiques à un écosystème), (3) utilisation de données intermédiaires, relations généralisées et/ou modèles, (4) hypothèses, incertitudes (par ex. analyse de sensibilité) et limitations des méthodes utilisées, et (5) unité d'échantillonnage utilisée.

Enfin, souligner et expliquer aux utilisateurs du rapport les incertitudes et les lacunes contenues dans les données sur la biodiversité, les limitations associées aux méthodologies/données ou les modifications appliquées aux méthodes et hypothèses utilisées peut éviter des confusions ou des méprises. Par exemple :

- La plupart des approches de mesure sont adaptées à un usage terrestre et peuvent devoir être modifiées pour un usage marin ou aquatique. Il est donc utile de mettre en avant les éventuelles hypothèses importantes émises dans ce contexte.
- Une limite possible réside dans le fait que les approches de mesure sont largement focalisées sur les changements d'étendue et d'état des écosystèmes et sur les tailles de population/habitat cibles/réelles des principaux taxons. D'autres aspects multi-facettes de la biodiversité, comme les ressources génétiques et les services écosystémiques associés, peuvent ne pas être pleinement pris en compte par les mesures.
- L'utilisation de mesures basées sur des modèles, et/ou de mesures basées sur des ensembles de données mondiaux, puis appliquées localement peut entraîner des problèmes de précision et d'exactitude.
- Quand l'accès aux données est problématique dans la chaîne de valeur, la disponibilité, la fiabilité et la précision des données peuvent poser problème.

ⁱⁱ Par exemple, nombre total d'espèces figurant sur la Liste rouge de l'UICN et d'espèces figurant sur une liste de conservation nationale ayant des habitats dans les zones affectées par les opérations de l'organisation, par niveau de risque d'extinction : i. En danger critique ii. En danger iii. Vulnérable iv. Presque menacée v. Non prioritaire

ⁱⁱⁱ Un suivi annuel peut être recommandé pour les mesures visant à stabiliser ou à améliorer les effectifs de population d'une espèce, tandis qu'un suivi mensuel peut être nécessaire pour les actions telles que celles portant sur la qualité de l'eau.

Ressources utiles

1. La plateforme Business @ Biodiversity de l'Union européenne a publié une série de trois rapports (2018, 2019, 2021) sur l'Évaluation des approches de mesure de la biodiversité pour les entreprises et les institutions financières qui peuvent éclairer le choix d'une approche de mesure et la réflexion sur les données et mesures à présenter. Ces rapports comprennent dans leurs annexes des listes et des brèves descriptions des mesures telles que l'abondance moyenne des espèces et la fraction potentiellement disparue des espèces (en indiquant également les initiatives qui utilisent ces mesures), des outils et des cadres tels que les outils [IBAT](#), [Biodiversity Footprint Financial Institutions \(BFFI\)](#) et [Biodiversity Footprint Calculator](#), et des approches de mesure tels que le [Score global de biodiversité](#) et le [Mesure de l'impact sur la biodiversité](#) (voir [Annexe 8](#) et [Annexe 9](#)). De plus, le rapport de 2021 introduit la « [Biodiversity Measurement Navigation Wheel](#) » (Roue de navigation des approches de mesure de la biodiversité) — un cadre de décision destiné à aider les entreprises à choisir les meilleures approches de mesure en fonction de leur contexte spécifique.
2. Le rapport [Biodiversity measures for business](#) (Mesures de la biodiversité pour les entreprises) de l'UNEP-WCMC aborde la réflexion et les pratiques actuelles des entreprises en matière de mesure de la biodiversité, ainsi que les rapports et présentations d'informations associés. Il fournit des exemples de mesures et d'approches spécifiques en fonction des secteurs.
3. Les ressources de Capitals Coalition aident les organisations à comprendre et sélectionner des mesures et des approches et outils de valorisation. Le [Protocole pour le capital naturel](#) fournit des exemples de vecteurs d'impacts et de dépendances (également utiles pour la [REQ-02](#)), des indicateurs et des techniques de mesure associés (par ex. Tableau 7.1 sur les techniques de valorisation) ; les [recommandations en matière de biodiversité](#) comprennent des exemples de ressources de mesures et de valorisation spécifiques à la biodiversité (Tableau MV.2, Figure 6.1 et Tableau 6.4) ; le [Natural Capital Toolkit](#) (Boîte à outils pour le capital naturel) est une base de données interactive qui aide les entreprises à trouver le bon outil pour mesurer et valoriser le capital naturel ; l'outil de navigation [Biodiversity Guidance Navigation Tool](#) guide les utilisateurs tout au long de l'évaluation du capital naturel incluant la biodiversité, en suivant les étapes du Protocole pour le capital naturel et en suggérant des outils, des ressources et des méthodologies spécifiques en fonction de l'étendue/de la position d'une entreprise dans la chaîne de valeur.
4. Le rapport [Biodiversity and Ecosystem Services in Impact Assessment](#) (La biodiversité et les services écosystémiques dans l'évaluation des impacts) publié par l'International Association for Impact Assessment fournit des principes et des bonnes pratiques destinés à améliorer les résultats des évaluations d'impacts.
5. Le rapport du World Wide Fund for Nature (WWF) [Assessing portfolio impacts - Tools to measure biodiversity and SDG footprints of financial portfolios](#) (Évaluer les impacts des portefeuilles - Outils pour mesurer l'empreinte des portefeuilles financiers sur la biodiversité et les ODD) fournit des outils et des méthodologies pour aider les institutions financières à quantifier les impacts environnementaux de leurs portefeuilles, notamment sur la biodiversité, et à identifier les impacts les plus importants en fonction de la nature, du contenu et de la localisation de leurs portefeuilles. Ce rapport présente également des études de cas réels.
6. Le [Système de comptabilité économique et environnementale \(SCEE\)](#) est un système de comptabilité des écosystèmes intégré comprenant des termes physiques (pour le compte de l'étendue, de l'état des écosystèmes et des flux de services écosystémiques) et des termes monétaires (pour le compte des flux de services écosystémiques et des actifs écosystémiques). Ce document décrit et fournit des suggestions et des ressources pour chaque type de compte et illustre la manière dont les différents comptes sont interconnectés et offrent, ensemble, une vue complète et cohérente des écosystèmes.
7. Le Life Cycle Initiatives de l'UNEP a créé des [facteurs régionalisés](#) pour analyser les impacts liés aux conséquences de l'utilisation des terres sur la biodiversité.
8. L'ADNe (ADN environnemental) est de plus en plus utilisé dans les évaluations relatives à la biodiversité en combinaison avec les méthodes d'étude traditionnelles, et il est particulièrement utile pour les espèces aquatiques. Le [Biodiversity Consultancy](#) fournit un mémo illustrant l'état actuel des approches basées sur l'ADNe, permettant ainsi aux utilisateurs (y compris les organisations) d'identifier les cas dans lesquels l'application de cette technologie peut être bénéfique pour un projet et les cas dans lesquels elle peut compléter ou améliorer les méthodes d'étude traditionnelles. [Nature Metrics](#) fournit des outils facilement accessibles pour effectuer un suivi de la biodiversité basé sur l'ADN, qui analysent les données biologiques pour fournir des informations sur la santé des sols et la qualité des écosystèmes.
9. Le rapport [Outils de mesure, de modélisation et de valorisation des services écosystémiques](#) de l'UICN fournit des recommandations relatives aux outils existants qui peuvent être appliqués pour mesurer ou modéliser les services écosystémiques fournis par les sites importants pour la biodiversité et la conservation de la nature (par ex. Zones clés pour la biodiversité, sites classés au Patrimoine mondial naturel, et zones protégées).
10. [Measuring ecosystem services: Guidance on developing ecosystem service indicators. Les recommandations relatives à l'élaboration](#)

d'indicateurs liés aux services écosystémiques de l'UNEP-WCMC, en plus de faciliter la sélection des indicateurs ([REQ-05](#)), fournissent des exemples d'indicateurs relatifs aux services écosystémiques du [CICES](#) (Tableau 2, p. 28), d'outils utiles à la prise de décision et la modélisation (Encadré 6, p. 34), sources de données (Tableaux 3 et 4, p. 35), (Encadré 12), et d'initiatives de recherche et de surveillance des services écosystémiques existants (Encadré 12, p. 52).

11. Le [BFFI](#) est une méthodologie (accompagnée d'un outil) basée sur l'évaluation du cycle de vie permettant de mesurer l'impact des institutions financières sur la biodiversité. Elle comprend quatre étapes, de l'identification des activités économiques incluses dans le portefeuille à l'évaluation des impacts sur la biodiversité (exprimés en Fraction potentiellement disparue des espèces).

12. Les outils d'évaluation des services écosystémiques, comme [InVEST](#) et [ARIES](#), proposent des modèles pour les cartographier et valoriser, équilibrant les objectifs environnementaux et économiques et en utilisant les fonctions de production pour définir la manière dont les changements de structure et de fonction d'un écosystème peuvent impacter les flux et les valeurs des services écosystémiques.

Mesures et indicateurs d'autres normes/cadres de reporting

13. Bon nombre des plus grandes entreprises de la planète communiquent déjà des informations et des données au CDP par l'intermédiaire du Corporate [Forests Questionnaire](#), du [Water Security Questionnaire](#) et du [Climate Change Questionnaire](#) (questionnaires sur les forêts, la sécurité de l'eau et le changement climatique). Les soumissions au CDP peuvent être une base utile et bien structurée pour élaborer les présentations d'informations annuelles en réponse à l'exigence REQ-04, ainsi qu'à d'autres exigences du cadre CDSB telles que celles applicables à la gouvernance, aux stratégies et objectifs et aux perspectives.

14. La [matrice d'importance relative](#) et les [normes sectorielles](#) du SASB (Sustainability Accounting Standards Board) identifient un ensemble d'impacts écologiques importants pour chaque secteur et proposent des mesures pour présenter les informations de façon cohérente et comparable.

15. Les normes [GRI 304](#) relatives à la présentation des informations sur la biodiversité

comprennent une présentation des impacts significatifs des activités, des produits et des services sur la biodiversité. Des suggestions spécifiques sont fournies dans les normes sectorielles (par ex. [Oil and Gas - Pétrole et gaz](#)).

Valorisation

En plus du [SCEE](#) et des techniques de valorisation monétaire incluses dans le résumé fourni dans le [Protocole pour le capital naturel](#) (voir Tableau 7.1, p. 84), la liste ci-dessous comprend d'autres ressources liées à la valorisation :

16. L'[Environmental Valuation Reference Inventory](#) est une base de données issues d'études empiriques sur la valeur économique des actifs environnementaux. Elle fournit des résumés comprenant des détails sur les actifs environnementaux spécifiques valorisés, les approches méthodologiques et les valeurs monétaires estimées.

17. La base de données [Ecosystem Services Valuation Database](#) contribue aux connaissances sur la valorisation monétaire des écosystèmes et de la biodiversité. Elle se focalise sur la compensation de la perte inter-générationnelle continue due aux dommages causés aux écosystèmes et à la biodiversité.

18. Le rapport [Diverse Value and Valuation](#) de l'IPBES propose des procédures standard pour la valorisation de la diversité afin d'assurer la comparabilité, la contrôlabilité et la transparence des données. Il fournit (1) une étude des types de méthodologies de valorisation, (2) un guide préliminaire sur la conceptualisation diverse des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, et (3) une approche de valorisation en six étapes.

19. La [base de données de valorisation The Economics of Ecosystems and Biodiversity \(TEEB\)](#) est une base de données consultable regroupant 1 310 estimations de valeurs monétaires de services écosystémiques fournis par différents écosystèmes (par ex. océan, récifs coralliens, zones humides, rivières et fleuves, lacs, forêts et prairies).

20. [Environmental Value Look-Up](#) est un outil de mesure permettant d'évaluer la valeur monétaire des impacts environnementaux. La base de données associée contient des valeurs monétaires indicatives pour les impacts environnementaux, y compris sur la biodiversité (principalement au Royaume-Uni).

Veuillez également consulter le [Tableau 5](#) et les bases de données contenues dans l'[Annexe 8](#) et l'[Annexe 9](#).

Exemples

1. Le [Document d'enregistrement universel 2020](#) de Kering résume la manière dont l'organisation mesure son impact sur la biodiversité. Sa méthodologie « Environmental Profit & Loss Account (EP&L) » (compte de résultat environnemental) quantifie l'impact sur le capital naturel, y compris dans la chaîne de valeur (en 2019, 32 % des impacts environnementaux de Kering étaient liés à la biodiversité et à l'utilisation des terres, dont la majeure partie était liée aux fournisseurs de Niveau 4). L'entreprise indique utiliser la Mesure de l'impact sur la biodiversité, qui mesure l'impact des opérations sur la biodiversité (y compris dans la chaîne de valeur) et sert de base pour comparer les impacts de différentes matières premières ou régions d'approvisionnement. Le rapport précise que l'équipe CISL travaille actuellement à des améliorations, en partenariat avec des spécialistes EP&L, avant de présenter l'impact du Groupe sur la biodiversité (p. 176).

2. Le [rapport annuel 2020](#) de Solvay décrit la méthodologie utilisée pour mesurer son impact sur

la biodiversité - la méthode ReCiPe, basée sur trois facteurs : l'empreinte environnementale des produits calculée au moyen de l'évaluation du cycle de vie (évaluation couvrant toute la vie de chaque produit Solvay, de la création à la mise au rebut) ; la pression que les composants rejetés dans l'air, l'eau et le sol exercent sur l'écosystème, convertie en « perte de biodiversité » ou en « qualité d'écosystème » ; le volume des ventes de produits au cours de l'année en question (p. 123).

3. Le [rapport annuel 2020](#) de FrieslandCampina a élaboré un indicateur pour mesurer l'impact des exploitations laitières sur la biodiversité, en collaboration avec WWF et Rabobank - le « Biodiversity Monitor » (p. 60). Le site Web de l'entreprise précise que le Biodiversity Monitor utilise les ICP suivants pour mesurer l'impact d'une exploitation laitière sur la biodiversité : émissions de GES, teneur en azote des sols, émissions d'ammoniac, part de protéine produite par les terres propres, part de prairies permanentes, et part de gestion de la nature et du paysage.

REQ-05 Performance et analyse comparative

Les présentations d'informations doivent inclure l'analyse des informations fournies en vertu de la REQ-04 comparées à tout objectif de performance fixé et être accompagnées des résultats présentés lors des exercices précédents

Liste de contrôle de la présentation des informations

La présentation des informations :

- ✓ Fournit-elle les données historiques appropriées pour expliquer les résultats communiqués dans la REQ-04 concernant les impacts importants liés à la biodiversité, afin de permettre une comparaison utile, incluant des détails sur les zones géographiques prioritaires et les produits/services prioritaires ?
- ✓ Contextualise-t-elle les performances avec des états de référence, des objectifs et d'autres critères utilisés pour évaluer les progrès ?
- ✓ Explique-t-elle les tendances majeures en citant les vecteurs du changement qui se trouvent ou non sous le contrôle de l'organisation ?

Selon le Principe 2 du [Cadre CDSB](#), les présentations d'informations doivent inclure « toute l'information nécessaire à la compréhension du sujet qu'elles prétendent traiter et n'omettre aucun détail pouvant fausser l'information ou induire les utilisateurs en erreur ». Pour offrir aux utilisateurs du rapport une bonne comparabilité entre les performances actuelles et antérieures en matière de biodiversité, les sociétés doivent s'assurer qu'elles présentent le nombre adéquat de points de données historiques. Des fenêtres de données étroites ou intermittentes à plus long terme ne conviennent pas pour la comparaison et la prise de décision, car elles peuvent par exemple masquer les tendances réelles. Si des mesures ou des performances à long terme sont impossibles à présenter, l'organisation doit expliquer pourquoi. De plus, il convient de clarifier le périmètre (par ex. chaîne de valeur) appliqué.

La présentation des progrès par rapport aux objectifs constitue un moyen efficace de fournir une analyse des performances en matière de réduction de l'impact sur la biodiversité. En particulier, **un petit groupe d'indicateurs de base, qui peuvent être suivis dans l'ensemble de l'influence de l'entreprise sur la biodiversité et qui peuvent être agrégés au niveau de l'entreprise, est idéal**. De plus, conformément au Principe 3 du Cadre CDSB, les indicateurs sélectionnés doivent (1) être connectés aux impacts et dépendances identifiés, et aux risques et opportunités associés, et (2) illustrer l'efficacité/l'inefficacité des réponses de gestion. Lorsqu'on présente les performances par rapport aux objectifs définis pour les sources importantes d'impact

sur la biodiversité, il est utile de reformuler l'ambition globale et l'état de référence, en expliquant au lecteur si les objectifs font partie d'une initiative ou d'un programme de l'entreprise ou s'ils sont associés à des ambitions nationales ou internationales plus générales. Voici des exemples d'indicateurs qui peuvent être utilisés pour montrer aux utilisateurs du rapport les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs :

- Augmentation du pourcentage dans le domaine, connectivité et intégrité des écosystèmes naturels dans la zone d'impact de l'organisation ;
- Augmentation du pourcentage de la population d'espèces menacées dans la zone d'impact ;
- Non-conformité à la réglementation sur la biodiversité (par ex. pourcentage de sites en infraction) ;
- Adhésion à des initiatives en faveur de la biodiversité (par ex. pourcentage de sites ou de fournisseurs possédant des certifications en matière de biodiversité ou nombre de partenariats signés avec un organisme scientifique, une ONG, une fondation spécialisée dans la biodiversité ou autre partie prenante œuvrant pour la conservation de la nature) ;
- Nombre d'exploitations agricoles qui appliquent les techniques approuvées ;
- Proportion de produits issus de sources certifiées ;
- Valeur des amendes et sanctions pour cause de non-conformité aux lois et réglementations sur la biodiversité ;
- Niveau d'investissement dans la biodiversité ;
- Nombre d'employés ayant participé à au moins une session de formation sur la biodiversité ; et
- Pourcentage d'entités formées aux questions de biodiversité (sous et hors du contrôle de l'organisation concernée, par ex. fournisseurs, selon le périmètre de reporting).

Les indicateurs peuvent également être utiles pour démontrer la bonne exécution des stratégies et des objectifs. Par exemple, les objectifs d'une entreprise peuvent être suivis au moyen d'indicateurs d'impact ([Tableau 4](#) et [Tableau 5](#)) tandis que les stratégies nécessitent des indicateurs de réponse (par ex. mesures d'atténuation des impacts sur la biodiversité ou PAB en place). En outre, il serait utile de donner des détails sur la performance et les progrès dans les zones géographiques prioritaires et pour les produits/services prioritaires, mais aussi dans les zones qui subissent des changements significatifs liés à l'utilisation des terres (par ex., urbanisation et déforestation), de réglementation et une augmentation de la population.

Pour illustrer les progrès accomplis au fil des ans, une évaluation de référence doit être effectuée pour

chaque mesure prise en compte pour évaluer les performances. Une année et/ou un état de référence explicites sont requis pour permettre aux utilisateurs du rapport de tirer des conclusions utiles à leurs prises de décision, car ils offrent un point de départ concernant l'état initial de la biodiversité qui permettra par la suite de comparer les changements de la biodiversité. Voici des options possibles :

- Comparaisons par rapport aux années précédentes (**année de référence**) ou à une moyenne sur les années précédentes (par ex. l'année où l'organisation a commencé à opérer dans une zone spécifique et où elle a effectué une évaluation relative à la biodiversité). Cette méthode est particulièrement utile si l'objectif est de réduire ou d'améliorer l'impact de l'organisation sur la biodiversité au fil du temps.
- Comparaisons par rapport à l'état de la biodiversité à un instant T, comme l'état intact naturel de référence sur la base duquel les impacts sont mesurés (**état de référence**), ou un état de référence contrefactuel, à savoir un état de biodiversité plausible qui serait obtenu si l'entreprise n'était pas présente. Un état de référence contrefactuel est utile car il prend en compte les impacts externes autres que ceux de l'entreprise (par ex. changement climatique ou autres organisations).

Les références comparatives industrielles, comme une moyenne industrielle, peuvent également être utiles car elles favorisent la comparabilité des informations communiquées.^{liii}

Pour expliquer les tendances, les sociétés doivent attirer l'attention du lecteur sur les impacts des initiatives environnementales et des actions de gestion, sur les évolutions plus générales de l'entreprise (par ex., changements de stratégie, acquisitions, cessions) et sur d'autres vecteurs de changement internes à l'organisation, tels que les modifications de méthodologie (par ex., modifications des objectifs ou de la couverture des données). Par exemple, une augmentation du risque pour la biodiversité peut être le résultat du développement de nouveaux produits, avec des intrants provenant de régions ayant des niveaux de risque pour la biodiversité élevés, ou d'une nouvelle acquisition. D'autres facteurs naturels ou anthropiques **hors du contrôle de l'organisation** (p. ex., changements réglementaires) peuvent influencer de telles tendances. De telles explications doivent tenter d'illustrer un impact plus holistique sur la biodiversité, en décrivant clairement les changements entre les années de reporting et les vecteurs, tout en reliant les différents aspects du rapport de l'entreprise.

Les techniques de collecte et de traitement des données, les approches comptables et les méthodes d'évaluation des impacts doivent être cohérentes pour produire des données crédibles sur la durée et pour permettre l'agrégation des informations, l'efficacité des comparaisons et une bonne compréhension des performances et des tendances. Voici des exemples de bonnes pratiques : (1) appliquer la même méthode d'estimation à chaque espèce et écosystème dans l'ensemble des activités de collecte des données et dans les différents sites, dans la mesure du possible, (2) s'assurer que l'échantillon sélectionné est une représentation statistiquement appropriée de la population totale, à la fois pour la taille et la localisation, et (3) enregistrer les choix méthodologiques, les hypothèses et les

limitations inhérents aux méthodes de collecte des données sélectionnées (par ex. le nombre de visites effectuées dans les unités échantillons). Un bref résumé des informations méthodologiques doit être fourni dans le rapport et, si les procédures diffèrent des pratiques recommandées, l'organisation doit décrire les justifications des décisions prises et les implications associées potentielles. Dans bien des cas, ces techniques sont modifiées pour améliorer la précision ou satisfaire à de nouvelles normes. Si le périmètre de collecte des données, les méthodes, les données ou d'autres facteurs affectant l'évaluation de l'impact sur la biodiversité sont modifiés, de nouveaux états doivent être produits, comme le recommande la REQ-10 du [Cadre CDSB](#), pour attirer l'attention sur ces modifications et les expliquer.

Ressources utiles

1. Le rapport de 2021 [Assessment of Biodiversity Measurement Approaches for Businesses and Financial Institutions](#) (Évaluation des approches employées par les entreprises et les institutions financières pour mesurer la biodiversité) publié par la plateforme Business @ Biodiversity de l'UE comprend un résumé de différentes approches de mesure de la biodiversité et met en avant celles qui permettent d'évaluer les performances actuelles et de suivre la progression vers la réalisation des objectifs (voir [Figure 2](#), p. 17)

2. L'étape 4 des [Directives de l'UICN pour la planification et le suivi des performances de l'entreprise en matière de biodiversité](#) propose des recommandations pour choisir, définir et utiliser un petit groupe d'indicateurs de base qui peuvent être suivis dans l'ensemble de l'influence de l'entreprise sur la biodiversité, pour démontrer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et l'efficacité des stratégies.

3. Le [Biodiversity Indicators Partnership](#) est une initiative mondiale qui promeut le développement et la mise en œuvre d'indicateurs de biodiversité, en lien avec des initiatives mondiales (CBD et autres conventions relatives à la biodiversité, IPBES, ODD), qui peuvent aider les organisations à choisir et à développer leurs indicateurs.

4. [Measuring ecosystem services: Guidance on developing ecosystem service indicators](#) de l'UNEP-WCMC, soutient le développement des indicateurs liés aux services écosystémiques aux niveaux national et régional, à des fins d'évaluation d'entreprise, de prise de décision et de reporting.

5. La méthodologie [Biodiversity Indicators for Site-Based Impacts](#) de l'UNEP-WCMC, Conservation International et Fauna & Flora International décrit comment agréger les données relatives aux impacts et aux performances en matière de biodiversité au niveau des sites pour fournir des indicateurs de performance de la gestion de la biodiversité au niveau des entreprises.

6. Le rapport intitulé [The development and use of biodiversity indicators in business](#) publié par l'UICN introduit un éventail d'applications économiques pour les indicateurs de biodiversité, illustrant leur utilisation dans le processus décisionnel et dans la mesure et le suivi des performances en matière de biodiversité. Ce rapport guide également les entreprises dans le choix des indicateurs (REQ-04).

7. Le rapport [Towards Nature Positive Business: The case for biodiversity indicators](#) de l'UNEP-WCMC fournit des recommandations concernant l'utilisation des indicateurs de biodiversité pour suivre les performances en matière de biodiversité et communiquer les progrès accomplis aux parties intéressées.

8. Le [Protocole pour la diversité biologique](#) offre un cadre comptable et de reporting permettant aux organisations de produire des Déclarations de position et de performances en matière de biodiversité qui peuvent être utilisées pour mesurer les performances et les risques sur la durée. Il fournit aussi des conseils sur la manière d'effectuer la collecte des données et de rédiger des rapports efficacement.

Veuillez également consulter le [Tableau 11](#) dans l'Annexe 9.

Exemples

1. Le [rapport annuel 2020](#) de Stora Enso évalue les progrès accomplis par l'entreprise en matière d'exploitation forestière écoresponsable (un domaine explicitement connecté à la biodiversité – p. 3, 11 et 18) en mesurant la proportion de terres consacrées à la production et à la récolte du bois détenues et gérées par Stora Enso et qui est couverte par des programmes de certification. Le rapport présente les objectifs et les performances de l'entreprise par rapport aux années précédentes (p. 9, section Développement durable du rapport annuel 2020). Il décrit la localisation géographique des forêts, des plantations et des terres détenues et gérées par Stora Enso, en précisant le nombre d'hectares couverts par chaque unité, et si chaque unité est couverte ou non par des programmes de certification (et si oui, lesquels) (p. 52-53).

2. Le [Document d'enregistrement universel 2020](#) d'Eramet présente ses progrès par rapport à son objectif de biodiversité, à savoir atteindre et maintenir un ratio entre zones réhabilitées et zones défrichées ≥ 1 sur la période 2019-2023 (hors infrastructures à long terme). L'entreprise présente sa progression actuelle et

ses performances antérieures (p. 295), afin d'établir une comparaison sur la durée. Le rapport présente également la contribution des filiales aux résultats globaux (par ex. au Gabon, en 2014, une brigade environnementale minière a été créée, contribuant à l'augmentation des zones réhabilitées (p. 296-298)).

3. Le [rapport annuel intégré 2020](#) de Titan présente divers indicateurs (par ex. carrières actives ayant une grande valeur pour la biodiversité (nombre) ; carrières actives couvertes par des plans de gestion de la biodiversité (nombre) ; carrières actives couvertes par des plans de gestion de la biodiversité (pourcentage) ; carrières actives couvertes par des plans de réhabilitation du site (pourcentage), etc.). Pour chaque indicateur, l'entreprise présente ses performances actuelles, ainsi que les performances des quatre années précédentes (p. 75 et p. 87). Des explications justifiant certains changements sont fournies. Par exemple, le fait que le pourcentage de carrières actives couvertes par des plans de réhabilitation ait baissé est justifié par le fait que l'organisation a racheté une carrière en Macédoine du nord, pour laquelle il n'y a pas encore de plan conforme aux standards de TITAN (p. 75).

REQ-06 Perspectives

La direction devra synthétiser ses conclusions relatives aux effets des impacts environnementaux, des risques et des opportunités sur la performance et la place futures de l'organisation

Liste de contrôle de la présentation des informations

La présentation des informations :

- ✓ Explique-t-elle les effets probables des impacts, risques et opportunités futurs liés à la biodiversité, ainsi que de la stratégie de biodiversité sur la performance et la résilience de l'organisation, en tenant compte des tendances réglementaires, des tendances des marchés et des changements environnementaux ?
- ✓ Identifie-t-elle et explique-t-elle les horizons temporels utilisés pour le reporting sur les perspectives de l'entreprise ?
- ✓ Explique-t-elle les techniques, telles que l'analyse de scénarios, utilisées pour déterminer les perspectives, en incluant les méthodes, scénarios et hypothèses employés, ainsi que les lacunes et incertitudes potentielles ?

La REQ-06 du [Cadre CDSB](#) encourage les sociétés à présenter une synthèse tournée vers l'avenir qui permette aux utilisateurs des rapports de comprendre comment les risques, opportunités et impacts liés à la biodiversité de l'organisation affectent ou affecteront sa capacité à exécuter sa stratégie, à innover et à créer de la valeur sur les horizons temporels. Conformément au principe 7 du cadre CDSB, les informations fournies en vertu de l'exigence REQ-06 devraient s'appuyer sur les informations communiquées conformément aux cinq premières exigences de reporting du cadre et les synthétiser de manière à les tourner vers l'avenir. En pratique, la REQ-06 devrait fournir aux investisseurs une image complète de la façon dont la gouvernance, la stratégie, la gestion et les risques et opportunités, actuels et potentiels liés à la biodiversité, sont susceptibles d'influencer la performance et la place de l'organisation.

Compte tenu des périodes sur lesquelles les risques liés à la biodiversité vont se manifester, du caractère non linéaire et potentiellement brutal des impacts possibles et des multiples systèmes interconnectés qui génèrent des risques et des opportunités liés à la biodiversité pour les sociétés, l'analyse de scénarios est une méthode particulièrement utile pour que ces dernières comprennent mieux leur potentiel, évaluent et développent leur résilience au sein des systèmes environnementaux, économiques et sociaux actuels, et communiquent ce type d'informations aux investisseurs.

1. Analyse de scénarios

L'analyse d'une série de situations futures liées à la biodiversité et de leurs conséquences pour l'entreprise, permettra de découvrir des informations importantes pour les sociétés et pour les utilisateurs de leurs rapports. L'analyse de scénarios peut être effectuée de plusieurs manières, notamment via la consultation d'experts internes et externes ou l'analyse scientifique, afin de mieux comprendre les questions complexes et interconnectées liées à la biodiversité. Cet exercice peut être quantitatif ou qualitatif. Aucune formule spéciale ou correcte ne permet de le faire. Il consiste au contraire en un processus d'analyse d'une série de futurs potentiels qui comprend l'organisation, ses dépendances et sa résilience stratégique, dans le cadre des différentes forces impulsant chacun de ces futurs. Il s'agit d'un exercice complexe, car idéalement, il devrait prendre en compte un ensemble de facteurs impactant l'état de la biodiversité, des écosystèmes et de leur fonctionnement/leurs services dans les différentes zones d'exploitation et dans la chaîne de valeur, y compris les facteurs liés aux opérations de l'entreprise, mais aussi les facteurs externes tels que la population, les mécanismes réglementaires, le changement de l'utilisation des terres, et le changement climatique et ses effets (par ex. acidification des océans). Peu de pratiques existantes se concentrent sur les résultats liés à la biodiversité provenant de l'analyse de scénarios liés au climat. Dans cette analyse, une série de différents niveaux de réchauffement (p. ex., 1,5, 2, 3 et plus de 4 °C) et de différentes transitions (p. ex., drastique de 1,5 °C, relativement plus graduelle de 2 °C, limitée grâce à la technologie à 1,5 °C) devrait être prise en compte, tel que le recommande la TCFD. Le changement climatique est un vecteur majeur de perte de biodiversité. Les scénarios caractérisés par des augmentations de température supérieures (par ex. plus de 3 °C), en particulier, doivent être évalués car ils sont critiques pour les risques liés à la biodiversité¹⁶⁸ (par ex. ils exacerbent le risque d'extinction dans les zones de biodiversité à risque comme les montagnes, les îles et les récifs coralliens ;^{169,170} ou ils favorisent la prolifération d'espèces envahissantes en raison de migrations climatiques et l'aggravation des impacts sur les pollinisateurs et la productivité des cultures,¹⁷¹ et la biodiversité et la fertilité des sols), ainsi que les actions d'adaptation et d'atténuation associées. Par ailleurs, les scénarios de réchauffement de 2 °C ou 1,5 °C peuvent avoir des impacts significatifs en raison du changement d'utilisation des terres requis pour étendre les cultures bioénergétiques, si la bioénergie reste une composante majeure des stratégies d'atténuation du changement climatique.¹⁷² Les scénarios portant sur le climat, tel que ceux créés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC) et l'Agence internationale de l'énergie (IEA), peuvent être combinés avec des scénarios socio-économiques tels que les Shared Socioeconomic Pathways (SSP) de l'IIASA,¹⁷³ qui peuvent influencer et être influencés par des vecteurs d'impact sur la biodiversité (autres que le changement climatique), comme le changement d'utilisation des terres et la pollution. Ces scénarios peuvent être combinés à des modèles d'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques (par ex. Globio¹⁷⁴ et InVEST¹⁷⁵)¹⁷⁶ et des indicateurs économiques.¹⁷⁷

Les résultats de l'analyse de scénarios doivent fournir une synthèse des dépendances futures de l'organisation envers la biodiversité et des risques et opportunités d'avenir leur étant liés, ainsi qu'inclure des détails sur les zones géographiques prioritaires actuelles et futures impactées par les activités de l'entreprise, à intégrer dans les perspectives.

Il convient de présenter des données sur la résilience de l'organisation par rapport aux scénarios d'avenir analysés dans l'optique de la stratégie et de la gestion de la biodiversité, en mettant en exergue les principaux plans et mesures destinés à contrer les risques futurs et à saisir les opportunités à partir de la stratégie et de la gestion actuelles (par ex., atténuation des impacts sur la biodiversité, engagement des parties prenantes) ainsi que les limitations et écarts potentiels. Étant donné que les risques liés à la biodiversité sont spécifiques au site, il conviendrait de fournir des détails sur la résilience des zones géographiques prioritaires. Les liens, synergies et compensations entre les mesures de gestion de la biodiversité et les mesures mises en œuvre pour résoudre d'autres modifications du capital naturel (ainsi que des questions sociales et de gouvernance), doivent être expliqués (par ex., la transition en faveur d'énergies renouvelables comme l'énergie éolienne peut impacter l'habitat ou la migration des oiseaux ; ou l'installation d'une mini-centrale hydroélectrique peut impacter l'habitat et le processus reproductif des poissons).

L'utilisation d'analyses de scénarios sera basée sur l'apprentissage et le développement itératifs. Cela permettra aux sociétés de se baser sur les conclusions ou les méthodes employées précédemment et d'incorporer des connaissances plus actualisées sur les dépendances et impacts relatifs à la biodiversité, sur d'autres systèmes environnementaux pourvus d'une influence et sur leurs interactions, ainsi que de mieux comprendre les voies de la résilience en matière de biodiversité et de climat. S'ils utilisent l'analyse de scénarios, les rédacteurs de rapports doivent être ouverts à ces aspects d'apprentissage et de développement.

2. Méthodes, hypothèses et incertitudes

Dans les rapports sur les perspectives de l'entreprise, les utilisateurs doivent pouvoir comprendre les différentes méthodes ayant été utilisées, notamment le balayage de l'horizon et l'analyse de scénarios, les hypothèses émises et les horizons temporels sur lesquels l'analyse a été réalisée. Ces différentes caractéristiques des scénarios doivent refléter la nature de l'organisation, de ses actifs et de ses opérations, ainsi que l'échelle de risques et opportunités déjà identifiés. De plus, si l'analyse de scénarios a été effectuée en bénéficiant de conseils ou d'une assistance externe, il convient de le souligner dans les méthodes et les données d'entrée. Dans leur reporting sur l'efficacité et la résilience des stratégies de l'organisation face aux impacts potentiels sur l'activité selon les différents scénarios, les rédacteurs de rapports doivent être francs en matière d'incertitudes, mais aussi précis que possible sur la différence des impacts selon la région

et l'horizon temporel. Des liaisons clairement établies entre les sensibilités spécifiques et les différents scénarios permettront aux utilisateurs du rapport de mieux comprendre les interventions potentielles que l'organisation aura identifiées lors de l'exercice, qu'il s'agisse d'une absence d'intervention, de changements au niveau du planning financier et des investissements, ou d'une révision du modèle économique.

3. Itération et apprentissage

Les risques et opportunités liés à la biodiversité sont extrêmement dynamiques et dépendent des changements dans les systèmes environnementaux et les arènes politiques, économiques et sociétales complexes, ainsi que de l'exposition de l'organisation ou de ses actifs et des vulnérabilités qui lui sont

associées. Il est probable que les qualités et les dimensions des risques et opportunités liés à la biodiversité pour les entreprises changent au fil du temps, de manière graduelle ou brutale.

De ce fait, **l'utilisation des conclusions de tels exercices lors de l'évaluation des perspectives de l'entreprise est un moyen intéressant d'actualiser les systèmes d'identification des risques et des opportunités et d'affiner ou de reformuler les politiques, stratégies et objectifs liés à la biodiversité.** L'organisation s'en trouvera mieux préparée pour limiter les risques et saisir les opportunités liées à la biodiversité. L'inclusion de ces enseignements dans le rapport annuel et de la manière dont ils ont été incorporés dans les systèmes et les ambitions, est un moyen efficace de démontrer aux investisseurs que la gestion des questions importantes liées à la biodiversité est efficace et efficiente.

Outils d'évaluation

Comme pour les risques, les outils d'évaluation peuvent aider à analyser les scénarios d'avenir et la résilience de l'entreprise à ces scénarios. La combinaison de différents outils et l'intégration de composants et d'informations spécifiques à l'organisation est une bonne pratique et permet de présenter une analyse plus complète et plus solide.

1. Le [modèle Globio](#) permet de modéliser les tendances liées à la biodiversité et aux services écosystémiques dans le cadre de futurs scénarios de développement socio-économique, et de différentes interventions politiques.

2. Le [Water Risk Filter](#) du [WWF](#) inclut des [scénarios futurs alignés sur la TCFD](#) qui combinent des scénarios climat et socio-économiques et des projections quantitatives fournies pour 2030 et 2050 sur les risques physiques. Bien que se préoccupant principalement de l'eau, parmi les risques physiques, cet outil inclut les risques également liés à l'état des services écosystémiques, en tenant compte de la fragmentation des rivières et des fleuves, du niveau de dégradation des services écosystémiques dans les bassins, et des impacts prévus sur la biodiversité en eau douce. La [méthodologie Water Risk Filter](#) comprend une description des méthodes, des données et des sources utilisées.

3. L'outil [STAR](#) de l'UICN mesure la contribution potentielle des investissements à la réduction du risque d'extinction des espèces, ce qui peut être utile à des fins d'analyse des scénarios.

4. La version actuelle de l'outil [ENCORE](#) permet d'explorer des scénarios futurs en abordant les impacts directs potentiels de chaque matière première sur la biodiversité (disponibles pour certains secteurs, comme l'agriculture et le secteur minier). La description des [méthodes](#) favorise la compréhension et la sélection des scénarios et des analyses associées, et fournit une liste de modèles pouvant être combinés avec ENCORE (voir [Tableau 5](#), p. 40).

Ressources utiles

1. Le rapport [Technical Supplement: The Use of Scenario Analysis in Disclosure of Climate-related Financial Disclosures](#) (Supplément technique : l'utilisation de l'analyse de scénarios dans la présentation d'informations financières liées au climat) de la TCFD explique l'importance de l'analyse de scénarios et offre un grand nombre de conseils et de ressources pour la création de scénarios et leur analyse en matière de questions climatiques, entre autres des questions liées à la biodiversité. De plus, le [Knowledge Hub](#) (pôle de connaissances) de la TCFD propose un cours gratuit en ligne d'[introduction à l'analyse des scénarios](#).
2. Le rapport [Methodological assessment report on](#)

[scenarios and models of biodiversity and ecosystem services](#) (Rapport d'évaluation méthodologique sur les scénarios et les modèles de biodiversité et de services écosystémiques) de l'IPBES fournit des conseils concernant l'utilisation des scénarios et des modèles existants visant à évaluer la biodiversité et les services écosystémiques. Il fournit notamment une analyse des meilleures pratiques à adopter pour utiliser les scénarios et les modèles dans les évaluations. De plus, le rapport résumant les [conclusions scientifiques de l'atelier co-parrainé par l'IPBES-IPCC - Biodiversité et changement climatique](#) illustre les interconnexions entre/les effets des scénarios de changement climatique et la biodiversité (avec des références à d'autres documents utiles).

Exemples

1. FrieslandCampina est en train d'évaluer les résultats d'une étude confiée à l'université de Wageningen sur l'industrie laitière en 2030. L'étude examine divers scénarios basés sur différentes considérations, notamment le passage à une exploitation laitière davantage axée sur la nature, ou à un monde nécessitant des aliments produits de manière fiable, peu coûteuse et efficace, dans lequel les exigences relatives au pâturage et à la biodiversité auront disparu, les consommateurs n'étant plus disposés à payer pour cela, de manière générale. L'entreprise affirme qu'elle tiendra compte des scénarios futurs abordés dans l'étude pour élaborer sa stratégie à long terme et son processus décisionnel (le [rapport annuel 2020](#) fait référence à cette étude (p. 63), mais d'autres informations sont disponibles sur le site Web de l'entreprise et dans l'étude officielle).

2. Le [Rapport annuel et les comptes annuels 2020](#) d'Unilever traitent de l'analyse des scénarios dans une section du rapport (p. 52-54). Même s'il se focalise sur le changement climatique, le rapport résume les méthodes et les hypothèses employées, les conclusions, impacts et perspectives pour l'organisation et les matières premières clés. Il explique en outre comment les conclusions viennent alimenter la gestion des risques et d'autres processus. Le passage à une agriculture durable (et les exigences telles que « zéro déforestation nette ») conforte le scénario des 2 °C, qui se traduirait par une augmentation des prix des matières premières, d'où des coûts supplémentaires pour l'entreprise.

4. Fondement des conclusions

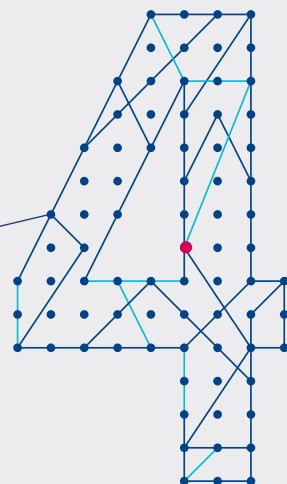
Le contenu des présentes recommandations d'application en matière de biodiversité a été élaboré et sélectionné conformément au champ d'application et aux objectifs du document (voir [À propos de ces recommandations](#)). Il reflète sa subordination au cadre CDSB et complète les autres documents de recommandations du CDSB, tels que les recommandations pour le [climat](#) et [l'eau](#). Les recommandations d'application en matière de biodiversité reflètent la situation de l'environnement de reporting et de la réglementation en date de leur rédaction. Comme expliqué dans les [Attentes en matière de reporting et aspects importants](#), l'importance relative joue un rôle crucial dans cet espace dynamique. L'adoption des exigences de reporting du CDSB est volontaire, sauf si elle est par ailleurs prescrite dans des directives émises par le gouvernement ou le régulateur national ou supranational. Par conséquent, l'adoption des suggestions de reporting fournies dans ces recommandations d'application en matière de

biodiversité sont elles aussi volontaires. Les recommandations d'application en matière de biodiversité reflètent également l'état d'avancement de la recherche scientifique sur la biodiversité, par exemple en ce qui concerne l'évaluation de l'impact sur la biodiversité et les mesures associées, et les risques et opportunités financiers liés à la nature (voir les exemples de risques physiques et d'opportunités fournis dans la [REQ-03](#))

Ces recommandations pour la biodiversité sont axées sur les présentations d'informations et non sur la gestion et les pratiques de l'entreprise. C'est pourquoi elles mentionnent certaines bonnes pratiques de gestion à titre d'exemple et d'orientation pour la présentation des informations, mais n'approfondissent pas davantage les méthodologies (par ex., les étapes visant à définir les objectifs dans le domaine de la biodiversité). Elles renvoient à des ressources externes plus axées sur ces thèmes, afin d'éviter de reproduire des informations existantes.

Chapitre 4

Annexes



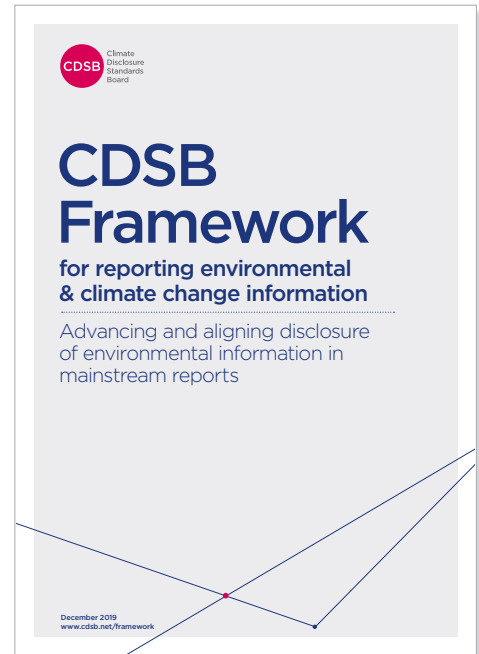
Annexe 1 : Cadre CDSB – Principes directeurs et exigences de reporting

Principes

- P1** Les informations environnementales doivent être préparées en appliquant les principes de pertinence et d'importance relative
- P2** Les présentations d'informations doivent être fidèles à la réalité
- P3** Les présentations d'informations doivent être reliées à d'autres informations contenues dans le rapport annuel
- P4** Les présentations d'informations doivent être cohérentes et comparables
- P5** Les présentations d'informations doivent être claires et compréhensibles
- P6** Les présentations d'informations doivent être vérifiables
- P7** Les présentations d'informations doivent être tournées vers l'avenir

Exigences de reporting

- REQ-01** Les présentations d'informations doivent décrire la gouvernance des politiques, stratégies et informations relatives à l'environnement
- REQ-02** Les présentations d'informations doivent communiquer les politiques, stratégies et objectifs environnementaux de la direction, en incluant les indicateurs, plans et calendriers utilisés pour évaluer les performances
- REQ-03** Les présentations d'informations doivent expliquer les risques et opportunités importants actuels et anticipés qui affectent l'organisation
- REQ-04** Les résultats quantitatifs et qualitatifs, ainsi que les méthodologies utilisées pour les obtenir, doivent être présentés pour refléter les sources importantes d'impact sur l'environnement
- REQ-05** Les présentations d'informations doivent inclure l'analyse des informations présentées en vertu de la REQ-04 comparées à tout objectif de performance fixé et être accompagnées des résultats présentés lors des exercices précédents
- REQ-06** La direction doit synthétiser ses conclusions relatives aux effets des impacts environnementaux, des risques et des opportunités sur la performance et la place futures de l'organisation
- REQ-07** Les informations environnementales préparées doivent correspondre aux entités situées au sein des limites de l'organisation ou du groupe dont le rapport annuel est élaboré et, s'il y a lieu, différencier les informations communiquées sur les entités et les activités en dehors de ces limites
- REQ-08** Les présentations d'informations doivent citer les méthodes de reporting utilisées pour préparer les informations environnementales et doivent (sauf durant la première année de reporting) confirmer qu'elles ont été utilisées de manière cohérente, d'une période de reporting sur l'autre
- REQ-09** Les présentations d'informations doivent être fournies annuellement
- REQ-10** Les présentations d'informations doivent fournir et expliquer toute reformulation des états de l'année précédente
- REQ-11** Les présentations d'informations doivent inclure une déclaration de conformité au cadre CDSB
- REQ-12** Si l'assurance a été donnée que les informations environnementales sont présentées conformément au cadre CDSB, la déclaration de conformité de la REQ-11 doit le mentionner



Annexe 2 : L'approche du CDSB basée sur l'importance relative

Le principe 1 du cadre CDSB établit que les informations sont importantes si :

- Les impacts ou les résultats qu'elles décrivent sont susceptibles, en raison de leur ampleur et de leur nature, d'avoir un impact positif ou négatif significatif sur la situation financière de la société, ses résultats d'exploitation et sa capacité à mettre sa stratégie en œuvre à court, moyen et long terme ; ou
- L'omission, l'inexactitude ou l'occultation desdites informations est raisonnablement susceptible d'influencer les décisions prises par les utilisateurs sur la base d'un rapport annuel fournissant des informations sur une société spécifique.¹⁷⁸

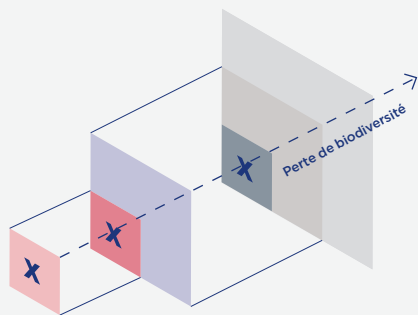
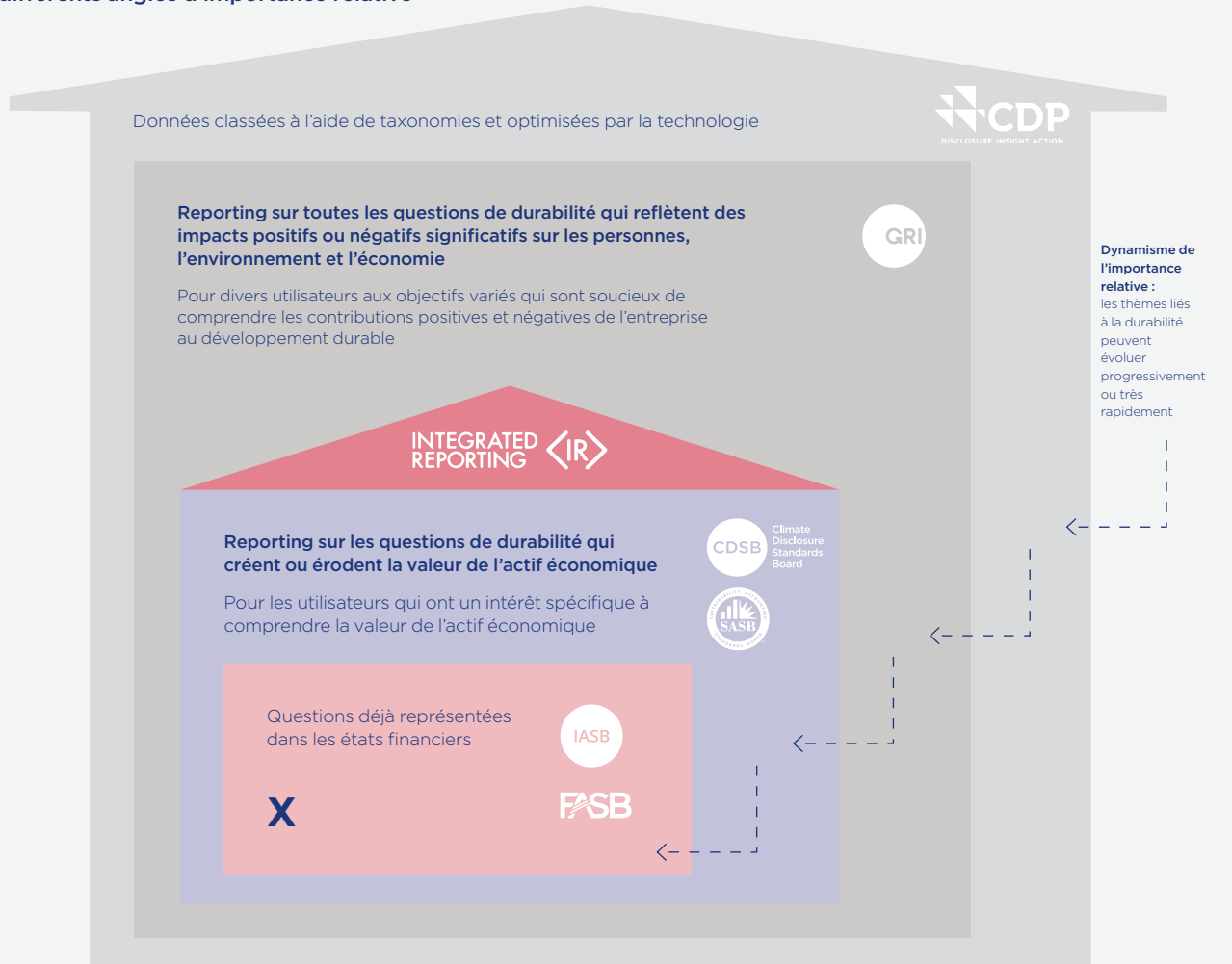
Les présentations d'informations des entreprises sur le développement durable (y compris la biodiversité) peuvent inclure trois angles distincts mais imbriqués¹⁷⁹ (Figure 9) :

- a. reporting sur toutes les questions de durabilité qui reflètent des impacts significatifs sur les personnes, l'environnement et l'économie ;
- b. reporting aux investisseurs sur toutes les questions de durabilité qui affectent la position et les performances financières (futures) ; et
- c. reporting aux investisseurs sur les montants monétaires inclus dans les états financiers.

Le champ d'application du Cadre CDSB couvre principalement l'angle intermédiaire (b), mais il existe un recoupement important dans l'étendue des questions de durabilité traitées via les différents angles (comme illustré dans la Figure 9). Par conséquent, les informations importantes sur les risques et opportunités liés à la durabilité utiles aux investisseurs peuvent inclure des informations relatives aux impacts de l'entité sur la société et l'environnement et la manière dont ces impacts affectent son flux de trésorerie à court, moyen et long terme (également appelée « circularité »).

En outre, l'importance relative des questions de durabilité est dynamique et varie en fonction de l'évolution des conditions environnementales et de leurs interactions avec une organisation et en fonction de l'évolution des attentes des investisseurs, des régulateurs et des consommateurs.¹⁸⁰ Par conséquent, selon son importance relative pour une organisation donnée à un moment donné, l'information relative à la durabilité tombe dans l'une des trois formes de publication d'informations susmentionnées. Cela signifie que les problèmes limités à un groupe de parties prenantes peuvent rapidement devenir importants pour les décideurs financiers (Figure 9). Par conséquent, les normes et les cadres de reporting sur la durabilité émanant d'organisations telles que CDP, GRI et Capitals Coalition sont importants pour garantir la réciprocité et la réactivité dans ce domaine (Figure 9). Les organisations doivent régulièrement réévaluer leur importance relative pour leur activité et refléter les questions retenues dans les publications financières relatives à la durabilité (et dans la comptabilité financière) incluses dans leur rapport annuel.

Le reporting sur la durabilité vu sous différents angles d'importance relative



X Question de durabilité : par exemple, perte de biodiversité

Dynamisme de l'importance relative : avec le temps, les questions de durabilité peuvent se déplacer d'une case à une autre. Par exemple, les changements de biodiversité entrent dans la perspective de la grande case quand la société prend conscience de la perte de biodiversité. Elle entre dans celle de la case intermédiaire quand les investisseurs commencent à inclure la transition positive pour la biodiversité dans la tarification des marchés de capitaux, et elle entre dans celle de la petite case quand les conséquences financières sont ressenties dans la valeur des actifs nets.

Reporting sur la durabilité	Reporting sur la valeur de l'actif économique
<p>Par ex. Changement de biodiversité incluant la source d'impacts, les méthodologies standard, les hypothèses et les outils utilisés pour déterminer la contribution (destruction) au développement durable</p>	<p>Présentation d'informations financières relatives à la durabilité</p> <p>Par ex. Analyse des tendances et des scénarios de changement de biodiversité, notamment les dépendances et les impacts sur la biodiversité pondérés en fonction des ventes de produits. Les sociétés et les investisseurs peuvent dès lors comprendre les leviers disponibles pour réduire/stopper la perte de biodiversité et l'effet probable d'amélioration de la valeur de l'actif économique de la société, grâce à la réduction/suppression des frais de dépollution ou l'amélioration de l'image de marque due à la réduction des impacts sur la biodiversité</p>
	<p>Comptabilité financière et présentation d'informations</p> <p>Par ex. Impact financier sur le compte de résultat dû aux frais de remédiation ou aux amendes infligées pour non-respect des réglementations en matière de biodiversité</p>

Figure 9. L'importance relative des questions de durabilité est dynamique et les trois formes de reporting sur la durabilité sont imbriquées. Le cadre CDSB et les recommandations d'application en matière de biodiversité se concentrent sur les questions de durabilité qui affectent la position et les performances financières. Cette figure est une version adaptée de la publication [Reporting on enterprise value](#) (Reporting sur la valeur de l'actif économique) de CDP, CDSB, GRI, IIRC et SASB (IIRC et SASB ayant fusionné pour devenir la [Value Reporting Foundation](#)).

Annexe 3 : Cartographie du cadre CDSB sur la base des recommandations de la TCFD et des normes de publication d'informations sur la biodiversité

Tableau 6. Normes internationales de publication d'informations sur la biodiversité, cadres et lignes directrices, et TCFD. Cartographie basée sur les exigences du CDSB.

	Cadre CDSB					
	REQ-01	REQ-02	REQ-03	REQ-04	REQ-05	REQ-06
TCFD	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance (a, b) Gestion des risques (a, b, c) 	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance (b) Stratégie (b) Gestion des risques (a, b, c) Mesures et objectifs (a, c) 	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance (b) Stratégie (a, b, c) Gestion des risques (a, b, c) 	<ul style="list-style-type: none"> Mesures et objectifs (a, b) 	<ul style="list-style-type: none"> Mesures et objectifs (a, b) 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie (a, b, c) Gestion des risques (c) Mesures et objectifs (a)
Questionnaire CDP sur la sécurité des forêts	<ul style="list-style-type: none"> F4.1; F4.2; F4.3 F6.6; F6.7 	<ul style="list-style-type: none"> F0.4; F0.5 F1.1; F1.2; F1.5 F2 F4.5; F4.6 F5.1 F6.1; F6.2; F6.3; F6.4; F6.5; F6.7; F6.8; F6.9; F6.10; F6.11 F8.1 	<ul style="list-style-type: none"> F1.2; F1.3; F1.6 F2 F3.1; F3.2 F6.3; F6.6 F8.1 	<ul style="list-style-type: none"> F1.2; F1.3 F1.6 F6.4 	<ul style="list-style-type: none"> F1.1 F1.6 F6.3; F6.5 F8.1 	
GRI 303 - eau et effluents	<ul style="list-style-type: none"> REQ. 303-1 (c, d) 	<ul style="list-style-type: none"> REQ. 303-1 (a, b, c, d) REQ. 303-2 	<ul style="list-style-type: none"> REQ. 303-1 (a) 	<ul style="list-style-type: none"> REQ. 303-1 (a, b) REQ. 303-3 REQ. 303-4 REQ. 303-5 	<ul style="list-style-type: none"> REQ. 303-1 (a) 	<ul style="list-style-type: none"> REQ. 303-1 (b)
GRI 304 - biodiversité^{liv}		<ul style="list-style-type: none"> REQ 11 (suivant GRI 103) REQ 304-1 REQ 304-2 REQ 304-3 (b) 		<ul style="list-style-type: none"> REQ 304-1 REQ 304-2 REQ 304-3 (a, c, d) REQ 304-4 	<ul style="list-style-type: none"> REQ 304-3 (a, c, d) 	<ul style="list-style-type: none"> Rep. Reco 2.1
SASB^{iv} (EM-MD : Oil & Gas-midstream ; F-HB : Home Builders)	<ul style="list-style-type: none"> Recommandations pour l'application des normes - 5.0 (a, c) 	<ul style="list-style-type: none"> Recommandations pour l'application des normes - 5.0 (b, d) EM-MD-160a.1. EM-MD-160a.2. EM-MD-160a.3. F-HB-160a.4 	<ul style="list-style-type: none"> Recommandations pour l'application des normes - 5.0 (b, d) EM-MD-160a.3. F-HB-160a.3 	<ul style="list-style-type: none"> EM-MD-160a.2. EM-MD-160a.3. EM-MD-160a.4. 	<ul style="list-style-type: none"> Recommandations pour l'application des normes - 5.0 (d) EM-MD-160a.4. 	
IPIECA - Recommandations de reporting sur la durabilité dans le secteur pétrolier et gazier (Module 4)	<ul style="list-style-type: none"> 4.5 ENV-6 : C4 3.6 CCE-1 	<ul style="list-style-type: none"> 4.5 ENV-3 : A1, A2, A3, A4 4.5 ENV-3 : C1, C2, C3 4.5 ENV-4 : C1, C2 4.5 ENV-4 : A1 4.5 ENV-6 : C1, C3, C4 	<ul style="list-style-type: none"> 4.5 ENV-1 : C3 	<ul style="list-style-type: none"> 4.5 ENV-3 : A2 4.5 ENV-4 : C1, C2 4.5 ENV-6 : C2, A1, A2, A3, A4, A5, A6, A7, A8 	<ul style="list-style-type: none"> 4.5 ENV-4 : A1, A2 	
The Natural Capital Protocol (Protocole pour le capital naturel)	<ul style="list-style-type: none"> Étape 02 	<ul style="list-style-type: none"> Étape 01 Étape 02 Étape 03 Étape 04 Étape 05 Étape 09 	<ul style="list-style-type: none"> Étape 01 Étape 03 Étape 04 Étape 05 Étape 07 	<ul style="list-style-type: none"> Étape 04 Étape 05 Étape 06 Étape 07 	<ul style="list-style-type: none"> Étape 06 Étape 08 	<ul style="list-style-type: none"> Étape 08
Recommandations sur la biodiversité - complément du Protocole pour le capital naturel	<ul style="list-style-type: none"> Étape 02 	<ul style="list-style-type: none"> Étape 01 Étape 02 Étape 03 Étape 04 Étape 05 Étape 09 	<ul style="list-style-type: none"> Étape 01 Étape 03 Étape 04 Étape 05 Étape 07 Étape 09 	<ul style="list-style-type: none"> Étape 04 Étape 05 Étape 06 Étape 07 	<ul style="list-style-type: none"> Étape 06 Étape 08 	<ul style="list-style-type: none"> Étape 08
Protocole pour la diversité biologique		<ul style="list-style-type: none"> 2. Élaboration de l'inventaire des impacts sur la biodiversité ; 3. Mesure et comptabilisation des impacts sur la biodiversité (sections : 3.1; 3.2.1) ; 4. Validation, vérification, reporting et présentation d'informations (sections 4.2) 	<ul style="list-style-type: none"> 2. Élaboration de l'inventaire des impacts sur la biodiversité ; 4. Validation, vérification, reporting et présentation d'informations (sections 4.2) 	<ul style="list-style-type: none"> 3. Mesure et comptabilisation des impacts sur la biodiversité ; 4. Validation, vérification, reporting et présentation d'informations (sections 4.2) 		
Cadre de comptabilisation	<ul style="list-style-type: none"> Principe 4 (4.1, 4.2 et 4.4) Principe 10 (10.1, 10.2 et 10.3) Principe 11.9 	<ul style="list-style-type: none"> Principe 1 (11 et 1.2) Principe 2.1 Principe 3 (3.2, 3.3 et 3.4) Principe 4 (4.2) Principe 5.1 Principe 6 Principe 7 Principe 8 Principe 9 Principe 10 	<ul style="list-style-type: none"> Principe 2 (2.1 et 2.2) Principe 3 (3.1 et 3.4) Principe 5 (5.1 et 5.2) Principe 7 (7.1) Principe 11.5 	<ul style="list-style-type: none"> Principe 11 (11.3 et 11.4) Principe 12.1 	<ul style="list-style-type: none"> Principe 3.2 Principe 11 (11.1 et 11.2) Principe 12 	<ul style="list-style-type: none"> Principe 11.9

^{liv} Référencé également dans la norme GRI 11 : Secteur pétrolier et gazier 2021.

^{iv} La biodiversité est généralement classée dans les « Impacts écologiques » (mais pas seulement, par ex. dans « Poultry, Meat, Dairy » (Volailles, viande, produits laitiers), elle est abordée dans « Animal and Feed Sourcing » (Approvisionnement - Animaux et alimentation) dans plusieurs normes SASB spécifiques à divers secteurs. Ici, seuls les secteurs « Oil and Gas - midstream » (Pétrole et gaz - intermédiaire) et « Home Builders » (Constructeurs d'habitations) sont mentionnés comme exemples. Les parties intéressées peuvent consulter les normes sectorielles applicables pour identifier les contenus pertinents pouvant aider à présenter des informations efficaces sur les questions liées à la biodiversité.

Annexe 4 : Définitions

Les définitions des termes clés utilisés dans les recommandations d'application en matière de diversité, ainsi que les sources associées, sont fournies ci-dessous.

Tableau 7. Définitions des termes courants utilisés dans l'ensemble des recommandations d'application en matière de biodiversité, avec leurs sources.

Terme	Définition	Source
Zone de grande valeur pour la biodiversité	(1) Habitat ayant une importance significative pour les espèces en danger critique et/ou en danger. (2) Zones d'habitat ayant une importance significative pour les espèces endémiques et/ou à aire réduite. (3) Habitat favorisant des concentrations significatives à l'échelle mondiale d'espèces migratoires et/ou grégaires. (4) Écosystèmes hautement menacés et/ou uniques. (5) Zones associées à des processus d'évolution clés.	International Finance Corporation
Biodiversité (ou diversité biologique)	La diversité de la vie sous toutes ses formes, y compris la diversité des espèces, des variations génétiques au sein des espèces et des écosystèmes.	CNUDB, 1992
Dépendance envers la biodiversité	Une dépendance vis-à-vis de la biodiversité ou de son utilisation, notamment envers les ressources biologiques (par ex. matériaux, liquides, ressources génétiques) de la part des espèces et de leurs interactions avec divers processus et services écosystémiques (par ex. pollinisation, filtration de l'eau, protection des cultures contre les nuisibles/les maladies ou régulation du débit de l'eau).	Adapté de : Protocole pour la diversité biologique
Impact sur la biodiversité	Un changement de la diversité des écosystèmes et/ou des espèces potentiellement dû aux activités de l'entreprise. Cette définition comprend les changements d'état des écosystèmes (par ex. étendue et situation/intégrité) et des espèces (par ex. habitat, taille de la population) qui peuvent être utilisés pour indiquer des changements de la biodiversité. Un impact négatif est une perte potentielle de biodiversité (par ex. déclin du nombre d'espèces) et un impact positif est un gain potentiel de biodiversité (par ex. réhabilitation des milieux naturels).	CDSB
Présentation d'informations financières relatives à la biodiversité	Informations importantes utiles à la prise de décision concernant les risques et les opportunités que présente la biodiversité pour la stratégie, les performances financières et la situation d'une organisation, présentées par l'organisation dans son rapport annuel destiné aux investisseurs.	CDSB
Risques financiers liés à la biodiversité	Risques financiers pesant sur les organisations et l'ensemble du système financier en raison de la perte de biodiversité et de la dégradation des écosystèmes résultant des activités humaines qui favorisent la perte de capital naturel. Ces risques comprennent des risques physiques, transitionnels et de responsabilité, conformément à la TCFD. Les risques financiers liés à la biodiversité peuvent inclure les dépenses/passifs résultant de l'application des principes de hiérarchie d'atténuation pour les impacts sur la biodiversité, la dépréciation d'actifs liés aux ressources biologiques et des droits d'accès/utilisation/quotas associés (par ex. quotas de pêche, concessions forestières) et/ou une augmentation des coûts/une baisse du chiffre d'affaires résultant des changements de disponibilité des ressources.	Adapté de : The Economics of Biodiversity: Dasgupta Review
Impact cumulé	Un changement d'état de la biodiversité (direct ou indirect) qui se produit suite à l'interaction d'activités de différents acteurs dans un paysage donné, et pas uniquement suite aux activités de l'organisation cible.	Adapté de Protocole pour la diversité biologique , Protocole pour le capital naturel : Recommandations pour la biodiversité et BBOP, 2012
Impact direct	Un changement d'état de la biodiversité provoqué par une activité de l'entreprise, avec un lien de causalité direct.	Adapté de : Protocole pour la diversité biologique et Protocole pour le capital naturel : Recommandations pour la biodiversité
Équivalence écologique	Le principe selon lequel, à des fins d'évaluation ou de compensation des impacts, les types de biodiversité perdus ou gagnés doivent être écologiquement équivalents ou similaires (c.-à-d. seuls les mêmes types d'écosystèmes ou taxons doivent être agrégés), car les modèles de biodiversité varient considérablement selon les espèces/écosystèmes et les lieux.	Adapté de : Protocole pour la diversité biologique
Seuils écologiques et points de bascule	Un seuil écologique est le point où un changement ou une perturbation de relativement faible ampleur apporté(e) à un système provoque un changement brutal de la qualité d'un écosystème, de ses propriétés ou autre phénomène. Un point de bascule est un type spécifique de seuil écologique qui désigne une situation où un changement accéléré, causé par un mécanisme de rétroaction (autonome) positif, provoque un changement d'état d'un écosystème, avec des modifications significatives de la biodiversité, du capital naturel et/ou des services écosystémiques. Les changements subis par les écosystèmes une fois un point de bascule atteint peuvent être durables, difficiles à inverser ou irréversibles.	Adapté de : Valuing Nature Programme et Groffman, P. et al (2006)

Terme	Définition	Source
Écosystème	Un complexe dynamique constitué de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant, interagissant comme une unité fonctionnelle (par ex. déserts, récifs coralliens, zones humides et forêts humides).	Millennium Ecosystem Assessment (MEA), 2005
Services écosystémiques	Les flux d'avantages que les écosystèmes offrent aux personnes (par ex. bois, fibres, pollinisation, régulation de l'eau, régulation du climat, loisirs, bienfaits pour la santé mentale), en permettant de mener à bien les activités humaines, y compris le fonctionnement des entreprises.	Adapté de : Protocole pour le capital naturel
Services écosystémiques finaux	Quand un produit final écologique devient un avantage économique ou quelque chose qui peut être directement utilisé ou apprécié par les personnes, on le définit comme un service écosystémique final.	Adapté de : Finisdore, J., et al. (2020), CICES et NESCS
Habitat	Le lieu ou le type de site où un organisme et une population vit naturellement.	CNUDB, 1992
Impact indirect	Un changement d'état de la biodiversité provoqué par une activité de l'entreprise, avec un lien de causalité indirect (par ex. causé indirectement par le changement climatique, auquel les émissions de GES ont contribué).	Adapté de : Protocole pour la diversité biologique et Protocole pour le capital naturel : Recommandations pour la biodiversité
Espèces envahissantes	Espèces végétales et animales introduites (volontairement ou accidentellement) dans un milieu naturel, dont l'acclimatation et la propagation représentent une menace majeure pour les écosystèmes, les habitats et les espèces natives, et ayant des impacts négatifs sur l'environnement, l'économie et la santé humaine.	D'après le Comité français de l'UICN .
Utilisation des terres	L'utilisation par l'Homme d'une zone spécifique à une fin donnée (résidentielle, agricole, récréative, industrielle, etc.). Influencée par, mais pas synonyme de, couverture du milieu terrestre. L'utilisation des terres fait référence à un changement d'utilisation ou de gestion des terres par l'Homme, pouvant entraîner un changement de couverture du milieu terrestre. Remarque : dans le contexte des présentes recommandations, la connexion avec le changement climatique est également considérée en lien avec l'utilisation des terres, le changement d'utilisation des terres et l'exploitation forestière (LULUCF), comme décrit par l'IPCC. Les activités LULUCF ont un rôle important à jouer dans l'atténuation du changement climatique, même si les options d'atténuation peuvent également avoir des effets secondaires négatifs pour la biodiversité et la nature.	IPBES : IPCC, Special Report on Climate Change and Land, 2019
Hiérarchie d'atténuation (biodiversité)	Une séquence d'actions appliquée à la gestion des impacts sur la biodiversité, comprenant quatre étapes : 1. Éviter les impacts sur la biodiversité. 2. Réduire autant que possible les impacts sur la biodiversité. 3. Corriger/inverser les impacts qui sont immédiatement réversibles. 4. Compenser les impacts résiduels pour atteindre un résultat net souhaité (par ex. zéro perte nette ou gain net).	Adapté de : Programme de compensation pour les entreprises et la biodiversité (BBOP) et Protocole pour le capital naturel : Recommandations pour la biodiversité
Capital naturel	Le stock de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables (par ex. plantes, animaux, air, eau, sols, minéraux) qui, une fois associées, apportent un flux d'avantages aux personnes (services écosystémiques).	Protocole pour le capital naturel
Positif/positive pour la nature	Un monde ayant un impact positif net sur la nature d'ici 2030, et un rétablissement total de la nature d'ici 2050.	Adapté de : SBTN et Nature+Positive
Risques physiques : extrêmes et chroniques	Les risques climatiques (et environnementaux) physiques peuvent être classés « extrêmes » quand ils sont provoqués par des événements, ou « chroniques » quand ils sont liés à des changements des modèles climatiques (et environnementaux) à plus long terme.	Recommandations de la TCFD
Zone protégée	Un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par des moyens juridiques ou autres moyens effectifs, dans le but de préserver la nature, les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés, sur le long terme.	Définition de l'UICN 2008, 2013
Espèces	Un groupe d'individus qui se reproduisent, réellement ou potentiellement, entre eux et produisent des descendants fertiles.	Protocole pour la diversité biologique
Valorisation	Le processus consistant à estimer l'importance, la valeur ou l'utilité relative de la biodiversité pour les personnes, dans un contexte particulier (par ex. pour une organisation).	Protocole pour le capital naturel : Recommandations pour la biodiversité
Chaîne de valeur	les opérations directes et les activités en amont et en aval d'une organisation. Les opérations directes englobent les activités sur lesquelles l'organisation a un contrôle direct, les activités en amont englobent les activités des fournisseurs, les actifs en location, l'externalisation d'opérations et les franchises, et les activités en aval englobent les activités telles que les achats, l'utilisation, la réutilisation, la récupération, le recyclage et la mise au rebut définitive des produits et services de l'organisation.	Adapté de : Protocole pour le capital naturel ; Protocole pour la diversité biologique

Annexe 5 : Ressources clés du CDSB^{lvi}

1. CDSB (2021). Accounting for climate Integrating climate-related matters into financial reporting - Supplementary paper. Disponible (en anglais) sur : https://www.cdsb.net/sites/default/files/cdsb_climateaccountingguidance_2021_v4.pdf
2. CDSB (2021). Les recommandations d'application du Cadre CDSB pour la présentation des informations relatives à l'eau. Disponible (en anglais) sur : <https://www.cdsb.net/water>
3. CDSB (2021). Informations relatives au climat utiles aux investisseurs – Quoi, comment et pourquoi ? Disponible (en anglais) sur : <https://www.cdsb.net/decision-useful>
4. CDSB (2020). Accounting for climate (Prise en compte des problèmes climatiques). Disponible (en anglais) sur : <https://www.cdsb.net/climateaccounting>
5. CDSB (2020). Recommandations d'application du cadre pour la présentation des informations relatives au climat. Disponible (en anglais) sur : <https://www.cdsb.net/climateguidance>
6. CDSB et CDP (2020). Les pièces maîtresses : connexion entre les données du CDP et le cadre CDSB pour une bonne application des recommandations de la TCFD. Disponible (en anglais) sur : <https://www.cdsb.net/buildingblocks>
7. CDSB (2019). CDSB Framework for reporting environmental and climate change information. (Cadre CDSB pour la présentation des informations environnementales et sur le changement climatique). Disponible (en anglais) sur : <https://www.cdsb.net/framework>
8. CDSB (2018). Les eaux inexplorées : comment les sociétés peuvent utiliser les normes de comptabilité financière pour respecter les recommandations de la Task Force sur les présentations d'informations financières liées au climat ? Disponible (en anglais) sur : https://www.cdsb.net/sites/default/files/uncharted_waters_final.pdf
9. CDSB (2012). Propositions pour la délimitation du périmètre dans les rapports annuels. Disponible (en anglais) sur : https://www.cdsb.net/sites/default/files/proposals_for_mainstream_report_boundary_setting.pdf

^{lvi} Ces ressources sont principalement liées au climat (et à l'eau), mais elles fournissent une aide technique et pratique à la préparation des informations financières liées à la durabilité et des rapports annuels. Elles peuvent également être utiles pour les informations financières liées à la biodiversité.

Annexe 6 : Exemples courants de vecteurs d'impact sur la biodiversité et de changements d'état de la biodiversité

Tableau 8. Exemples courants de vecteurs d'impact sur la biodiversité (sources d'impact sur la biodiversité), avec une description de chaque vecteur et une explication de sa contribution à/son lien avec les impacts sur la biodiversité. Références : [Recommandations pour la biodiversité du Protocole pour le capital naturel](#) ; [Directives de l'UICN pour la planification et le suivi des performances de l'entreprise en matière de biodiversité](#), [IPBES - Rapport mondial d'évaluation sur la biodiversité et les services écosystémiques](#)

Vecteur d'impact	Description	Changement d'état de la biodiversité
Changements relatifs à l'utilisation des terres, des milieux aquatiques et maritimes	Les changements apportés aux milieux terrestres/aquatiques/maritimes comme la déforestation, l'urbanisation, la conversion des habitats naturels pour l'agriculture ou la destruction des fonds marins (par ex. en raison du chalutage des fonds ou de la construction marine) transforment la quantité d'habitat naturel disponible et peuvent provoquer une fragmentation des habitats.	La perte de couverture et de connectivité des habitats, leur dégradation et leur fragmentation peuvent provoquer des changements de répartition des espèces, de leurs modèles migratoires, de la taille de leur population et une perte des fonctions écosystémiques.
Exploitation des ressources	Exploitation directe des organismes et des ressources naturelles (par ex. utilisation du bois, de l'eau, exploitation des animaux dans les fermes ou à proximité des fermes).	Baisse de l'abondance et de la diversité des espèces, dérivé génétique et dégradation de l'habitat.
Pollution sonore/lumineuse	Pollution sonore ou lumineuse résultant des activités d'exploitation (par ex. bruit des chantiers de construction, émissions de lumière artificielle).	Changements du comportement et de la répartition des espèces, y compris des modèles migratoires et reproductifs (par ex. perturbation du comportement alimentaire, reproductif ou social).
Déchets	Déchets plastiques ou assimilation des déchets.	Impacts sur l'abondance des espèces (par ex. réduction de l'abondance en raison des macroplastiques ou des microplastiques dans la chaîne alimentaire).
Pollution des sols	Pollution toxique résultant de l'utilisation de produits agrochimiques, absorbés par les espèces végétales et ingérés dans la chaîne alimentaire. Nutriments excessifs utilisés dans l'agriculture pénétrant dans les réseaux phréatiques.	Perte d'abondance ou de diversité des espèces qui ingèrent des polluants toxiques (par ex. invertébrés, insectes) et des espèces qui s'en nourrissent (par ex. oiseaux). Eutrophisation aquatique entraînant la destruction de l'équilibre des écosystèmes aquatiques.
Pollution de l'eau	Polluants dans l'eau entraînant une réduction des niveaux d'oxygène dans le cours d'eau impacté (par ex. rivière, fleuve, lac ou ruisseau) et dus à une contamination par des produits chimiques.	Réduction du nombre d'espèces présentes dans une zone affectée, y compris des espèces affectées par les produits chimiques et de celles qui s'en nourrissent.
Émissions dans l'air	Émissions de GES et autres polluants atmosphériques.	Dégradation de la qualité de l'air et changement climatique entraînant une perte de qualité des écosystèmes et des changements dans la répartition et la taille des populations d'espèces.

Annexe 7 : Initiatives clés

Tableau 9. Initiatives clés en matière de biodiversité.

Initiative	Description	Objectifs clés
<u>Capitals Coalition</u>	Une collaboration de grandes organisations spécialisées dans divers domaines, comme la recherche, la science, le monde universitaire, le reporting, les investissements et les affaires. La coalition élabore et fait avancer sa propre approche, l'approche « Capitals ». Elle a établi deux cadres de travail standardisés visant à identifier, mesurer et valoriser les dépendances envers le capital naturel, qui comprennent des recommandations en matière de biodiversité.	Travailler avec les organisations et les individus issus de tous les systèmes mondiaux, comprendre la valeur qui découle des capitaux, veiller à ce qu'elle soit incluse dans les prises de décision et que la valeur de la nature, des personnes et de la société occupe la même place que la valeur financière dans l'esprit des décideurs.
<u>TNFD</u>	Une initiative mondiale issue du partenariat entre Global Canopy, UNDP, UNEP-FI et WWF. Ce groupe de travail comprend 35 membres environ, dont des institutions financières, des entreprises et des prestataires de services.	Fourniture d'un cadre, d'ici la fin 2023, permettant aux entreprises et aux institutions financières d'évaluer, de gérer et de présenter leurs impacts et dépendances vis-à-vis de la nature, pour obtenir une vue d'ensemble des risques environnementaux et favoriser la transition des impacts des flux financiers mondiaux sur la nature, passant de négatifs pour la nature à positifs pour la nature.
<u>Business For Nature</u>	Une coalition comprenant des entreprises et des organisations de conservation, qui encourage les entreprises à s'engager et à agir pour inverser les pertes de capital naturel.	Amplifier la voix des entreprises pour favoriser l'adoption de politiques plus ambitieuses pour la biodiversité et la nature, et renforcer l'élan des entreprises dans ce domaine.
<u>Partnership for Biodiversity Accounting Financials</u>	Un partenariat d'institutions financières, lancé par ASN Bank en 2019, qui collaborent pour étudier les défis et les opportunités liés à l'évaluation et à la présentation de l'impact sur la biodiversité associé aux prêts et aux investissements.	Contribuer au développement d'une approche harmonisée de la comptabilisation de la biodiversité dans le secteur financier : le « Standard PBAF ».
<u>SBTN</u>	Un réseau d'organisations aligné sur la Global Commons Alliance qui promeut l'application de la « Science-Based Targets Initiative » dans l'ensemble du système planétaire.	Définir des objectifs intégrés pour les villes et les entreprises dans l'ensemble du système planétaire, en précisant ce qui est nécessaire pour rester en-deçà des limites planétaires et répondre aux besoins de la société d'ici 2022.
<u>The Food and Land Use Coalition</u>	Une communauté de partenaires comprenant SYSTEMIQ, WBCSD et WRI, qui travaillent pour changer le système dans les domaines de la consommation alimentaire et de l'utilisation des terres, via une série d'initiatives mondiales.	Exploiter l'expertise d'organisations publiques, privées et scientifiques pour faire changer les mentalités sur la transformation des aliments et de l'utilisation des terres dans l'intérêt des personnes, de la nature et du climat.
<u>Plateforme Business @ Biodiversity de l'UE</u>	Un forum créé par la Commission européenne, en collaboration avec des entreprises et des institutions financières européennes, visant à établir un lien entre l'entreprise et la biodiversité.	Travailler avec les entreprises et les aider à mesurer et à intégrer la valeur de la nature dans leurs pratiques économiques et commerciales.
<u>The Global Partnership for Business and Biodiversity</u>	Regroupe 21 initiatives régionales et nationales visant à impliquer davantage les entreprises sur les questions liées à la biodiversité, afin de pouvoir partager des informations, des bonnes pratiques et favoriser la coopération sur des projets communs.	Accroître le nombre d'entreprises qui réduisent nettement leur impact négatif sur la biodiversité (ou qui ont même un impact net positif), les mobiliser et leur permettre d'influencer positivement d'autres entités.
<u>Act4nature</u>	Une alliance internationale dirigée par EpE sous la supervision d'un comité directeur multi-parties prenantes. Act4nature propose des objectifs SMART au niveau des PDG et des individus que les entreprises peuvent ratifier.	Accélérer l'action des entreprises en faveur de la nature et mobiliser les entreprises dans le but de protéger, promouvoir et restaurer la biodiversité, à travers l'engagement des PDG.
<u>One Planet Business for Biodiversity</u>	Une coalition d'entreprises de différents pays et de différents secteurs pour la biodiversité, spécifiquement focalisée sur l'agriculture, lancée à l'occasion du Sommet pour le climat des Nations Unies en 2019.	Promouvoir un changement systémique transformationnel et susciter les actions pour protéger et restaurer la biodiversité dans les chaînes de valeur, impliquer les décideurs institutionnels et financiers, et promouvoir des recommandations politiques.
<u>Finance for Biodiversity Pledge and Foundation</u>	Une charte d'engagement pour la biodiversité lancée par 26 institutions financières en 2020, actuellement ratifiée par 55 signataires, représentant plus de 9 trilliards EUR en actifs.	Inverser les pertes de capital naturel pour assurer la résilience des écosystèmes via des engagements de la part des leaders mondiaux visant à restaurer et protéger la biodiversité, grâce à des financements et des investissements en amont de la COP 15.

Initiative	Description	Objectifs clés
<u>Finance4 Biodiversity Initiative</u>	Une plateforme à double fonction, établie en 2019, qui met en œuvre ses activités dans cinq flux de travail et qui fournit des subventions pour aider les autres à s'engager dans ces domaines.	Accroître l'importance relative de la biodiversité dans les prises de décision financières afin d'aligner la finance mondiale avec la conservation et la réhabilitation des milieux naturels.
<u>Le projet Align (aligner les approches comptables pour la nature)</u>	Financé par la Commission européenne, et dirigé par WCMC Europe, Capitals Coalition, Arcadis, ICF et UNEP-WCMC, le projet Align aide les entreprises, les institutions financières et d'autres parties prenantes à développer des pratiques de comptabilisation du capital naturel standardisées, et notamment une approche standardisée pour mesurer la biodiversité.	Accélérer l'évolution naturelle des approches de comptabilisation du capital naturel, des recommandations à la standardisation, en élaborant un ensemble de méthodes, d'indicateurs et de critères acceptés, reconnus et destinés à des outils et des approches utilisés par les entreprises pour mesurer la biodiversité, des recommandations spécifiques aux divers secteurs pour les sites, la chaîne de valeur et les entreprises du secteur financier, et une approche standardisée pour mesurer les impacts et les dépendances des entreprises vis-à-vis de la biodiversité.
<u>Le projet Transparent</u>	Une collaboration entre The Value Balancing Alliance, Capitals Coalition et le WBCSD visant à élaborer un ensemble de principes comptables communs pour l'environnement.	Aider le secteur privé à adopter un système financier et économique plus durable, en développant une méthodologie standardisée de comptabilité et de valorisation du capital naturel que les entreprises pourront utiliser dans leurs prises de décision et leurs communications externes.
<u>The Biodiversity Finance Initiative</u>	Lancée lors de la COP 11 par l'UNDP et la Commission européenne, et désormais présente dans 40 pays, la BIOFIN travaille avec les gouvernements, la société civile, les communautés vulnérables et le secteur privé pour susciter les investissements dans la nature.	Prouver que les économies positives pour la nature peuvent fonctionner pour les personnes et pour la planète.

Annexe 8 : Outils, modèles et cadres appuyant l'évaluation et la quantification des impacts sur la biodiversité

Tableau 10. Références : adapté de [Recommandations pour la biodiversité du Protocole pour le capital naturel](#) ; [Directives de l'UICN pour la planification et le suivi des performances de l'entreprise en matière de biodiversité](#) ; [Plateforme Business @ Biodiversity de l'UE - Évaluation des approches de mesure de la biodiversité pour les entreprises et les institutions financières](#) ; [UNEP WCMC – Biodiversity Measures for Business](#) (Mesures des entreprises pour la biodiversité).

Outil / Approche	Auteur	Description	Secteur
Recommandations pour le secteur pétrolier et gazier concernant la biodiversité et les services écosystémiques	International Petroleum Industry Environmental Conservation Association et International Association of Oil & Gas Producers	Fournit des recommandations pour le secteur pétrolier et gazier dans le but d'évaluer les dépendances et les impacts potentiels sur la biodiversité et les services écosystémiques.	Industrie extractive
Calculateur d'empreinte sur la biodiversité	Plansup	Calcule l'impact de la chaîne d'approvisionnement, des processus de production et du transport des produits d'une entreprise.	Multi-secteur
Biodiversity Footprint Financial Institution	CREM, PRé Sustainability	Indique l'empreinte globale sur la biodiversité des investissements d'une institution financière, y compris le calcul de l'empreinte et des impacts environnementaux des investissements au sein d'un portefeuille.	Multi-secteur
Biodiversity Indicators for Site-Based Impacts	UNEP-WCMC, Conservation International and Fauna & Flora International	Méthodologie qui répond aux besoins des sociétés de l'industrie extractive concernant la compréhension de leurs performances visant à atténuer leurs impacts sur la biodiversité.	Industrie extractive
Biodiversity Monitoring System	EU LIFE Food and Biodiversity	Évalue les impacts sur la biodiversité de la chaîne d'approvisionnement au niveau des sites en traitant des ensembles de données agrégés. Comprend 35 indicateurs couvrant la perte de biodiversité.	Industrie agroalimentaire
Indice d'intégrité de la biodiversité	Newbold et al. (2016)	Densités de population d'espèces modélisées (ou établies par des experts) selon différentes intensités d'utilisation des terres, pondérées par la richesse des espèces pour une écorégion donnée. Cartes disponibles sur : https://data.nhm.ac.uk/dataset/global-map-of-the-biodiversity-intactness-index-from-newbold-et-al-2016-science	Multi-secteur
Calculateur de gain net pour la biodiversité	Acadis	Cette approche comptable permet aux entreprises de vérifier leur conformité aux objectifs « Zéro perte nette » et « Gain net ». Elle vise à démontrer le « gain net » obtenu en analysant la valeur pour la biodiversité liée à l'utilisation des terres au niveau des sites, en tenant compte de l'étendue, de l'état et de l'importance (un score compris entre 0 et 1 est attribué par des experts sur la base d'évaluations effectuées sur le terrain).	Multi-secteur
Protocole pour la diversité biologique	Biodiversity Disclosure Project et Endangered Wildlife Trust	Aligné sur le Protocole pour le capital naturel, il permet aux organisations d'identifier, de gérer et de présenter leurs impacts de manière standardisée, crédible et comparable, en publiant des états concernant leur position et leurs performances en matière de biodiversité.	Multi-secteur
Bioscope	PRé Sustainability, Arcadis et CODE	Calcule les impacts de la chaîne d'approvisionnement sur la biodiversité pour les matières premières et les ressources achetées dans 170 secteurs, pour une gamme de vecteurs d'impacts, en utilisant la méthode ReCiPe.	Multi-secteur
Outil Cool Farm	Cool Farm Alliance	Permet aux organisations de calculer l'empreinte sur la biodiversité des produits et des chaînes d'approvisionnement.	Secteur agricole
Empreinte des entreprises sur la biodiversité	Iceberg data lab	Mesure de l'impact des entreprises sur la biodiversité qui indique dans quelle mesure les écosystèmes affectés par les activités d'une entreprise ont été dégradés par rapport à leur état naturel de départ. Le score tient compte de l'utilisation des terres, des dépôts d'azote, des émissions de GES et des rejets de composés toxiques de l'entreprise.	Multi-secteur
Score global de biodiversité	CDC Biodiversité	Permet aux utilisateurs d'auditer des entreprises ou des actifs financiers dans leur ensemble afin de déterminer leur impact sur la biodiversité, en utilisant l'abondance moyenne des espèces.	Multi-secteur

Outil / Approche	Auteur	Description	Secteur
Modèle GLOBIO	PBL Netherlands Environmental Assessment Agency	Vise à évaluer les scénarios de changements de biodiversité provoqués par l'Homme, y compris les impacts et les bénéfices, et des scénarios socio-économiques futurs.	Multi-secteur
IBAT	Birdlife International, Conservation International, UICN et UNEP-WCMC	Permet d'accéder aux données de trois bases de données mondiales sur la biodiversité pour évaluer la proximité d'un site par rapport à une espèce menacée et les lieux de conservation importants. Utilise la méthode STAR.	Multi-secteur
Évaluation de l'impact cumulé IFC	International Finance Corporation	Guide de bonnes pratiques décrivant un processus en six étapes pour aider les entreprises du secteur privé dans les pays émergents à évaluer leurs impacts et pressions potentiels cumulés.	Multi-secteur
LIFE key	Life Institute	Aide les organisations à identifier et évaluer leurs impacts et à élaborer un plan stratégique pour réduire, atténuer et compenser leurs impacts, y compris les impacts de leur chaîne d'approvisionnement. La Valeur de l'impact estimé sur la biodiversité LIFE calcule et évalue les impacts sur la base de cinq aspects environnementaux.	Multi-secteur
OPAL - Offset Portfolio Analyzer	Université de Stanford	Quantifie les impacts du développement sur la biodiversité et les services écosystémiques, ainsi que la valeur de la protection, et identifie les compensations potentielles.	Multi-secteur
Empreinte des produits sur la biodiversité	I care	Fonctionne au niveau des produits et analyse le cycle de vie des produits pour calculer leur empreinte potentielle sur la biodiversité.	Multi-secteur
Modèle ReCIpe	RIVM, Radboud University Nijmegen, Leiden University et PRé Sustainability	Méthodologie d'évaluation des impacts tout au long du cycle de vie utilisée pour évaluer les impacts environnementaux des activités économiques (à travers leurs produits et/ou services) au moyen de 21 indicateurs, y compris la biodiversité.	Multi-secteur
Trase	Un partenariat entre le Stockholm Environment Institute et Global Canopy	Une approche cartographique de la chaîne d'approvisionnement qui utilise les données publiques à la disposition des consommateurs pour évaluer la déforestation et d'autres impacts.	Multi-secteur

Annexe 9 : Bases de données potentiellement utiles pour identifier les zones à risque (REQ-03), mesurer l'impact (REQ-04) ou suivre les performances (REQ-05)

Tableau 11. Bases de données relatives à la biodiversité.

Base de données	Auteur	Description
Global Forest Watch	Partenariat organisé par World Resources Institute	Plateforme en ligne qui fournit des données et un outil de surveillance des forêts.
Listes rouges de l'UICN (espèces menacées, écosystèmes)	UICN	Espèces menacées : une source d'informations très complète sur le niveau de risque d'extinction à l'échelle mondiale des espèces d'animaux, de champignons et de plantes, comprenant des informations telles que l'étendue, la taille des populations, l'habitat et l'écologie, l'utilisation et/ou le commerce, les menaces et les actions de conservation. Écosystèmes : évaluation de l'état des écosystèmes basée sur des analyses scientifiques du risque d'effondrement des écosystèmes (effondré, menacé, aux niveaux En danger critique, En danger, Vulnérable, Non prioritaire).
The Living Planet Database	ZSL et WWF	Contient des données historiques concernant plus de 27 000 populations d'espèces de mammifères, d'oiseaux, de poissons, de reptiles et d'amphibiens à travers le monde, agrégées pour produire des indices sur l'état de la biodiversité. Les données peuvent être ventilées pour analyser les tendances à différentes échelles et pour différents habitats.
International Waterbird Census Database	Wetlands International	Fournit des données sur les tendances de population de plus de 800 espèces d'oiseaux d'eau et 2300 populations biogéographiques à travers le monde.
Global Biodiversity Information System	Global Biodiversity Information Facility	Fournit des tendances historiques sur l'occurrence des espèces.
Ocean Data Viewer	UNEP-WCMC	Fournit divers ensembles de données spatiales sur la biodiversité marine et côtière qui peuvent être utiles pour les décisions concernant la conservation des écosystèmes marins et océaniques.
Integrated Biodiversity Assessment Tool	Birdlife International, Conservation International, UICN et UNEP-WCMC	Fournit des informations géographiques au sujet de la biodiversité mondiale (c.-à-d. Base de données mondiale sur les zones protégées, Liste rouge des espèces menacées de l'UICN, Base de données mondiale sur les zones clés pour la biodiversité) qui facilitent l'évaluation des zones prioritaires et des impacts.

Annexe 10 : Cartographie de l'approche par cheminement et cadre DPSIR

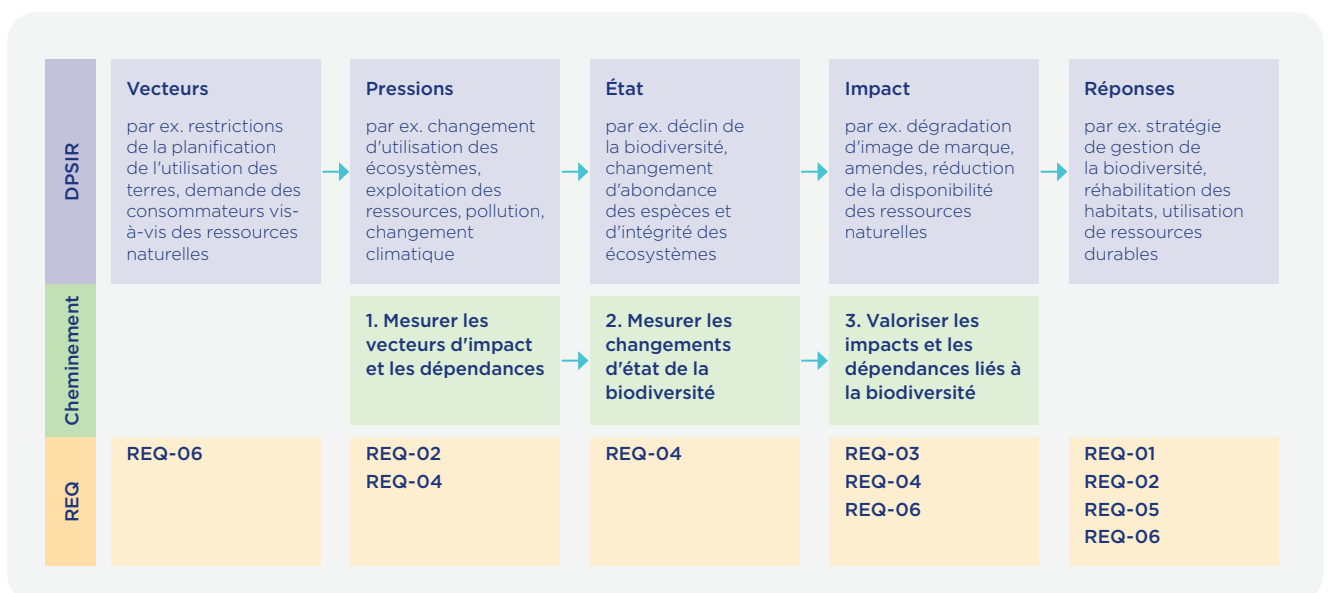


Figure 10. Cartographie du cadre DPSIR (Driver-Pressure-State-Impact-Response / Vecteur-Pression-État-Réponse) selon l'approche par cheminement (voir Encadré 2) et les exigences du CDSB. Références : [Nouvelles recommandations du SBTN. Protocole pour le capital naturel](#) et [Indicateurs environnementaux : Typologie et présentation par l'Agence européenne pour l'environnement](#).

Références

1. Climate Disclosure Standards Board (2019). CDSB Framework for reporting environmental and climate change information. (Cadre CDSB pour la présentation des informations environnementales et sur le changement climatique). Disponible (en anglais) sur : <https://www.cdsb.net/framework>
2. Nations Unies (1992). Convention sur la diversité biologique. Disponible (en anglais) sur : <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-en.pdf>
3. Endangered Wildlife Trust (2020). Protocole pour la diversité biologique. Disponible (en anglais) sur : https://www.nbbndp.org/uploads/1/3/1/4/131498886/biological_diversity_protocol_bd_protocol.pdf
4. Reid, W. V. (2005). Millennium ecosystem assessment. Disponible (en anglais) sur : <http://www.millenniumassessment.org/en/Synthesis.aspx>
5. Capitals Coalition (2016). Natural Capital Protocol (Protocol pour le capital naturel). Disponible (en anglais) sur : <https://naturalcapitalcoalition.org/natural-capital-protocol/>
6. Ibid.
7. Ibid., 3.
8. Task Force on Climate-related Financial Disclosures (2017). Rapport final : Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures (Recommandations du groupe de travail sur les présentations d'informations financières liées au climat. Disponible (en anglais) sur : <https://www.fsb-tcfd.org/wp-content/uploads/2017/06/FINAL-2017-TCFD-Report-11052018.pdf>
9. Dasgupta, P. (2021). The Economics of Biodiversity: The Dasgupta Review. (Londres : HM Treasury). Disponible (en anglais) sur : https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/962785/The_Economics_of_Biodiversity_The_Dasgupta_Review_Full_Report.pdf
10. Programme des Nations Unies pour l'environnement, UNEP Finance Initiative et Global Canopy (2020). Beyond 'Business as Usual': Biodiversity targets and finance. Managing biodiversity risks across business sectors. UNEP-WCMC, Cambridge, UK. Disponible (en anglais) sur : <https://www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2020/06/Beyond-Business-As-Usual-Full-Report.pdf>
11. De Nederlandsche Bank, PBL Netherlands Environmental Assessment Agency (2020). Indebted to nature - Exploring biodiversity risks for the Dutch financial sector. Disponible (en anglais) sur : <https://www.dnb.nl/media/4c3fqawd/indebted-to-nature.pdf>
12. Forum économique mondial (2020). Nature Risk Rising: Why the Crisis Engulfing Nature Matters for Business and the Economy, New Nature Economy series, World Economic Forum. Disponible (en anglais) sur : http://www3.weforum.org/docs/WEF_New_Nature_Economy_Report_2020.pdf
13. ILO et WWF (2020). Nature Hires: How Nature-based Solutions can power a green jobs recovery. Disponible (en anglais) sur : https://www.fint.awsassets.panda.org/downloads/nature_hires_report_wwf_ilo.pdf
14. OCDE (2019). Biodiversity: Finance and the Economic and Business Case for Action (préparé par l'OCDE pour la présidence française du G7 et le sommet des ministres de l'environnement du G7). Disponible (en anglais) sur : <https://www.oecd.org/environment/resources/biodiversity/G7-report-Biodiversity-Finance-and-the-Economic-and-Business-Case-for-Action.pdf>
15. Ibid., 66.
16. Ibid., 9.
17. Ibid., 10.
18. AXA & WWF (2019). Into the Wild: Integrating nature into investment strategies. Disponible (en anglais) sur : https://www.fint.awsassets.panda.org/downloads/report_wwf_france_axa_into_the_wild_may_2019_dv_1.pdf
19. Capitals Coalition et Cambridge Conservation Initiative (2020). Integrating Biodiversity into Natural Capital Assessments. Disponible (en anglais) sur : https://naturalcapitalcoalition.org/wp-content/uploads/2020/10/Biodiversity-Guidance_COMBINED_single-page.pdf
20. Thamoheram, R., Stewart, O. (2016). Bee colony and food supply collapse: Could investors be the cavalry? Chapitre 9 Atkins and Atkins, The business of bees: An integrated approach to bee decline and corporate responsibility. Greenleaf Publishing, Saltaire, UK, p. 170-186. Disponible (en anglais) sur : <https://www.taylorfrancis.com/chapters/edit/10.4324/9781351283922-18/bee-colony-food-supply-collapse-could-investors-cavalry-raj-thamoheram-olivia-stewart-preventable-surprises-uk>
21. Herron, A. (2019). Extraction and extinction: the role of investors in ensuring the marine health of the planet. Chapitre 7 Atkins and Atkins, Around the World in 80 Species: Exploring the Business of Extinction, p. 146-150. Disponible (en anglais) sur : <https://www.taylorfrancis.com/books/edit/10.4324/9780429437397/around-world-80-species-jill-atkins-barry-atkins>
22. IPIECA, API et IOGP (2020). Recommandations de reporting sur la durabilité dans le secteur pétrolier et gazier. Disponible (en anglais) sur : https://www.ipecica.org/media/5115/ipecica_sustainability-guide-2020.pdf
23. UICN (2020). A compass for navigating the world of biodiversity footprinting tools: an introduction for companies and policy makers. Disponible (en anglais) sur : https://www.iucn.nl/app/uploads/2021/04/a_compass_for_navigating_biodiversity_footprint_tools_-_final_1.pdf
24. Hilton, S. et Lee, JM J. (2021). Assessing Portfolio Impacts - Tools to Measure Biodiversity and SDG Footprints of Financial Portfolios. Gland, Suisse : WWF. Disponible (en anglais) sur : <https://www.panda.org/?2898916/Assessing-Portfolio-Impacts>
25. The Netherlands Enterprise Agency (2021). Biodiversity Footprint for Financial Institutions - Exploring Biodiversity Assessment. Disponible (en anglais) sur : <https://www.government.nl/documents/reports/2021/07/29/biodiversity-footprint-for-financial-institutions>
26. CDSB (2021). The state of EU Environmental Disclosure in 2020. Disponible (en anglais) sur : <https://www.cdsb.net/nfrd2020>
27. UN-WCMC (2020). Biodiversity measures for business: Corporate biodiversity measurement, reporting and disclosure within the current and future global policy context. Disponible (en anglais) sur : https://www.unep-wcmc.org/system/comfy/cms/files/files/000/001/845/original/aligning_measures_corporate_reporting_disclosure_dec2020.pdf
28. Addison, P. F., Bull, J. W., & Milner-Gulland, E. J. (2019). Using conservation science to advance corporate biodiversity accountability. Conservation Biology, 33(2), 307-318. Disponible (en anglais) sur : <https://conbio.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/cobi.13190>
29. KPMG (2020) The KPMG Survey of Sustainability Reporting 2020. KPMG Impact. Disponible (en anglais) sur : <https://assets.kpmg/content/dam/kpmg/xx/pdf/2020/11/the-time-has-come.pdf>

30. Ibid., 10.
31. Vivid Economics et PRI (2020). The Inevitable Forest Finance Response: Investor Opportunities. Disponible (en anglais) sur : <https://www.unpri.org/download?ac=11981>
32. Nations Unies (2015). Les 17 Objectifs de développement durable. Disponible (en anglais) sur : <https://sdgs.un.org/goals>
33. Steffen, W., Richardson, K., Rockström, J., Cornell, S. E., Fetzer, I., Bennett, E. M., et al. (2015). Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet (Limites planétaires : guider le développement humain sur une planète en mutation). *Science*, 347(6223). Disponible (en anglais) sur : <https://science.sciencemag.org/content/347/6223/1259855>
34. Ibid., 9.
35. Ibid., 9.
36. Ibid., 5.
37. Ibid., 23.
38. Ibid., 5.
39. IPBES (2019). Rapport d'évaluation mondiale de l'IPBES sur la biodiversité et les services écosystémiques. Disponible (en anglais) sur : <https://ipbes.net/global-assessment>
40. Haines-Young, R. et M.B. Potschin (2018). Common International Classification of Ecosystem Services (CICES) V5.1 et Guidance on the Application of the Revised Structure. Disponible (en anglais) sur : <https://cices.eu/content/uploads/sites/8/2018/01/Guidance-V51-01012018.pdf>
41. Díaz, S., et al. (2020). RE: There is more to Nature's Contributions to People than Ecosystem Services—A response to de Groot et al. Disponible (en anglais) sur : https://www.researchgate.net/publication/351984127_There_is_more_to_Nature%27s_Contributions_to_People_than_Ecosystem_Services_-_A_response_to_de_Groot_et_al
42. Ibid., 39.
43. Ibid., 41.
44. Finisdore, J., et al. (2020). The 18 benefits of using ecosystem services classification systems. *Ecosystem Services*, 45, 101160. Disponible (en anglais) sur : https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2212041620301029?casa_token=XPfVCTyH4t4AAAAA:IL9clmZshq28sQ4rLmFE2bXT805-HDF-EWY1wrBxqhYF5ZfpUkcTa_bQQcTmVcRO53IBi4NFw
45. EPA (2015). National Ecosystem Services Classification System (NESCS): Framework Design and Policy Application. Disponible (en anglais) sur : <https://www.epa.gov/eco-research/national-ecosystem-services-classification-system-framework-design-and-policy>
46. Ibid., 9.
47. Wall, D. H., & Nielsen, U. N. (2012). Biodiversity and ecosystem services: is it the same below ground. *Nature Education Knowledge*, 3(12), 8. Disponible (en anglais) sur : <https://www.nature.com/scitable/knowledge/library/biodiversity-and-ecosystem-services-is-it-the-96677163/>
48. Ibid., 19.
49. Tilman, D. (2000). Causes, consequences and ethics of biodiversity. *Nature* 405, 208-211. Disponible (en anglais) sur : <https://www.nature.com/articles/35012217>
50. Ives, A. R. & Carpenter, S. R. (2007). Stability and diversity of ecosystems. *Science* 317, 58-62. Disponible (en anglais) sur : https://science.sciencemag.org/content/317/5834/58.abstract?casa_token=R3f1E_HMoYAAAAA:bp1Bpx20YuiY8HjptqKx3iMxxi3dsRBDUcBwzW0m-TAwEAwehIKjtLOHEe82LPUSY_NUPmalf-ht9g
51. Brussaard, L., de Ruiter P. C., & Brown, G. G. (2007). Soil biodiversity for agricultural sustainability. *Agriculture, Ecosystems and Environment* 121, 233-244. Disponible (en anglais) sur : https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0167880906004476?casa_token=vGt-dc2LE7gAAAAA:wDOTMPTILZXM5181riI0Q3-vVsBtAZoB0FWDWpQCo0R5sMeYwm3xyvGVZGWGN00x_TfAEDjWQq
52. Nielsen, U. N., Ayres, E., Wall, D. H., & Bardgett, R. D. (2011). Soil biodiversity and carbon cycling: a review and synthesis of studies examining diversity–function relationships. *European Journal of Soil Science*, 62(1), 105-116. Disponible (en anglais) sur : https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/j.1365-2389.2010.01314.x?casa_token=byPRQ4D2mV_EAAAAA%3AzY8wuoTvtvGWo66XVXWVQgsTG5Ewhg9rLOBxagv1-RLdN8T-YDRClAOhoLyAR_KljdsUfQzPtUie2q
53. Ibid., 9.
54. Ibid., 44.
55. Ibid., 45.
56. Ibid., 9.
57. Pimm, S. L., et al. (2014). The biodiversity of species and their rates of extinction, distribution, and protection. *science*, 344(6187). Disponible (en anglais) sur : <https://www.science.org/doi/10.1126/science.1246752?sid=3f4c15ad-79f5-4eeb-a618-af62e6cfce2>
58. Ibid., 39.
59. Ceballos, G., Ehrlich, P. et Dirzo, R. (2017). Population losses and the sixth mass extinction. *Proceedings of the National Academy of Sciences*. Jul 2017, 114 (30). Disponible (en anglais) sur : <https://www.pnas.org/content/114/30/E6089>
60. Ibid., 39.
61. Ibid., 10.
62. Ibid., 33.
63. Forum économique mondial (2020). Rapport sur les risques mondiaux 2020. Disponible (en plusieurs langues) sur : <https://www.weforum.org/reports/the-global-risks-report-2020>
64. Ibid., 33.
65. Ibid., 14.
66. Sutton, P.C., S. Anderson, R. Costanza, et I. Kubiszewski (2016). The Ecological Economics of Land Degradation: Impacts on Ecosystem Service Values. *Ecological Economics* 129: 182–192. Disponible (en anglais) sur : <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0921800915301725>
67. Ibid., 10.
68. Ibid., 11.
69. Ibid., 23.
70. Ibid., 5.
71. UNEP-WCMC et BirdLife (2021). Impacts of climate change on biodiversity and ecosystem services. Disponible (en anglais) sur : <https://www.birdlife.org/projects/7-impacts-climate-change-biodiversity-and-ecosystem-services>
72. IPCC (2019). Sea Level Rise and Implications for Low-Lying Islands, Coasts and Communities (Montée du niveau des mers et implications pour les îles de faible altitude, les côtes et leurs communautés). Dans : IPCC Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate (Rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère face aux changements climatiques). Disponible (en anglais) sur : <https://www.ipcc.ch/srocc/> ;
73. IPCC (2018). Global Warming of 1.5°C (Réchauffement climatique de 1,5 °C). Disponible (en anglais) sur : <https://www.ipcc.ch/sr15/>
74. Ibid., 5.

75. Ibid., 19.
76. Ibid., 5.
77. TNFD (2021). TNFD – Nature in scope. Disponible (en anglais) sur : <https://tnfd.global/wp-content/uploads/2021/07/TNFD-Nature-in-Scope-2.pdf>
78. Ibid., 5.
79. PBAF Netherlands (2020). Paving the way towards a harmonised biodiversity accounting approach for the financial sector. Disponible (en anglais) sur : https://www.pbaglobal.com/files/downloads/PBAF_commongroundpaper2020.pdf
80. Ibid., 9.
81. Ibid., 9.
82. IUCN (2021). Crossroads blog - Tackling biodiversity loss to achieve green, resilient, and inclusive development. Disponible (en anglais) sur : <https://www.iucn.org/crossroads-blog/202109/tackling-biodiversity-loss-achieve-green-resilient-and-inclusive-development>
83. IPBES, IPCC (2021). Biodiversity and climate change – Scientific outcome. Disponible (en anglais) sur : https://ipbes.net/sites/default/files/2021-06/2021_IPCC-IPBES_scientific_outcome_20210612.pdf
84. Ibid., 22.
85. Ibid., 23.
86. Ibid., 20.
87. Herron, A. (2016). Pollinators as a portfolio risk: Making the case for investor action. Chapitre 7 Atkins and Atkins, The Business of Bees: An Integrated Approach to Bee Decline and Corporate Responsibility, Greenleaf Publishing, Saltire, UK, p. 131-150. Disponible (en anglais) sur : <https://www.taylorfrancis.com/chapters/edit/10.4324/9781351283922-16/pollinators-portfolio-risk-making-case-investor-action-abigail-herron-aviva-investors-uk>
88. Ibid., 21.
89. British Standard Institute (2021). BS 8632:2021 Natural Capital Accounting for Organisations.
90. Ibid., 3
91. Ibid., 19.
92. Ibid., 3
93. Rimmel, G., Jonaell, K. (2013). Biodiversity reporting in Sweden: Corporate disclosure and preparers' views. Accounting, Auditing & Accountability 26(5), 746-778. Disponible (en anglais) sur : <https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/AAAJ-02-2013-1228/full/html>
94. Atkins, J., Gräbsch, C., Jones, M.J. (2014). Biodiversity reporting: Exploring its anthropocentric nature. Chapter in Jones (eds.), Accounting for Biodiversity, Routledge, UK. Disponible (en anglais) sur : <https://www.taylorfrancis.com/chapters/edit/10.4324/9780203097472-23/corporate-biodiversity-reporting-exploring-anthropocentric-nature-ill-atkins-carmen-gr-bsch-michael-jones>
95. Projet Align (2021). Disponible (en anglais) sur : https://ec.europa.eu/environment/biodiversity/business/align/index_en.htm
96. Projet Transparent (2021). Disponible (en anglais) sur : <https://capitalscoalition.org/project/transparent/>
97. Task Force on Nature-related financial disclosures - TNFD (2021). Disponible (en anglais) sur : <https://tnfd.info/why-a-task-force-is-needed/>
98. Ibid., 9.
99. IFRS (2021). G20 Sustainable Finance Working Group (SFWG) - Input Paper Synergies between sustainability and financial reporting. Disponible (en anglais) sur : <https://g20sfwg.org/wp-content/uploads/2021/08/2021-IFRS-GSG-Synergies-between-sustainability-and-financial-reporting.pdf>
100. ACCA, KPMG et Fauna & Flora International (2012). Is natural capital a material issue? Disponible (en anglais) sur : <https://www.accaglobal.com/hk/en/technical-activities/technical-resources-search/2012/november/is-natural-capital-a-material-issue.html>
101. CDP, CDSB, GRI, IIRC et SASB (2020). Reporting on enterprise value - Illustrated with a prototype climate-related financial disclosure standard. Disponible (en anglais) sur : <https://impactmanagementproject.com/structured-network/global-sustainability-and-integrated-reporting-organisations-launch-prototype-climate-related-financial-disclosure-standard/>
102. Capitals Coalition (2020). The Biodiversity Guidance Navigation Tool. Disponible (en anglais) sur : <https://capitalscoalition.org/tools/navigation-tool/>
103. Whatling, D.R., Hedges, P., Brown, R., Fermor, P. (2010). Corporate responsibility reporting of biodiversity in the supply chain. International Journal of Innovation and Sustainable Development 5(1). Disponible (en anglais) sur : <http://www.inderscience.com/offer.php?id=34557>
104. Atkins, J.F., Atkins, B.C. (eds.) (2016). The business of bees. An integrated approach to bee decline. Greenleaf Publishers, Saltire, UK. Disponible (en anglais) sur : <https://www.routledge.com/The-Business-of-Bees-An-Integrated-Approach-to-Bee-Decline-and-Corporate/Atkins-Atkins/p/book/9781783534357>
105. Les Recommandations du CDSB pour l'application du cadre dans le domaine du climat et les Recommandations pour l'application du cadre dans le domaine de l'eau comprennent d'autres ressources sous la REQ-01 qui peuvent être adaptées et appliquées à la biodiversité.
106. Ibid., 5.
107. Ibid., 3
108. UNEP Finance Initiative (2021). Outil ENCORE – Programme des Nations Unies pour l'environnement. Disponible (en anglais) sur : <https://www.unepfi.org/nature/exploring-natural-capital-opportunities-risks-and-exposure-encore-tool/>
109. Ibid., 3
110. Ibid., 5.
111. Kristensen (2004). The DPSIR Framework. Disponible (en anglais) sur : <https://www.ifremer.fr/dce/content/download/69291/913220/./DPSIR.pdf>
112. Agence européenne pour l'environnement (1999). Indicateurs environnementaux : Typologie et vue d'ensemble (Rapport technique n° 25) Disponible (en anglais) sur : <https://www.eea.europa.eu/publications/TEC25>
113. Ibid., 24.
114. Ibid., 24.
115. Ibid., 25.
116. Gullison, R.E., J. Hardner, S. Anstee, M. Meyer. (2015). Good Practices for the Collection of Biodiversity Baseline Data - Prepared for the Multilateral Financing Institutions Biodiversity Working Group & Cross-Sector Biodiversity Initiative. Disponible (en anglais) sur : <http://www.csbi.org.uk/our-work/good-practices-for-the-collection-of-biodiversity-baseline-data/>

117. Ibid., 39.
118. Science-Based Targets For Nature (2020). Initial Guidance for Business (Recommandations initiales aux entreprises). Disponible (en anglais) sur : <https://sciencebasedtargetsnetwork.org/wp-content/uploads/2020/09/SBTN-initial-guidance-for-business.pdf>
119. Ibid., 19.
120. Ibid., 96.
121. Ibid., 5.
122. Capitals Coalition (2020). Principles of Integrated Capitals Assessments (Principes d'évaluations intégrées des capitaux). Disponible (en anglais) sur : <https://capitalscoalition.org/principles-of-integrated-capitals-assessments/>
123. Ibid., 89.
124. International Integrated Reporting Council (2013). International Framework (Cadre international). Disponible (en anglais) sur : <https://integratedreporting.org/resource/international-ir-framework/>
125. Ibid., 108.
126. UICN. Mesure STAR (Species Threat Abatement and Restoration). Disponible (en anglais) sur : <https://www.iucn.org/resources/conservation-tools/species-threat-abatement-and-restoration-star-metric>
127. IBAT Alliance. Integrated Biodiversity Assessment Tool. Disponible (en anglais) sur : <https://www.ibat-alliance.org/>
128. Swiss Re (2020). Biodiversity and Ecosystems Services Index: measuring the value of nature. Disponible (en anglais) sur : <https://www.swissre.com/publication-form.html?t=1715&id=fa67fe8d-Of2c-49fb-b3c6-a2002906ab55#PublicationForm>
129. Ibid., 108.
130. BBOP (2012). Resource Paper: No Net Loss and Loss-Gain Calculations in Biodiversity Offsets. Disponible (en anglais) sur : <https://www.forest-trends.org/publications/resource-paper-no-net-loss-and-loss-gain-calculations-in-biodiversity-offsets/>
131. The Nature Conservancy (2015). Achieving Conservation and Development. Disponible (en anglais) sur : <https://www.conservationgateway.org/Documents/TNCApplyingTheMitigationHierarchy.pdf>
132. Ibid., 130.
133. UICN (2017). Global database on biodiversity offset policies launched: Preliminary analysis shows progress in biodiversity-rich mining countries. Disponible (en anglais) sur : <https://www.iucn.org/news/business-and-biodiversity/201711/global-database-biodiversity-offset-policies-launched-preliminary-analysis-shows-progress-biodiversity-rich-mining-countries>
134. Ibid., 130.
135. Ibid., 3.
136. Conservation Hierarchy. What is the mitigation & conservation hierarchy? Disponible (en anglais) sur : <https://conservationhierarchy.org/what-is-conservation-hierarchy/>
137. Ibid.
138. Ibid., 118.
139. OCDE (2019). The post-2020 biodiversity framework: targets, indicators and measurability implications at the global and national level. Disponible (en anglais) sur : <https://www.cbd.int/doc/c/0590/6ddd/ab6b9375338ff831dcf5541d/sbstta-23-inf-03-en.pdf>
140. Ibid., 118.
141. Mace, G. M., et al. (2014). Approaches to defining a planetary boundary for biodiversity. *Global Environmental Change*, 28, 289-297. Disponible (en anglais) sur : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0959378014001368>
142. Ibid., 33.
143. UNCEEA (2021). System of Environmental-Economic Accounting—Ecosystem Accounting: Final Draft. Disponible (en anglais) sur : https://unstats.un.org/unsd/statcom/52nd-session/documents/BG-3f-SEEA-EA_Final_draft-E.pdf
144. Rosenzweig et al. (2008). Attributing physical and biological impacts to anthropogenic climate change. *Nature* 453.7193 (2008): 353-357. Disponible (en anglais) sur : <https://www.nature.com/articles/nature06937>
145. Lewis, J. S., Farnsworth, M. L., Burdett, C. L., Theobald, D. M., Gray, M., & Miller, R. S. (2017). Biotic and abiotic factors predicting the global distribution and population density of an invasive large mammal. *Scientific Reports*, 7(1), 1-12. Disponible (en anglais) sur : https://www.nature.com/articles/srep44152?error=cookies_not_supported&code=c1abf4c8-6cd6-475a-8126-004a93bd828f
146. Stohlgren, T. J., & Schnase, J. L. (2006). Risk analysis for biological hazards: what we need to know about invasive species. *Risk Analysis: An International Journal*, 26(1), 163-173. Disponible (en anglais) sur : https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/j.1539-6924.2006.00707.x?casa_token=FrOvY-C5WYvEAAAAA%3ABpnMuODDU_Lanjm4z4QJyAiYqXAQR8ACBgbULWPTdfQngKgtkJsyL-c8EILUVI_j6HmPbMfrXNWmK
147. UNDRR (2021). Hazard. Disponible (en anglais) sur : <https://www.undrr.org/terminology/hazard>
148. CERES (2019). Investors Water Toolkit - Understanding water risks (Toolkit eau des investisseurs - comprendre les risques liés à l'eau). Disponible (en anglais) sur : <https://www.ceres.org/resources/toolkits/investor-water-toolkit>
149. IPBES (2016). The methodological assessment report on scenarios and models of biodiversity and ecosystem services. Secretariat of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. Disponible (en anglais) sur : <https://ipbes.net/assessment-reports/scenarios>
150. Ibid., 39.
151. Ibid., 118.
152. Ibid., 19.
153. Ibid., 96.
154. Ibid., 3
155. Ibid., 3
156. Ibid., 3
157. Deiner, K., Bik, H.M., Mächler, E., Seymour, M., Lacoursière-Roussel, A., Altermatt, F. et al. (2017). Environmental DNA metabarcoding: Transforming how we survey animal and plant communities. *Molecular Ecology*, 26(21): 5872- 5895. Disponible (en anglais) sur : <https://doi.org/10.1111/mec.14350>
158. Stephenson, P.J. et Carbone, G. (2021). Directives pour la planification et le suivi des performances de l'entreprise en matière de biodiversité. Gland, Suisse : UICN. Disponible (en anglais) sur : <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2021-009-En.pdf>
159. DELWP Victoria State (2004). Habitat Hectare Assessment - Fact Sheet. Disponible (en anglais) sur : https://www.environment.vic.gov.au/_data/assets/pdf_file/0023/48542/Habitat-Hectare-Assessment-fact-sheet_Feb-2016.pdf
160. Ibid., 3

161. Houdet, J., Ding, H., Quétier, F., Addison, P., & Deshmukh, P. (2020). Adapting double-entry bookkeeping to renewable natural capital: An application to corporate net biodiversity impact accounting and disclosure. *Ecosystem Services*, 45, 101104. Disponible (en anglais) sur : <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S2212041620300462?via%3Dihub>
162. Brown et al. (2014). *Measuring ecosystem services: Guidance on developing ecosystem service indicators*. UNEP-WCMC, Cambridge, UK. Disponible (en anglais) sur : https://www.unep-wcmc.org/system/dataset_file_fields/files/000/000/303/original/1850_ESI_Guidance_A4_WEB.pdf?1424707843
163. Ibid., 5.
164. Ibid., 162.
165. Ibid., 5.
166. Ibid., 5.
167. Ibid., 9.
168. Ibid., 83.
169. Pörtner et al. (2021). Rapport de l'atelier co-parrainé par l'IPBES-IPCC sur la biodiversité et le changement climatique. Disponible (en anglais) sur : https://ipbes.net/sites/default/files/2021-06/20210609_workshop_report_embargo_3pm_CEST_10_june_0.pdf
170. Shukla et al. (2019). IPCC (2019) : Climate Change and Land: an IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems. Disponible (en anglais) sur : <https://www.ipcc.ch/srcc/>
171. IPBES. Climate change and land-use impacts on pollinators and pollination. Disponible (en anglais) sur : <https://ipbes.net/policy-support/case-studies/climate-change-land-use-impacts-pollinators-pollination>
172. Hof et al. (2018). Bioenergy cropland expansion may offset positive effects of climate change mitigation for global vertebrate diversity. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 115(52), 13294-13299. Disponible (en anglais) sur : <https://www.pnas.org/content/115/52/13294>
173. Voici un exemple : Schipper et al. (2020). Projecting terrestrial biodiversity intactness with GLOBIO 4. *Global change biology*, 26(2), 760-771. Disponible (en anglais) sur : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/gcb.14848>
174. GLOBIO (2021). Modèle de biodiversité mondiale pour étayer les politiques. Disponible (en anglais) sur : <https://www.globio.info/what-is-globio>
175. Natural Capital Project. InVEST (Integrated Valuation of Ecosystem Services and Tradeoffs). Disponible (en anglais) sur : <https://naturalcapitalproject.stanford.edu/software/invest>
176. Ibid., 149.
177. Johnson, J.A., Baldos, U., Hertel, T., Liu, J., Nootenboom, C., Polasky, S., et Roxburgh, T. (2020). *Global Futures: modelling the global economic impacts of environmental change to support policy-making*. Rapport technique, janvier 2020. Disponible (en anglais) sur : <https://www.wwf.org.uk/globalfutures>
178. Ibid., 1.
179. Ibid., 99.
180. Ibid., 101.



Avec la contribution
du programme LIFE
de l'Union européenne.



Cette publication a été partiellement
financée par la Fondation Gordon and
Betty Moore.



Ces travaux de recherche ont été
financés par UK PACT Green
Recovery Challenge Fund.

Projet hébergé par
CDP Europe.

Contact

Secrétariat CDSB
www.cdsb.net
info@cdsb.net
[@CDSBGlobal](https://twitter.com/CDSBGlobal)